



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2020-2027

ADOPTÉ LE 19 AOÛT 2020

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Mélanie Desautels, coordonnatrice au développement durable
Jonathan Roberge, géomaticien
Amélie Roy, adjointe administrative
Guy Jauron, directeur général

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCDD) ET COMMISSAIRES

Jacques Demers, préfet	Sainte-Catherine-de-Hatley
Lisette Maillé, présidente du CCDD	Austin
Nicole-Andrée Blouin	Sainte-Catherine-de-Hatley
Vicki-May Hamm	Magog
Michèle Turcotte	Saint-Étienne-de-Bolton
Richard Violette	Ogden

CONSEIL DE LA MRC

Jacques Demers, préfet	Sainte-Catherine-de-Hatley
Vicki-May Hamm, préfète adjointe	Magog
Lisette Maillé	Austin
Vincent Gérin	Ayer's Cliff
Joan Westland-Eby	Bolton-Est
Yvon Laramée	Eastman
Martin Primeau	Canton de Hatley
Denis Ferland	Hatley
Michael Page	North Hatley
Richard Violette	Ogden
Marie Boivin	Canton d'Orford
Jacques Marcoux	Canton de Potton
Dom Luc Lamontagne	Saint-Benoît-du-Lac
Nicole-Andrée Blouin	Sainte-Catherine-de-Hatley
Michèle Turcotte	Saint-Étienne-de-Bolton
Francine Caron-Markwell	Canton de Stanstead
Philippe Dutil	Stanstead
Patrick Leblond	Stukely-Sud

Les membres du conseil et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles, notamment, le personnel des municipalités, les membres de la commission de consultation et les personnes ayant répondu aux différents questionnaires.

Avant-propos

L'adoption du présent projet de Plan de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Un premier projet a été adopté le 16 janvier 2019. Une assemblée de consultation publique sur le projet de plan a été tenue le 22 mai 2019. Au cours de l'assemblée publique, la commission nommée par le conseil s'est assurée de transmettre les explications nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles. Elle a également entendu les personnes, les groupes ou les organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet et recueilli les mémoires déposés. Les résultats de l'analyse des recommandations et commentaires recueillis ont été intégrés dans le rapport de la commission qui a été déposé au conseil de la MRC et rendu public le 16 octobre 2019.

Le projet de plan de gestion adopté en janvier 2019 a été modifié afin de tenir compte des recommandations de la commission, des commentaires des municipalités et du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux pour la révision des PGMR publié en août 2019 par Recyc-Québec. Un second projet a ainsi été adopté le 27 novembre 2019 par le conseil de la MRC. Il a été transmis à Recyc-Québec aux fins d'analyse.

À la suite de l'avis de Recyc-Québec, la MRC a revu son projet de PGMR et adopté un document modifié le 19 août 2020. Suivant l'analyse de Recyc-Québec, la MRC procèdera à l'adoption d'un règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles.

Table des matières

Liste des tableaux	v
Liste des figures	vi
Lexique	vii
Listes des abréviations et des unités de mesure	xi
Introduction et mise en contexte	1
Chapitre 1 : Description du territoire de planification	3
1.1 Description géographique	3
1.1.1 Organisation administrative du territoire.....	3
1.1.2 Situation du transport terrestre	5
1.1.3 Autres particularités physiques du territoire	6
1.1.4 Planification territoriale	7
1.2 Description démographique	8
1.2.1 Répartition de la population	8
1.2.2 Projection démographique	10
1.2.3 Ménages	11
1.3 Description socio-économique	12
1.3.1 Catégorie d'habitation	12
1.3.2 Âge de la population	13
1.3.3 Scolarité	14
1.3.4 Marché du travail.....	14
1.3.5 Secteurs d'activités	15
1.3.6 Taille des entreprises	20
Chapitre 2 : Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	23
2.1 Répartition des responsabilités	23
2.2 Ententes intermunicipales	26
2.2.1 Adhésion à la Régie de récupération de l'Estrie	26
2.2.2 Tri et conditionnement des matières recyclables	26
2.2.3 Accès aux écocentres.....	26
2.2.4 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook	27
2.2.5 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi	27
2.3 Règlementation municipale.....	30
Chapitre 3 : Gestion actuelle des matières résiduelles	35
3.1 Principaux générateurs de matières résiduelles	35
3.1.1 Secteur résidentiel	35
3.1.2 Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI).....	36

3.1.3	Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).....	37
3.2	Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et programme de réduction à la source.....	37
3.2.1	Activités d'ISÉ de la MRC	37
3.2.2	Activités des municipalités	38
3.2.3	Réduction à la source.....	38
3.3	Services municipaux offerts en gestion des matières résiduelles.....	40
3.3.1	Programmes de gestion des matières recyclables	40
3.3.2	Programmes de gestion des matières organiques	44
3.3.3	Programmes de gestion des RDD et produits sous REP	48
3.3.4	Programmes de gestion des résidus encombrants et de CRD.....	50
3.3.5	Programmes de gestion des déchets.....	52
3.4	Secteur des ICI et CRD	53
3.5	Modes de gestion des boues.....	56
3.5.1	Programmes municipaux de gestion des boues de fosses septiques.....	56
3.5.2	Gestion des boues municipales	58
3.5.3	Gestion des boues industrielles.....	58
3.6	Synthèse des coûts de la gestion actuelle des matières résiduelles	60
Chapitre 4 : Intervenants et installations en gestion des matières résiduelles		61
4.1	Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	61
4.2	Installations en gestion des matières résiduelles.....	63
4.2.1	Centres de tri et de récupération de matières recyclables	64
4.2.2	Écocentres et ressourcerie	65
4.2.3	Plates-formes de compostage	68
4.2.4	Lieux d'enfouissement techniques	69
4.2.5	Autres installations de traitement des matières résiduelles.....	69
4.3	Points de dépôt.....	70
Chapitre 5 : Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.....		73
5.1	Méthodologie générale	73
5.2	Secteur résidentiel.....	74
5.2.1	Matières recyclables	74
5.2.2	Matières organiques.....	76
5.2.3	Boues municipales	78
5.2.4	Résidus domestiques dangereux.....	80
5.2.5	Résidus encombrants.....	82
5.2.6	Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière.....	83
5.2.7	Résidus ultimes	84
5.2.8	Bilan du secteur résidentiel	84

5.3	Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	86
5.3.1	Résidus spécifiques de transformation industrielle	87
5.3.2	Matières recyclables	87
5.3.3	Matières organiques	89
5.3.4	Résidus d'activités municipales	90
5.4	Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	91
5.5	Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles	92
Chapitre 6 : Diagnostic territorial		95
6.1	Bilan du PGMR 2013-2018	95
6.2	Orientations et objectifs nationaux	97
6.3	Analyse des forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles	98
6.4	Orientations et objectifs régionaux	100
6.5	Droit de regard	101
6.6	Évaluation à long terme des besoins en élimination	102
Chapitre 7 : Plan d'action 2020-2027		103
7.1	Le concept des 3RV-E	103
7.2	Plan d'action	104
7.3	Échéancier de mise en œuvre du PGMR	107
7.4	Estimation des coûts des mesures associées au PGMR	108
7.5	Surveillance et suivi du PGMR	110
Références		111
Annexe 1 : Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles susceptibles d'œuvrer sur le territoire de la MRC de Memphrémagog		113
Annexe 2 : Fiches descriptives des mesures prévues au plan d'action 2020-2027		131
Annexe 3 : Rapport de la consultation publique sur le projet de PGMR de la MRC de Memphrémagog		165

Liste des tableaux

Tableau 1 : Structure administrative.....	3
Tableau 2 : Nombre de kilomètres de routes par municipalité	5
Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC de Memphrémagog en 2018	9
Tableau 4 : Perspectives démographiques et tailles des ménages	11
Tableau 5 : Répartition du nombre de logements selon le type.....	12
Tableau 6 : Répartition de la population par groupe d'âge	13
Tableau 7 : Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus.....	14
Tableau 8 : Répartition de la population selon la tranche de revenu après impôt en 2015.....	15
Tableau 9 : Répartition de la population et des établissements selon le secteur d'emploi	16
Tableau 10 : Répartition par municipalité du nombre d'entreprises industrielles en 2018	17
Tableau 11 : Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité industriel	18
Tableau 12 : Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité.....	19
Tableau 13 : Répartition des entreprises selon le nombre d'employés	20
Tableau 14 : Répartition du nombre d'industries, commerces et institutions (ICI) et du nombre d'unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles par municipalité.....	21
Tableau 15 : Partage des responsabilités en GMR pour le secteur résidentiel (2018)	24
Tableau 16 : Partage des responsabilités en GMR pour les ICI (2018).....	25
Tableau 17 : Liste des ententes en vigueur sur le territoire de la MRC de Memphrémagog	28
Tableau 18 : Règlements municipaux liés à la GMR.....	30
Tableau 19 : Synthèse du contenu des règlements municipaux liés à la GMR	32
Tableau 20 : Description des outils d'ISÉ et programmes de réduction à la source	39
Tableau 21 : Programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2018.....	42
Tableau 22 : Programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2018.....	46
Tableau 23 : Liste des points municipaux de récupération de RDD et produits sous REP	49
Tableau 24 : Programmes municipaux de gestion des résidus encombrants et de CRD	51
Tableau 25 : Programmes municipaux de gestion des déchets	54
Tableau 26 : Programmes municipaux de gestion des boues de fosses septiques.....	57
Tableau 27 : Gestion des boues municipales	59
Tableau 28 : Synthèse des coûts de la gestion actuelle des matières résiduelles en 2017	60
Tableau 29 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles	62
Tableau 30 : Centres de tri récupérant des matières recyclables produites dans la MRC	64
Tableau 31 : Écocentres utilisés par les citoyens de la MRC de Memphrémagog	66
Tableau 32 : Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC de Memphrémagog	69
Tableau 33 : Centre de récupération et de tri de résidus de CRD.....	70
Tableau 34 : Organismes reconnus pour les produits visés par une REP.....	71
Tableau 35 : Inventaire des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2017	75
Tableau 36 : Inventaire des matières organiques dans le secteur résidentiel en 2017	77
Tableau 37 : Estimation des quantités de boues de fosses septiques	78
Tableau 38 : Estimation des quantités de boues des stations d'épuration	79
Tableau 39 : Taux de mise en valeur des boues municipales en 2017.....	80

Tableau 40 : Quantité de RDD récupérée sur le territoire de la MRC.....	81
Tableau 41 : Taux de mise en valeur des RDD en 2017.....	81
Tableau 42 : Taux de mise en valeur des résidus encombrants en 2017.....	82
Tableau 43 : Taux de mise en valeur des matières nécessitant une gestion particulière en 2017.....	83
Tableau 44 : Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2017	85
Tableau 45 : Bilan des matières résiduelles pour le secteur ICI en 2017	86
Tableau 46 : Estimation détaillée des matières recyclables dans le secteur ICI en 2017	88
Tableau 47 : Estimation des matières organiques générées dans le secteur ICI en 2017	90
Tableau 48 : Bilan des matières résiduelles pour le secteur CRD en 2017	91
Tableau 49 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur en 2017	93
Tableau 50 : Bilan des matières résiduelles en 2017	94
Tableau 51 : Analyse des forces et faiblesses	98
Tableau 52 : Objectifs poursuivis par le PGMR de la MRC de Memphrémagog.....	100
Tableau 53 : Plan d'action 2020-2027 de la MRC de Memphrémagog.....	105
Tableau 54 : Échéancier de mise en œuvre du PGMR	107
Tableau 55 : Estimation des coûts des mesures associés au PGMR par année	108
Tableau 56 : Estimation des revenus pouvant couvrir les coûts associés au PGMR.....	109

Liste des figures

Figure 1 : Territoire de la MRC de Memphrémagog	4
Figure 2 : Croissance et projection démographique de la MRC de Memphrémagog.....	10
Figure 3 : Répartition régionale des installations en gestion des matières résiduelles	63
Figure 4 : Catégories de matières prises en compte dans l'inventaire	73
Figure 5 : Évolution des quantités de matières recyclables récupérées.....	74
Figure 6 : Évolution des quantités de matières organiques récupérées.....	76
Figure 7 : Bilan de l'état d'avancement des mesures du PGMR 2013-2018	96
Figure 8 : Nombre de mesures en fonction du secteur d'intervention et du type de mesure	104

Lexique

Boue municipale

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales.

Boue de fosse septique

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire. Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques.

Centre de transbordement

Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Compost

Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matières organiques et qui est issu du compostage.

Compostage

Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de microorganismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières organiques, en vue d'obtenir un amendement organique biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique

Fait, pour les particuliers, de composter chez eux leurs propres déchets organiques (résidus verts, de déchaumage, de table, etc.). Ces déchets peuvent être compostés soit en tas, soit dans un bac individuel appelé « composteur domestique ».

Écocentre

Site aménagé principalement axé sur le réemploi et la récupération de matières. Il se distingue en récupérant, non seulement les matières recyclables, mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Élimination

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Matières résiduelles non industrielles qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne sont pas ramassées lors de la collecte régulière des ordures ou des matières résiduelles.

Encombrant métallique

Encombrants présentant un potentiel de valorisation élevé étant donné la valeur de leurs composants sur le marché (ex. : gros électroménagers, chauffe-eau, barbecues, meubles en métal).

Encombrant non métallique

Encombrants comprenant les meubles en bois et en résine de plastique, les autres accessoires de jardin, les matelas et les sommiers, les jouets de grande taille ainsi que les accessoires de grand format pour la maison, comme les miroirs, les lampes et les produits en céramique et en porcelaine (lavabos, baignoires et cuvettes de toilette).

Herbicyclage

Façon simple de recycler le gazon sur place en laissant l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat.

Matière organique

Fraction de matière vivante (végétale ou animale) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes. Les résidus alimentaires, les résidus verts, ainsi que la plupart des biosolides municipaux et industriels font partie de cette catégorie. Les papiers et cartons souillés par des aliments ou d'autres matières organiques putrescibles ainsi que les papiers et cartons cirés compostables récupérés dans un programme de collecte sont aussi assimilés à cette catégorie.

Matière recyclable

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées de manière à en favoriser la mise en valeur. Les fibres (papiers et cartons) et les contenants (métal, plastique, verre) sont compris dans cette catégorie.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Récupération

Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer ou conditionner (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. L'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu d'agrégat

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) tels que le béton, l'asphalte, la pierre ou la brique.

Résidu alimentaire

Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).

Résidu domestique dangereux

Produits d'usage courant représentant un danger s'ils sont mis au rebut (ex. : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyeurs, produits chimiques pour piscine). Cela comprend également les résidus des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

Résidu non-agrégat

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) tels que le bois (sciures, copeaux, palettes) ou d'autres matériaux comme le gypse, le bardeau ou le verre plat.

Résidu ultime

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la valorisation des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidu vert

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains, excluant les branches.

Taux de mise en valeur

Quantité de matières résiduelles mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.

Textile

Vêtements, accessoires (chaussures, chapeaux, etc.), linges de maison (nappes, rideaux, draps, etc.) et autres tissus.

Valorisation de matières résiduelles

Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.

Listes des abréviations et des unités de mesure

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CRD	Construction, rénovation et démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industrie, commerce et institution
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (anciennement le MDDELCC)
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIGMRBM	Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi
RIGDSC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
RDD	Résidu domestique dangereux
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
UO	Unité d'occupation
TIC	Technologie de l'information et des communications
hab.	Habitant
ha	Hectare
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
pers.	Personne
t	Tonne métrique
m ³	Mètre cube

INTRODUCTION

et mise en contexte

La *Loi sur la qualité de l'environnement* indique que toutes les MRC doivent élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les PGMR servent à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le premier PGMR de la MRC de Memphrémagog a été adopté en 2004 et le second en 2013. La démarche de révision débutée en 2018 permet à la MRC de se livrer à un troisième exercice de planification en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.

Pour satisfaire aux exigences gouvernementales, le PGMR doit contribuer à l'atteinte des objectifs et répondre aux orientations inscrites dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action. Les enjeux de la politique sont de :

- ◆ Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- ◆ Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- ◆ Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La politique se concentre, entre autres, sur la réduction de la quantité de déchets enfouis, dont l'objectif fondamental est d'éliminer une seule matière, à savoir, le résidu ultime. Elle vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source puis, dans l'ordre, au réemploi, au recyclage, à la valorisation et finalement à l'élimination. Plusieurs mesures et programmes ont été annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs, dont la valorisation de la matière organique.

La politique québécoise précise que les PGMR doivent couvrir l'ensemble des générateurs, soit le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD). De plus, les PGMR doivent contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'action 2019-2024 identifiés par le gouvernement, à savoir :

- ◆ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- ◆ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- ◆ Recycler 60 % des matières organiques;
- ◆ Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

La MRC de Memphrémagog compte concentrer ses actions sur un plan de gestion adapté à sa réalité et répondant aux enjeux et objectifs de la politique québécoise.

Le contenu du PGMR intègre les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il est élaboré dans le souci d'identifier des solutions avantageuses, tant du point de vue de l'environnement que des aspects sociaux et il présente :

- ◆ Une description du territoire de planification;
- ◆ Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;
- ◆ Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles;
- ◆ Un inventaire des matières résiduelles produites pour l'année 2017;
- ◆ Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés;
- ◆ Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés;
- ◆ Un programme de suivi et de surveillance.

CHAPITRE 1

Description du territoire de planification

Ce chapitre présente une description du territoire de planification visant à faire ressortir les caractéristiques géographiques, démographiques et socioéconomiques qui influent sur la gestion des matières résiduelles. Les données utilisées datent principalement de 2016 et 2018, soit les plus récentes disponibles.

1.1 Description géographique

1.1.1 Organisation administrative du territoire

La MRC de Memphrémagog est située à la limite ouest de l'Estrie. D'une superficie de 1 444 km², dont 1 317 km² en terre ferme, la MRC représente près de 14 % de la superficie de l'Estrie, soit le troisième territoire le plus étendu dans cette région administrative ^(Réf. 1). Son territoire est adjacent à trois MRC estriennes (Coaticook, Sherbrooke et Le Val-Saint-François) ainsi qu'à deux MRC situées en Montérégie (Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska). Au sud, il longe la frontière américaine sur 35 km (Figure 1). La MRC est composée de 17 municipalités (Tableau 1). Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC. Ainsi, l'ensemble des municipalités locales sont visées par le plan.

Tableau 1 : Structure administrative

Désignation	Municipalité	Superficie (km ²)	Désignation	Municipalité	Superficie (km ²)
Municipalité	Austin	86,2	Canton	Orford	148,2
Village	Ayer's Cliff	7,4	Canton	Potton	277,4
Municipalité	Bolton-Est	81,0	Municipalité	Saint-Benoît-du-Lac	2,4
Municipalité	Eastman	77,1	Municipalité	Sainte-Catherine-de-Hatley	99,0
Municipalité	Hatley	66,3	Municipalité	Saint-Étienne-de-Bolton	48,8
Canton	Hatley	74,1	Ville	Stanstead	22,3
Ville	Magog	166,7	Canton	Stanstead	135,4
Village	North Hatley	4,4	Village	Stukely-Sud	63,6
Municipalité	Ogden	83,8			
MRC de Memphrémagog					1 444

Source : Répertoire des municipalités ^(Réf. 1).

1.1.2 Situation du transport terrestre

Le territoire de la MRC est desservi par un réseau routier de plus de 2 100 km (Tableau 2). Deux autoroutes le traversent, l'autoroute 10 dans un axe est-ouest et l'autoroute 55 dans un axe nord-sud. Plusieurs routes nationales, régionales et collectrices le sillonnent, dont les routes numérotées 108, 112, 141, 143, 208, 216, 220, 243, 245 et 247 (Figure 1).

En ce qui concerne les routes locales, compte tenu du relief et de la présence de nombreux lacs, plusieurs municipalités doivent composer avec des chemins étroits, des rues privées et des culs-de-sac, lesquels peuvent entraîner des restrictions sur le plan des collectes.

Tableau 2 : Nombre de kilomètres de routes par municipalité

Municipalité	Classification routière					TOTAL
	Autoroute	Nationale	Régionale	Collectrice	Locale	
Austin	6,3	3,1		13,5	115,0	137,9
Ayer's Cliff	1,6	4,2		0,9	15,3	22,0
Bolton-Est			17,4	6,9	92,9	117,2
Eastman	15,3	6,8	1,9	9,8	116,5	150,3
Hatley			9,9	9,6	57,9	77,4
Canton de Hatley	8,5	0,2	6,1	8,8	84,0	107,6
Magog	44,7	22,5	9,6	30,8	340,6	448,2
North Hatley				2,5	13,0	15,5
Ogden				7,9	84,1	92,0
Canton d'Orford			7,9	20,9	145,0	173,8
Canton de Potton			19,0	24,5	220,1	263,6
Saint-Benoît-du-Lac					1,5	1,5
Sainte-Catherine-de-Hatley	30,8	0,6	1,4	15,5	114,2	162,5
Saint-Étienne-de-Bolton	12,0	4,0	0,9	4,2	54,4	75,5
Stanstead	10,1		3,5	6,2	38,9	58,7
Canton de Stanstead				14,7	136,6	151,3
Stukely-Sud		6,9			71,4	78,3
MRC de Memphrémagog	129,3	48,3	77,6	176,7	1 701,4	2 133,3

Source : MRC de Memphrémagog.

1.1.3 Autres particularités physiques du territoire

Le territoire de la MRC de Memphrémagog recèle une concentration importante de plans d'eau et de montagnes. Ces caractéristiques physiques sont à l'origine d'une qualité de vie exceptionnelle et de la présence massive de résidents saisonniers. Le lac Memphrémagog, élément marquant du réseau hydrographique, scinde la MRC en deux selon une orientation nord-sud, ce qui se répercute sur le transport d'est en ouest. Le principal axe montagneux se situe dans la portion ouest du territoire. On y trouve le plus haut sommet de la MRC, le mont Orford, qui atteint 850 mètres.

Le territoire renferme l'un des parcs provinciaux les plus fréquentés au Québec, soit le Parc national du Mont-Orford. Agrandissement projeté compris, le parc occupe une superficie d'environ 70 km², soit près de 5 % du territoire; il se trouve principalement dans le Canton d'Orford. Ses infrastructures y favorisent la pratique d'activités à longueur d'année. La MRC compte également deux réserves écologiques de tenure publique, mais inaccessibles au public : la réserve écologique de la Vallée-du-Ruiter (117 ha) dans le Canton de Potton et la réserve de la Mine-aux-Pipistrelles (3,24 ha) à la confluence du Canton de Potton et de la municipalité de Bolton-Est.

Le territoire se distingue par la présence de vastes espaces naturels et la cohabitation de différentes vocations résidentielles, touristiques, agricoles et forestières. En 2013, une analyse réalisée à partir de photographies aériennes a permis d'établir l'utilisation du sol. La forêt et les activités forestières couvraient 67 %, l'agriculture environ 15 %, les plans d'eau et les milieux humides près de 11 %, les secteurs urbains et résidentiels près de 7 % et les activités d'extraction moins de 1 %.

1.1.4 Planification territoriale

Le schéma d'aménagement circonscrit les grandes affectations du territoire, lesquelles correspondent aux principales vocations que la MRC attribue aux différentes parties de son territoire. Ces affectations ont également une incidence sur les usages possibles sur le territoire.

Le schéma comporte une affectation en lien avec la gestion des matières résiduelles, soit l'affectation « Traitement des matières résiduelles ». Celle-ci correspond aux secteurs de la Ville de Magog et du Canton de Potton, où l'on retrouve d'anciens lieux de disposition des déchets. Le schéma prévoit que les activités et usages de disposition, d'entreposage, de récupération et de recyclage de matières résiduelles y soient favorisés, à l'exception de toute activité d'élimination des déchets. Les activités de vente en gros de matières résiduelles ou de produits recyclés ou récupérés y sont également permises tout comme les activités industrielles de récupération, de recyclage et de réutilisation de matières résiduelles (Réf. 10).

Le schéma prévoit également des dispositions pour certains usages de portée régionale. À cet effet, il interdit sur l'ensemble du territoire les activités reliées à l'élimination des matières résiduelles. Pour ce qui est des lieux de traitement des boues de fosses septiques, ils sont autorisés seulement sur les propriétés municipales utilisées à des fins d'épuration des eaux usées, lesquelles se situent à Ayer's Cliff, Eastman, Magog, North Hatley, Canton d'Orford, Canton de Potton, Stanstead et Canton de Stanstead (Réf. 10).

En ce qui concerne les cimetières de véhicules, ceux existants, lorsqu'ils ont été mis en place conformément à la réglementation municipale, peuvent poursuivre leurs activités. Ailleurs, cet usage est interdit (Réf. 10).

Finalement, pour ce qui est des zones de contraintes à l'occupation du sol, le schéma identifie le lieu d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire de la Ville de Magog ainsi que l'ancien dépotoir en tranchées dans la municipalité du Canton de Potton. À noter également la présence de 12 dépotoirs désaffectés autrefois utilisés par les municipalités pour l'élimination des déchets domestiques, dépotoirs aujourd'hui en grande majorité recouverts et peu visibles (Réf. 10).

1.2 Description démographique

1.2.1 Répartition de la population

Avec 51 436 habitants pour l'année 2018, la MRC de Memphrémagog compte pour près de 15 % de la population de la région administrative de l'Estrie, soit le deuxième territoire le plus peuplé après celui de la Ville de Sherbrooke ^(Réf. 1).

Plus de la moitié de la population (27 048 habitants) se concentre à l'intérieur des limites de la Ville de Magog. Pour les autres municipalités, leur taille varie entre 616 et 4 353 habitants. Onze municipalités comptaient plus de 1 000 habitants en 2018. Fait à noter, la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac affiche un caractère tout particulier puisqu'elle est constituée uniquement de la communauté religieuse de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac où vivaient 45 personnes en 2018 (Tableau 3).

Globalement, la densité de population de la MRC de Memphrémagog est plus élevée que celle de sa région administrative avec une moyenne de 39 habitants/km². Elle est cependant très variable sur le territoire avec des pôles plus denses comptant jusqu'à 260 habitants/km².

Les municipalités de la MRC sont pour la plupart à prédominance rurale. On retrouve toutefois à l'intérieur de certaines des secteurs urbanisés, comme les villes de Magog et Stanstead, ou encore, des noyaux villageois plus densément peuplés. Il faut également noter des secteurs de villégiature très développés et concentrés principalement autour des lacs.

Plusieurs municipalités accueillent une population saisonnière importante, particulièrement là où les attraits environnementaux et touristiques sont les plus présents, notamment à Magog, au Canton de Potton, au Canton d'Orford, à Austin et à Eastman. À elles seules, ces cinq municipalités reçoivent les deux tiers de la population saisonnière de la MRC.

Pour plusieurs municipalités, la proportion de la population saisonnière est non négligeable venant même, dans certains cas, gonfler la population permanente du double. Vu la grande variété d'activités offertes sur le territoire, la présence de saisonniers est perceptible à longueur d'année et non seulement pendant la saison estivale, ce qui a une incidence directe et importante sur la quantité de matières résiduelles générées et éliminées. Toutefois, cette particularité du territoire n'est pas prise en considération par le gouvernement lorsqu'il évalue la performance d'une municipalité en fonction des quantités de matières résiduelles éliminées par habitant.

Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC de Memphrémagog en 2018

Municipalité	Population				Superficie terrestre (km ²)	Densité (hab/km ²) (4)	
	Permanente	Saisonnière (1)	Saisonnière équivalente (2)				Équivalente (3)
			(nombre)	(%)			
Austin	1 531	1 399	700	31,4	2 231	74,0	20,7
Ayer's Cliff	1 150	256	128	10,0	1 278	5,5	208,7
Bolton-Est	1 011	800	400	28,3	1 411	78,4	12,9
Eastman	1 963	1 191	596	23,3	2 559	73,2	26,8
Hatley	745	319	160	17,7	905	60,4	12,3
Canton de Hatley	2 181	200	100	4,4	2 281	71,9	30,3
Magog	27 048	2 405	1 203	4,3	28 251	144,3	187,5
North Hatley	710	202	101	12,5	811	3,2	224,7
Ogden	759	452	226	22,9	985	74,7	10,2
Canton d'Orford	4 353	1 932	966	18,2	5 319	137,0	31,8
Canton de Potton	1 856	1 892	946	33,8	2 802	260,1	7,1
Saint-Benoît-du-Lac	45	0	0	0	45	2,2	20,6
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 614	662	331	11,2	2 945	86,4	30,3
Saint-Étienne-de-Bolton	616	368	184	23,0	800	47,8	12,9
Stanstead	2 851	17	9	0,3	2 860	22,0	129,4
Canton de Stanstead	936	922	461	33,0	1 397	113,2	8,3
Stukely-Sud	1 067	179	90	7,8	1 157	63,2	16,9
MRC de Memphrémagog	51 436	13 196	6 601	11,4	58 037	1 317,2	39,0

Notes :

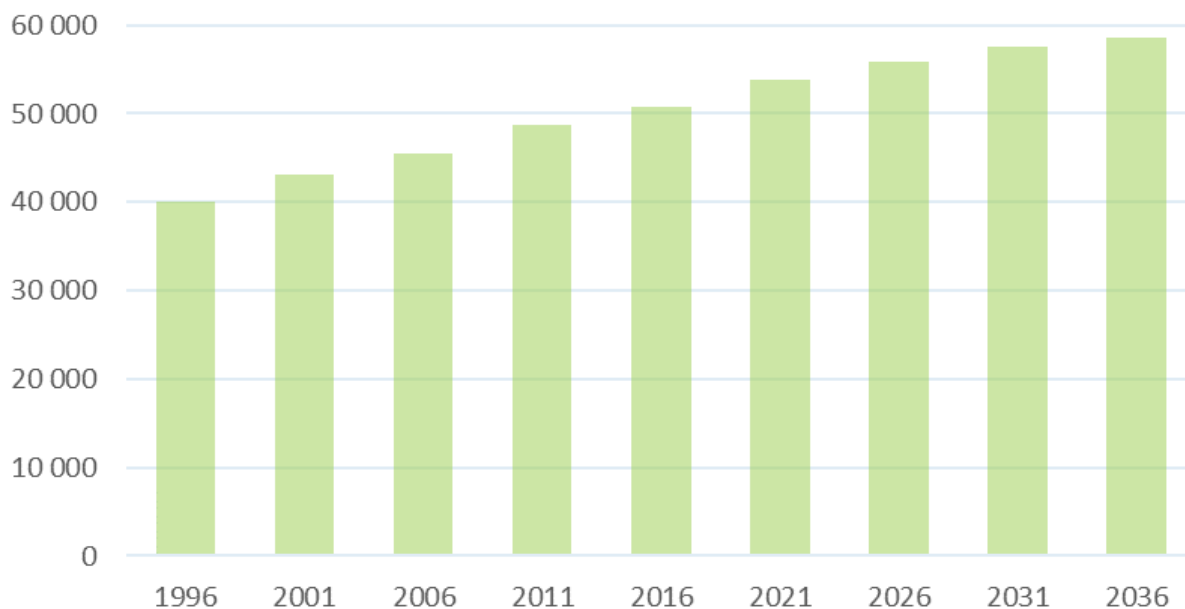
- (1) La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités pour l'année 2018, en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en considérant que la taille des ménages est de 2,1 personnes par habitation selon le recensement de 2016 de Statistique Canada.
- (2) La population saisonnière équivalente correspond à la population saisonnière divisée en deux pour tenir compte du taux d'occupation des chalets et maisons de villégiature, soit environ 6 mois par année. Le prorata de la population saisonnière équivalente est calculé par rapport à la population totale équivalente.
- (3) La population équivalente correspond à la somme de la population permanente et de la population saisonnière équivalente.
- (4) La densité de population est calculée à partir de la population permanente pour 2018 établie selon le décret gouvernemental.

1.2.2 Projection démographique

La population permanente de la MRC n'a cessé de croître depuis les vingt dernières années (Figure 2). Avec une hausse de près de 27 % entre 1996 et 2016, la croissance démographique de la MRC est supérieure à celle de l'Estrie (14,6 %) et du Québec (14,8 %). Après avoir connu un épisode d'accélération entre 2006-2011, le rythme a ralenti entre 2011 et 2016 ^(Réf. 2).

Les perspectives démographiques laissent présager une hausse de 14,5 % de la population entre 2016 et 2036 (Tableau 4). Ainsi, la population de la MRC pourrait atteindre 58 627 habitants en 2036. Notons d'ailleurs que ce taux d'accroissement est supérieur à celui anticipé pour l'Estrie. On remarque toutefois que la croissance de la population tend à ralentir au fil des ans. En ce qui a trait aux ménages, leur nombre devrait augmenter, mais le nombre moyen de personnes par ménage devrait diminuer pour la période 2016-2036. L'évolution démographique est toutefois très contrastée d'une municipalité à l'autre. Alors que certaines connaissent une croissance, d'autres verront vraisemblablement leur population décroître.

Figure 2 : Croissance et projection démographique de la MRC de Memphrémagog



Source : Institut de la statistique du Québec ^(Réf. 2, Réf. 3).

Note : De 1996 à 2016, les données correspondent aux données révisées annuellement. Quant aux projections de la population de 2021 à 2036, il s'agit de celles anticipées par l'Institut de la statistique du Québec.

1.2.3 Ménages

En 2016, la MRC comptait 23 548 ménages, lesquels étaient constitués de 2,2 personnes. Le portrait général de la MRC montre que les trois quarts des ménages sont d'une ou deux personnes. Cette proportion est supérieure à ce que l'on note en Estrie et au Québec (Tableau 4).

Tableau 4 : Perspectives démographiques et tailles des ménages

	Population ⁽¹⁾			Ménage ⁽²⁾			Nombre de personnes par ménage ⁽³⁾		
	Québec	Estrie	Memphré magog	Québec	Estrie	Memphré magog	Québec	Estrie	Memphré magog
2016	8 357 630	324 238	51 216	3 609 298	145 428	23 548	2,32	2,23	2,17
2021	8 677 760	333 731	53 759	3 773 388	151 135	25 081	2,30	2,21	2,14
2026	8 967 165	342 091	55 903	3 901 916	155 541	26 272	2,30	2,20	2,13
2031	9 205 587	348 461	57 490	4 013 491	159 157	27 138	2,29	2,19	2,12
2036	9 394 684	353 007	58 627	4 110 680	161 767	27 748	2,29	2,18	2,11
Variation 2016-2026 (%)	7,3	5,5	9,2	8,1	7,0	11,6			
Variation 2016-2036 (%)	12,4	8,9	14,5	13,9	11,2	17,8			

Répartition des ménages privés selon la taille du ménage en 2016 (%) (4)			
	Québec	Estrie	Memphré magog
1 pers.	33,3	34,7	32,3
2 pers.	34,8	37,6	42,6
3 pers.	13,9	11,8	11,0
4 pers.	12,1	10,3	9,3
5 pers. et +	6,0	5,6	4,9



Sources :

- (1) Institut de la statistique du Québec (Réf. 3).
- (2) Institut de la statistique du Québec (Réf. 4).
- (3) Les données ont été obtenues par calcul, à partir de la population et du nombre de ménages.
- (4) Statistique Canada (Réf. 5).

1.3 Description socio-économique

1.3.1 Catégorie d'habitation

Les maisons unifamiliales sont le type d'habitation dominant dans la MRC, se chiffrant à 15 218 unités de logement en 2018. On retrouve également 6 282 chalets ou maisons de villégiature, principalement concentrés sur le territoire de la Ville de Magog et des municipalités du Canton d'Orford, du Canton de Potton, d'Austin et d'Eastman. Très peu de municipalités comptent des résidences en copropriété et des condos. Finalement, pour ce qui est des multilogements, ils sont situés majoritairement dans la Ville de Magog (Tableau 4) ^(Réf. 6). En matière de mode d'occupation, près de 73 % des ménages étaient propriétaires de leur logement en 2016 comparativement à 62 % en Estrie et 61 % au Québec ^(Réf. 5).

Tableau 5 : Répartition du nombre de logements selon le type

	Nombre total de logements		Répartition du nombre de logements (%)									
	Nbre	Prorata de la MRC (%)	Résidence unifamiliale		Copropriété		Chalet et maison de villégiature		Immeuble 2 à 5 logements		Immeuble 6 logements et plus	
			Muni	MRC	Muni	MRC	Muni	MRC	Muni	MRC	Muni	MRC
Austin	1 351	4,5	46,9	4,2	---	---	49,3	10,6	3,4	1,1	0,4	0,3
Ayer's Cliff	621	2,1	55,7	2,3	9,3	2,8	19,6	1,9	13,4	1,9	1,9	0,6
Bolton-Est	846	2,8	50,4	2,8	---	---	45,0	6,1	4,6	0,9	---	---
Eastman	1 439	4,8	53,4	5,1	---	---	39,4	9,0	7,2	2,4	---	---
Hatley	449	1,5	58,1	1,7	---	---	33,9	2,4	8,0	0,8	---	---
Canton de Hatley	920	3,1	78,0	4,7	0,5	0,2	10,3	1,5	7,6	1,6	3,5	1,6
Magog	13 964	46,6	46,1	42,3	10,9	74,9	8,2	18,2	22,1	70,8	12,7	86,7
North Hatley	451	1,5	53,7	1,6	---	---	21,3	1,5	14,0	1,4	11,1	2,4
Ogden	517	1,7	53,4	1,8	---	---	41,6	3,4	5,0	0,6	---	---
Canton d'Orford	2 827	9,4	50,1	9,3	13,1	18,2	32,5	14,6	4,2	2,7	---	---
Canton de Potton	1 856	6,2	39,4	4,8	3,7	3,4	48,5	14,3	8,4	3,6	---	---
Sainte-Catherine-de-Hatley	1 356	4,5	69,2	6,2	0,4	0,2	23,2	5,0	7,2	2,2	---	---
Saint-Étienne-de-Bolton	519	1,7	59,0	2,0	0,8	0,2	33,7	2,8	6,6	0,8	---	---
Stanstead	1 334	4,5	61,2	5,4	---	---	0,6	0,1	25,4	7,8	12,8	8,4
Canton de Stanstead	936	3,1	50,3	3,1	---	---	46,9	7,0	2,8	0,6	---	---
Stukley-Sud	558	1,9	78,3	2,9	---	---	15,2	1,4	6,5	0,8	---	---
MRC de Memphrémagog	29 944	---	50,8		6,8		21,0		14,6		6,8	

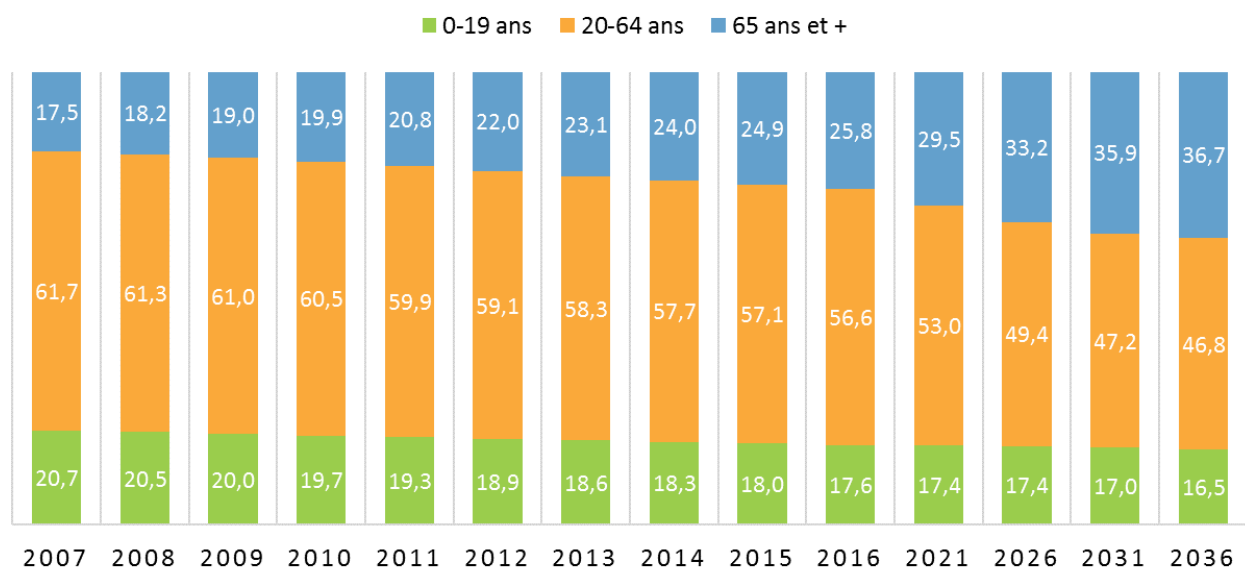
Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc. ^(Réf. 6).

1.3.2 Âge de la population

Dans la MRC de Memphrémagog, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans est moins élevé que la moyenne québécoise. Celui des 20-64 ans, considérés comme les individus dits d'âge actif, est aussi moins élevé qu'au Québec et parmi les plus faibles en Estrie. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont au contraire plus nombreuses qu'à l'échelle du Québec. Ainsi, l'âge médian de la population de la MRC de Memphrémagog, c'est-à-dire l'âge qui sépare la population en deux groupes égaux, est largement supérieur à celui de l'Estrie et du Québec (Tableau 6) (Réf. 2).

Tableau 6 : Répartition de la population par groupe d'âge

	2016				2036			
	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	Âge médian	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	Âge médian
Québec	20,6	61,3	18,1	42,1	20,5	53,6	25,9	45,5
Estrie	20,4	59,0	20,6	44,1	19,2	50,4	30,4	48,6
Memphrémagog	17,6	56,6	25,8	51,6	16,5	46,8	36,7	55,5



Source : Institut de la statistique du Québec (Réf. 2, Réf. 7).

Note : De 2007 à 2016, les données correspondent aux données révisées annuellement. Quant aux projections de la population de 2021 à 2036, il s'agit de celles anticipées par l'Institut de la statistique du Québec.

1.3.3 Scolarité

Les données de 2016 indiquent que 20 % de la population de la MRC âgée de 15 ans et plus ne détenait aucun certificat, diplôme ou grade, ce qui est comparable à la moyenne québécoise et légèrement inférieur à la situation estrienne. Près de 23 % de la population âgée de 15 ans et plus détenait un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence. À l'échelle de la MRC, le taux de diplomation pour les études postsecondaires, soit 57 %, est comparable à celui de l'Estrie et légèrement inférieur à celui du Québec ^(Réf. 5).

Tableau 7 : Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus

	Québec	Estrie	Memphrémagog
Aucun certificat, diplôme ou grade	19,9	21,7	20,2
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	21,5	21,2	22,5
Certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires	58,5	57,1	57,3

Source : Statistique Canada ^(Réf. 5).

1.3.4 Marché du travail

En 2016, on dénombrait 42 025 personnes âgées de 15 ans et plus dans la MRC. De ce nombre, 58 % constituaient la population active et 42 % la population inactive. Pour ce qui est du taux de chômage, il atteignait 6,5 %, soit un taux comparable à celui de l'Estrie (6,4 %) et inférieur à celui du Québec (7,2 %) ^(Réf. 5).

Le tableau qui suit présente la répartition de la population de 15 ans et plus ainsi que celle des ménages privés selon la tranche de revenu après impôt. On note que la proportion de ménages ayant un revenu annuel inférieur à 60 000 \$ est de 60 % pour la MRC comparativement à 64 % pour l'Estrie et 58 % pour le Québec. Bien que le revenu médian après impôt dans la MRC soit plus élevé que celui de l'Estrie, il demeure toutefois inférieur à celui du Québec ^(Réf. 5).

Tableau 8 : Répartition de la population selon la tranche de revenu après impôt en 2015

	Population âgée de 15 ans et plus			Ménages privés		
	Québec	Estrie	Memphré magog	Québec	Estrie	Memphré magog
Sans revenu après impôt	3,2	2,9	2,2	---	---	---
Ayant un revenu après impôt	96,8	97,1	97,8	---	---	---
Moins de 10 000 \$	12,8	12,0	11,8	3,1	3,0	2,5
10 000 \$ à 19 999 \$	19,4	21,3	20,5	8,8	10,6	8,7
20 000 \$ à 29 999 \$	18,6	20,8	21,0	11,1	12,7	11,7
30 000 \$ à 39 999 \$	17,1	18,2	17,2	13,0	14,5	13,9
40 000 \$ à 49 999 \$	12,4	12,0	11,4	11,7	12,3	12,4
50 000 \$ à 59 999 \$	7,8	6,8	6,6	10,3	10,5	10,9
60 000 \$ à 69 999 \$	4,8	3,9	4,1	8,8	8,7	9,1
70 000 \$ à 79 999 \$	2,6	1,9	2,3	7,3	7,0	7,1
80 000 \$ à 89 999 \$	1,5	1,0	1,4	5,9	5,4	5,7
90 000 \$ à 99 999 \$	0,9	0,6	0,9	4,7	4,1	4,1
100 000 \$ et plus	2,2	1,6	2,8	15,4	11,3	13,9
Revenu après impôt médian en 2015 parmi les bénéficiaires	29 535 \$	27 800 \$	28 249 \$	---	---	---
Revenu après impôt médian des ménages en 2015	---	---	---	52 207 \$	47 396 \$	50 791 \$

Source : Statistique Canada (Réf. 5).

1.3.5 Secteurs d'activités

L'économie du territoire de la MRC est orientée principalement vers le secteur tertiaire. Plus des trois quarts des établissements et de la population active y œuvraient (Tableau 9). Cette proportion tend d'ailleurs à progresser. En 2016, ce secteur regroupait 76 % de la population active comparativement à 69 % en 2006. Les personnes travaillent principalement dans le commerce de détail et dans les soins de santé et l'assistance sociale (Réf. 5). Au regard des établissements de cinq employés et plus, les services d'hébergement et de restauration sont les plus présents (Réf. 8). La croissance du secteur tertiaire se fait principalement au détriment du secteur secondaire, lequel employait près de 22 % de la population active en 2011 comparativement à 28 % en 2016 (Réf. 5). Le secteur secondaire est davantage représenté par la fabrication que par la construction. Finalement, près de 3 % de la population active et des établissements œuvraient dans le secteur primaire, surtout en agriculture et foresterie.

Tableau 9 : Répartition de la population et des établissements selon le secteur d'emploi

Secteur d'emploi	Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie ⁽¹⁾				Établissements de 5 employés et plus ⁽²⁾	
	Memphrémagog		Etrie	Québec	Memphrémagog	
	Nbr	%	%	%	Nbr	%
Primaire	680	2,8	4,0	2,5	19	2,8
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	605	2,5	3,8	2,0	17	2,5
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	75	0,3	0,2	0,5	2	0,3
Secondaire	5 210	21,6	23,2	17,1	126	18,7
Construction	1 740	7,2	6,5	6,1	46	6,8
Fabrication	3 470	14,4	16,7	11,0	80	11,9
Tertiaire	18 205	75,6	72,8	80,3	530	78,5
Services publics	70	0,3	0,3	0,7	1	0,1
Commerce de gros	710	2,9	2,4	3,8	32	4,7
Commerce de détail	2 980	12,4	11,8	12,2	108	16,0
Transport et entreposage	815	3,4	3,3	4,5	17	2,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	345	1,4	1,3	2,4	6	0,9
Finance et assurances	570	2,4	2,3	4,0	8	1,2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	350	1,5	1,0	1,5	15	2,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 585	6,6	5,2	7,0	29	4,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	15	0,1	0	0,1	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	1 030	4,3	3,8	4,2	19	2,8
Services d'enseignement	1 910	7,9	9,0	7,4	33	4,9
Soins de santé et assistance sociale	2 860	11,9	14,6	12,8	49	7,3
Arts, spectacles et loisirs	750	3,1	1,7	2,0	30	4,4
Services d'hébergement et de restauration	1 850	7,7	6,6	6,7	117	17,3
Autres services (sauf les administrations publiques)	1 200	5,0	5,0	4,7	37	5,5
Administrations publiques	1 165	4,8	4,4	6,4	29	4,3
MRC de Memphrémagog	24 095				675	

Sources :

(1) Statistique Canada (Réf. 5).

(2) Emploi-Québec (Réf. 8).

En ce qui concerne le secteur industriel, le *Répertoire des entreprises industrielles de la MRC de Memphrémagog* dénombrait 202 entreprises en 2018, qui employaient 4 678 personnes (Tableau 10). La répartition par municipalité confirme le rôle industriel régional attribué à la Ville de Magog puisque 54 % des entreprises y sont établies. Le second pôle en importance est la Ville de Stanstead qui regroupe 15 % des entreprises ^(Réf. 9).

Tableau 10 : Répartition par municipalité du nombre d'entreprises industrielles en 2018

Municipalité	Entreprise industrielle	
	(nombre)	(%)
Austin	3	1,5
Ayer's Cliff	8	4,0
Bolton-Est	6	3,0
Eastman	7	3,5
Hatley	2	1,0
Canton de Hatley	6	3,0
Magog	108	53,5
North Hatley	5	2,5
Ogden	3	1,5
Canton d'Orford	4	2,0
Canton de Potton	4	2,0
Saint-Benoît-du-Lac	3	1,5
Sainte-Catherine-de-Hatley	6	3,0
Saint-Étienne-de-Bolton	1	0,5
Stanstead	31	15,3
Canton de Stanstead	3	1,5
Stukely-Sud	2	1,0
MRC de Memphrémagog	202	

Source : MRC de Memphrémagog ^(Réf. 9).

Pour ce qui est des secteurs d'activité, 18 % des emplois industriels étaient reliés au domaine d'activité des produits minéraux non métalliques. Les secteurs des produits en plastique et en caoutchouc et des produits métalliques comptaient également parmi les plus importants en ce qui concerne le nombre d'emplois (Tableau 11).

La répartition par municipalité démontre l'émergence des entreprises liées au secteur des technologies de l'information dans la Ville de Magog. Du côté de la Ville de Stanstead, l'importance des entreprises liées aux produits minéraux non métalliques, plus particulièrement celles œuvrant dans le secteur du granit, se maintient (Tableau 12).

Tableau 11 : Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité industriel

Secteur d'activité	Entreprises		Emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
Produits minéraux non métalliques	29	14,4	832	17,8
Produits en plastique et en caoutchouc	6	3,0	739	15,8
Produits métalliques	25	12,4	548	11,7
Produits chimiques	9	4,5	399	8,5
Machines	3	1,5	351	7,5
Ingénierie et laboratoires de sol	3	1,5	306	6,5
Technologie de l'information	40	19,8	288	6,2
Produits en bois	13	6,4	267	5,7
Aliments et boissons	22	10,9	201	4,3
Vêtements et autres produits en textiles ou en cuir	8	4,0	171	3,7
Produits, fournitures et matériel médicaux	4	2,0	157	3,4
Autres activités manufacturières	11	5,4	152	3,2
Agriculture, élevage et foresterie	6	3,0	76	1,6
Distributeurs – Grossistes	4	2,0	72	1,5
Meubles et produits connexes	6	3,0	37	0,8
Impression	9	4,5	37	0,8
Produits informatiques, électroniques et électriques	1	0,5	12	0,3
Matériel de transport	1	0,5	12	0,3
Centres de recherche et de développement	1	0,5	11	0,2
Gestion des matières résiduelles	1	0,5	10	0,2
Total MRC de Memphrémagog	202		4 678	

Source : MRC de Memphrémagog ^(Réf. 9).

Tableau 12 : Répartition des entreprises et des emplois selon le secteur d'activité

		Secteurs d'activité																				
Municipalité	Nombre	Produits minéraux non métalliques	Produits en plastique et en caoutchouc	Produits métalliques	Produits chimiques	Machines	Ingénierie et laboratoires de sol	Technologie de l'information	Produits en bois	Aliments et boissons	Vêtements et autres produits en textiles ou en cuir	Produits, fournitures et matériel médicaux	Autres activités manufacturières	Agriculture, élevage et foresterie	Distributeurs – Grossistes	Meubles et produits connexes	Impression	Produits informatiques, électroniques et électriques	Matériel de transport	Centres de recherche et de développement	Gestion des matières résiduelles	TOTAL
Austin	Entreprise					1							1			1						3
	Emploi					1							15			1						17
Ayer's Cliff	Entreprise			2		1			2	2						1						8
	Emploi			116		235			9	21						8						389
Bolton-Est	Entreprise				1			1	3	1												6
	Emploi				5			1	18	1												25
Eastman	Entreprise	1		2				1	1	1	1											7
	Emploi	15		2				3	9	10	1											40
Hatley	Entreprise							1		1												2
	Emploi							1		1												2
Canton de Hatley	Entreprise	2												3			1					6
	Emploi	235												13			1					249
Magog	Entreprise	5	4	16	6	1	3	31	5	8	5	4	6	1	2	3	5	1	1		1	108
	Emploi	85	586	386	390	115	306	252	199	110	105	157	122	30	27	27	24	12	12		10	2 955
North Hatley	Entreprise							3		1			1									5
	Emploi							26		3			7									36
Ogden	Entreprise	3																				3
	Emploi	20																				20
Canton d'Orford	Entreprise							2		2												4
	Emploi							3		17												20
Canton de Potton	Entreprise		1	1					1	1												4
	Emploi		53	5					25	9												92
St-Benoît-du-Lac	Entreprise									3												3
	Emploi									23												23
Ste-Catherine-de-Hatley	Entreprise			2						1				1			2					6
	Emploi			2						2				1			11					16
St-Étienne-de-Bolton	Entreprise															1						1
	Emploi															1						1
Stanstead	Entreprise	17	1	1	2			1	1		2		2		2		1				1	31
	Emploi	465	100	2	4			2	7		65		7		45		1				11	709
Canton de Stanstead	Entreprise									1			1	1								3
	Emploi									4			1	32								37
Stukely-Sud	Entreprise	1		1																		2
	Emploi	12		35																		47
MRC de Memphrémagog	Entreprise	29	6	25	9	3	3	40	13	22	8	4	11	6	4	6	9	1	1	1	1	202
	Emploi	832	739	548	399	351	306	288	267	201	171	157	152	76	72	37	37	12	12	11	10	4 678

Source : MRC de Memphrémagog (Réf. 9).

1.3.6 Taille des entreprises

En 2018, on dénombrait 675 établissements de cinq employés et plus sur le territoire et 32 de 100 employés et plus ainsi que deux établissements de plus de 1 000 employés, soit le Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog et la Commission scolaire des Sommets, cette dernière regroupant tous les établissements scolaires qui la composent.

Comme la plupart des régions du Québec, la MRC voit son portrait industriel se transformer progressivement par la création de petites et moyennes entreprises, en remplacement des grandes entreprises qui ont longtemps occupé la première place. Ainsi, en 2018, plus des trois quarts des entreprises industrielles comptaient moins de 20 employés.

Tableau 13 : Répartition des entreprises selon le nombre d'employés

Nombre d'employés	Établissements de 5 employés et plus ⁽¹⁾		Entreprises industrielles ⁽²⁾	
	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4 employés	---	---	79	39,1
5 à 19 employés	477	70,7	76	37,6
20 à 49 employés	109	16,1	21	10,4
50 à 99 employés	57	8,4	11	5,4
100 à 199 employés	25	3,7	11	5,4
200 à 499 employés	5	0,7	4	2,0
500 à 999 employés	0	0	0	0
1 000 employés et plus	2	0,3	0	0
Total MRC de Memphrémagog	675		202	

Sources :

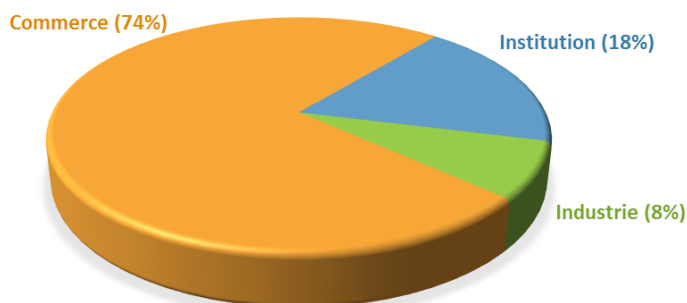
(1) Emploi-Québec ^(Réf. 8).

(2) MRC de Memphrémagog ^(Réf. 9).

Au regard de la gestion des matières résiduelles, il est possible d'obtenir une représentation des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) sur la base du rôle d'évaluation foncière des municipalités (Tableau 14). Près des trois quarts des ICI sont des commerces. La majorité sont situés dans la Ville de Magog. On dénombre également 479 unités d'évaluation municipale comprenant des exploitations agricoles enregistrées, principalement situées dans les municipalités de Hatley et du Canton de Hatley.

Tableau 14 : Répartition du nombre d'industries, commerces et institutions (ICI) et du nombre d'unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles par municipalité

Municipalité	Nombre d'unités d'évaluation			Total d'unités d'évaluation d'ICI		Unités d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées	
	Industrie	Commerce	Institution	(nbre)	(%)	(nbre)	(%)
Austin	1	9	12	22	1,6	17	3,5
Ayer's Cliff	9	18	17	44	3,2	3	0,6
Bolton-Est	5	7	9	21	1,5	11	2,3
Eastman	3	68	11	82	6,0	8	1,7
Hatley	0	6	19	25	1,8	80	16,7
Canton de Hatley	1	7	7	15	1,1	59	12,3
Magog	42	523	52	617	45,3	54	11,3
North Hatley	0	22	8	30	2,2	1	0,2
Ogden	5	4	13	22	1,6	37	7,7
Canton d'Orford	0	226	5	231	16,9	17	3,5
Canton de Potton	7	29	32	68	5,0	51	10,6
Sainte-Catherine-de-Hatley	1	8	9	18	1,3	54	11,3
Saint-Étienne-de-Bolton	0	5	4	9	0,7	7	1,5
Stanstead	28	67	27	122	9,0	17	3,5
Canton de Stanstead	1	6	14	21	1,5	38	7,9
Stukely-Sud	3	8	5	16	1,2	25	5,2
MRC de Memphrémagog	106	1 013	244	1 363	100	479	100



Source : J.P. Cadrin & Ass. Inc. (Réf. 6).

CHAPITRE 2

Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

Ce chapitre expose la répartition des responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles entre les différents intervenants, la réglementation en cours ainsi que les différents programmes municipaux existants.

2.1 Répartition des responsabilités

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser un PGMR. Elle agit comme agent facilitateur de concertation auprès des municipalités et des régions. Les municipalités ont conservé leurs compétences en ce qui a trait à la collecte et au transport de l'ensemble des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. Dans tous les cas, ce sont des compagnies privées qui assurent les activités de collecte et de transport (Tableau 15).

En 2005, la MRC de Memphrémagog a acquis la compétence à l'égard du tri et du conditionnement des matières recyclables de 11 municipalités de son territoire par le truchement d'une entente intermunicipale. En 2018, 14 municipalités avaient adhéré à cette entente.

En plus des collectes de déchets, de matières recyclables et de matières organiques, la plupart des municipalités offrent d'autres services relatifs à la gestion des matières résiduelles. Ces services sont souvent fournis en partenariat avec le secteur privé ou des organismes, notamment, pour les collectes spéciales et pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus encombrants.

À titre d'exemple, la Ressourcerie des Frontières est un organisme à but non lucratif offrant un service de collecte et de dépôt des encombrants et des objets qui, autrement, iraient à l'enfouissement. Ceux-ci sont triés, nettoyés et restaurés, puis sont vendus dans les deux magasins d'articles usagés de l'organisme ou encore recyclés ou valorisés.

Tableau 15 : Partage des responsabilités en GMR pour le secteur résidentiel (2018)

Services	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Pottton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	MRC / Municipalité (M) / Régie intermunicipale (R)																
Déchet																	
Planification	Municipalité (M)																
Collecte et transport	Entreprise privée (P)																
Élimination	Régie intermunicipale (R)																
Matière recyclable																	
Planification	Municipalité (M)																
Collecte et transport	Entreprise privée (P)																
Tri et traitement	R	R	P	R	R	R	R	R	R	R	R	P	R	P	R	R	P
Matière organique (collecte bac brun)																	
Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	---	M	M	M	M	M
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	---	P	P	P	P	P
Traitement	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	---	R	R	R	R	R
Résidu vert																	
Planification	M	M	---	M	M	M	M	M	---	M	---	---	M	---	M	---	---
Collecte et transport	M, C	P	---	M, C	P, C	P, C	P, C	M, P	---	P, C	C	---	M, C	C	P	C, P	C
Traitement	M	R	---	C, M	R	R	R, M	M, R	---	R, M	M	---	C, R	R	R	R	R
Encombrant																	
Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Collecte et transport	O, C	O, P	O, C	P, C	O	P, C	P, C	P	O	O, C	O, C	O, C	O, C	O, C	O	O, C	P, C
Traitement / élimination	O, M	O, R	O, M	R, M	O	R, M	R, M	R	O	O, M	O, M	O, M	O, M	O, M	O	O, M	R, M
Boue de fosse septique																	
Planification	Municipalité (M)																
Collecte et transport	Entreprise privée (P)																
Traitement	P	P	P	P	R	R	R	n.d.	R	M	P	M	M, R	P, R	n.d.	P, R	P
Boue municipale																	
Planification	---	M	---	---	---	---	M	---	---	M	M	M	---	---	n.d.	n.d.	---
Collecte et transport	---	P	---	n.d.	---	---	P	n.d.	---	P	P	P	---	---	n.d.	n.d.	---
Traitement	---	R	---	---	---	---	P	---	---	P	R	M	---	---	---	---	---
Écocentre																	
Exploitation d'écocentres	---	M	---	---	---	---	M	---	---	M	M	---	---	---	---	---	---
Écocentre mobile	---	---	M	M	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Source : MRC de Memphrémagog (Réf. 11).

Légende : M = Municipalité P = Entreprise privée R = Régie O = Organisme à but non lucratif C = Citoyen

Pour ce qui est des industries, commerces et institutions (ICI), ceux de petite taille sont souvent inclus et desservis par les collectes municipales, tandis que ceux de moyenne ou de grande taille en sont généralement exclus, de sorte qu'il leur appartient alors de gérer les matières résiduelles qu'ils produisent. Il en va de même pour les entreprises de construction, rénovation et démolition pour lesquelles aucun service municipal particulier n'est offert (Tableau 16).

Quatre municipalités prennent en charge l'ensemble des ICI de leur territoire et sept municipalités offrent l'accès à un service d'écocentre pour leur ICI.

Tableau 16 : Partage des responsabilités en GMR pour les ICI (2018)

Services	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Pottton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud
Déchet																	
Planification	M	P	M	M, P	P	P	M, P	P	P	M, P	M	s.o.	P	P	M, P	M	P
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P	P
Traitement	R	P, R	R	R, P	P	P	R, P	P	P	R, P	R		P	P	R, P	R	P
Matière recyclable																	
Planification	M	P	M	M, P	P	P	M, P	P	M,P	M	M	s.o.	M, P	P	M, P	M	P
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	M	P	P		P	P	P	P	P
Traitement	R	P, R	P	R, P	P	P	R, P	P	R	R	R		R, P	P	R, P	R	P
Matière organique (collecte bac brun)																	
Planification	M	P	M	M, P	P	P	M, P	P	P	M, P	M	s.o.	P	P	M, P	M	P
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P	P
Traitement	R	P, R	R	R, P	P	P	R, P	P	P	R, P	R		P	P	R, P	R	P

Source : MRC de Memphrémagog (Réf. 11).

Légende : M = Municipalité P = Entreprise privée R = Régie

2.2 Ententes intermunicipales

Il existe quelques ententes intermunicipales et inter-MRC liées à la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Memphrémagog. Elles touchent principalement le traitement ou l'élimination de matières résiduelles ainsi que l'accès aux écocentres municipaux (Tableau 17).

2.2.1 Adhésion à la Régie de récupération de l'Estrie

En 2005, la Régie de tri et de récupération de la région Sherbrookoise, composée des MRC de Coaticook, du Haut-Saint-François et de la Ville de Sherbrooke, a modifié son entente inter-MRC datant de 1999 afin de prévoir les conditions d'adhésion d'autres MRC.

Cette modification a permis aux MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François et des Sources de se joindre à la Régie, dont le nom a été remplacé depuis par la Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie). La Régie est habilitée à exploiter un centre de tri et à y traiter les matières recyclables provenant de la collecte sélective. L'entente inter-MRC se termine le 31 décembre 2020 et elle est renouvelable par périodes successives de trois ans.

2.2.2 Tri et conditionnement des matières recyclables

Par une entente intermunicipale, 14 municipalités ont délégué à la MRC de Memphrémagog leurs compétences à l'égard du tri et du conditionnement des matières recyclables. Cette délégation permet à la MRC de conclure des ententes afin de fournir aux municipalités membres un service de tri et de conditionnement des matières recyclables produites sur leur territoire. La MRC peut également conclure une entente visant la création d'une régie intermunicipale qui aura pour mandat de réaliser l'objet de l'entente ou l'adhésion à une régie déjà existante. L'entente intermunicipale se termine simultanément à l'entente inter-MRC, soit le 31 décembre 2020 et elle est renouvelable par périodes successives de trois ans.

2.2.3 Accès aux écocentres

La Ville de Magog ouvre son écocentre aux municipalités d'Austin, d'Eastman, de Sainte-Catherine-de-Hatley, de Saint-Étienne-de-Bolton, d'Ogden, du Canton de Stanstead et de Stukely-Sud par le truchement d'une entente intermunicipale.

Le Canton de Potton a également une entente intermunicipale avec la municipalité de Bolton-Est pour l'accès à son écocentre.

Pour sa part, le Canton de Hatley a une entente intermunicipale avec la Ville de Sherbrooke permettant l'accès à ses citoyens aux deux écocentres de la Ville de Sherbrooke.

2.2.4 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) est un organisme municipal constitué de 20 municipalités membres, situées dans les MRC de Memphrémagog et de Coaticook. Dix municipalités de la MRC de Memphrémagog en font partie :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| ◇ Ayer's Cliff | ◇ Ogden |
| ◇ Hatley | ◇ Canton d'Orford |
| ◇ Canton de Hatley | ◇ Sainte-Catherine-de-Hatley |
| ◇ Magog | ◇ Stanstead |
| ◇ North Hatley | ◇ Canton de Stanstead |

La compétence de ces municipalités en ce qui a trait au traitement des déchets et des matières organiques est déléguée à la RIGDSC. Bien que la Régie ait été initialement créée pour exploiter et administrer un lieu d'enfouissement, elle a diversifié ses activités au fil du temps afin de valoriser un maximum de matières résiduelles. Elle offre ainsi différents services complémentaires, soit l'accès à un service d'écocentre (récupération de métal, peinture, huile, batterie et tous autres résidus domestiques dangereux) et de valorisation des matériaux de construction ainsi que le traitement et la valorisation des boues de fosses septiques.

2.2.5 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi

Six municipalités du territoire ont une entente concernant l'élimination de matières résiduelles et de gros rebuts domestiques avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi (RIGMRBM). Elles sont toutes clientes de la Régie, et non membres. Les conditions et durées des ententes varient selon les municipalités.

Tableau 17 : Liste des ententes en vigueur sur le territoire de la MRC de Memphrémagog

Objet de l'entente	Matières visées	Organismes responsables	Municipalités ou MRC adhérentes	Durée de l'entente Échéance Renouvellement
Tri et conditionnement des matières recyclables	Matière recyclable	Récup-Estrie	MRC de Memphrémagog MRC Le Val-Saint-François MRC Le Haut-Saint-François MRC de Coaticook MRC Les Sources Ville de Sherbrooke	15 ans 31 décembre 2020 Renouvelable par période successive de 3 ans
Tri et conditionnement des matières recyclables	Matière recyclable	MRC de Memphrémagog Récup-Estrie	Austin Ayer's Cliff Eastman Hatley Canton de Hatley Magog North Hatley Ogden Canton d'Orford Canton de Potton Saint-Benoît-du-Lac Sainte-Catherine-de-Hatley Stanstead Canton de Stanstead	15 ans 31 décembre 2020 Renouvelable par période successive de 3 ans
Exploitation et administration d'un lieu d'enfouissement technique et d'une plate-forme de compostage	Déchet Matière organique	RIGDSC	Ayer's Cliff Hatley Canton de Hatley North Hatley Ogden Sainte-Catherine-de-Hatley Stanstead Canton de Stanstead	10 ans 2017 (2022) Renouvelable automatiquement par période successive de 5 ans
Adhésion à la RIGDSC pour les déchets et les matières compostables	Déchet Matière organique	RIGDSC	Canton d'Orford	4 ans 1 ^{er} juillet 2020
Adhésion à la RIGDSC pour les déchets et les matières compostables	Déchet Matière organique Boues de fosses septiques	RIGDSC	Ville de Magog	20 ans 1 ^{er} juillet 2035 Possibilité de renouvellement à l'échéance
Traitement des boues de fosses septiques	Boues de fosses septiques	Ville de Sherbrooke	Canton d'Orford	1 an 31 décembre 2017 Renouvellement automatique chaque année
Enfouissement des matières résiduelles	Déchet	RIGMRBM	Austin	25 ans 31 décembre 2029

(suite Tableau 17)

Objet de l'entente	Matières visées	Organismes responsables	Municipalités ou MRC adhérentes	Durée de l'entente Échéance Renouvellement
Enfouissement des matières résiduelles	Déchet	RIGMRBM	Bolton-Est Eastman Canton de Potton Stukely-Sud	15 ans 31 décembre 2019 Renouvellement par résolution du conseil
Enfouissement des matières résiduelles	Déchet	RIGMRBM	Saint-Étienne-de-Bolton	5 ans 31 décembre 2023 Renouvellement par résolution du conseil
Traitement des matières résiduelles organiques	Matière organique	RIGMRBM	Austin Bolton-Est Eastman Canton de Potton Saint-Étienne-de-Bolton Stukely-Sud	5 ans (<i>en cours de signature</i>) 31 décembre 2023 Renouvellement avec l'accord écrit des parties au moins 12 mois avant la fin de l'entente
Accès à l'écocentre de la Ville de Magog	Matière recyclable, Résidu vert, Pneu, CRD, RDD, TIC, Encombrant, Métaux, Textile, Plastique agricole	Ville de Magog	Austin Eastman Sainte-Catherine-de-Hatley Saint-Étienne-de-Bolton Ogden Canton de Stanstead Stukely-Sud	1 an 31 décembre 2018 Renouvellement automatique chaque année
Accès à l'écocentre du Canton de Potton	Encombrant, Pneu, CRD, RDD, TIC	Canton de Potton	Bolton-Est	1 an 31 décembre 2019 Annuel
Accès à l'écocentre de la Ville de Sherbrooke	Matière recyclable, Matière organique, Résidu vert, Pneu, CRD, RDD, TIC, Encombrant, Métaux, Textile	Ville de Sherbrooke	Canton de Hatley	5 ans 31 mars 2021 Aucune modalité de renouvellement
Collecte des plastiques agricoles	Plastique agricole	MRC de Coaticook	Hatley Canton de Hatley	3 ans 31 décembre 2019 Aucune modalité de renouvellement

2.3 Règlementation municipale

Afin de gérer les matières résiduelles sur leur territoire, la majorité des municipalités ont adopté des règlements à cet effet (Tableau 18). Ces règlements touchent principalement les modalités de collectes (fréquence, fonctionnement, etc.) et comprennent souvent des dispositions pour interdire la mise aux déchets de certaines matières recyclables ou ayant un caractère encombrant ou de dangerosité nécessitant un traitement particulier. Les différents éléments de réglementation en vigueur selon les municipalités sont regroupés sous forme de tableau (Tableau 19). Il est à noter que toutes les municipalités ne rendent pas obligatoire la participation aux collectes de matières recyclables ou de matières organiques.

La gestion des boues de fosses septiques est en place depuis de nombreuses années sur le territoire de la MRC. Bien que toutes les municipalités aient une réglementation à cet effet, les modes de gestion diffèrent; on utilise tant la mesure de l'écume et des boues que la vidange systématique (Tableau 19).

Tableau 18 : Règlements municipaux liés à la GMR

Municipalité	Numéro	Date d'adoption	Titre
Austin	14-417 ⁽¹⁾	1 ^{er} décembre 2014	Relatif à la gestion des matières résiduelles
	94-206	19 septembre 1994	Pourvoyant à une vidange périodique des systèmes septiques
Ayer's Cliff	2011-05	2 mars 2009	Concernant la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières compostables et de certaines matières récupérables
	2012-7	1 ^{er} octobre 2012	Concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques
Bolton-Est	2018-360	5 novembre 2018	Relatif à la gestion des matières résiduelles
	2012-263	5 novembre 2012	Concernant le mesurage de l'écume et des boues et la vidange des fosses septiques
Eastman	2014-06	7 avril 2014	Concernant la gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques de la municipalité d'Eastman
	2001-05 ⁽²⁾	9 octobre 2001	Concernant la vidange périodique des fosses septiques et celle des fosses de rétention du territoire de la municipalité d'Eastman
Hatley	2016-003	1 ^{er} février 2016	Relatif à la gestion des fosses septiques
Canton de Hatley	2018-14	3 décembre 2018	Concernant la gestion des matières résiduelles
	2003-02	7 avril 2003	Concernant la vidange périodique des fosses septiques et des fosses de rétention

Notes :

(1) Ce règlement a été amendé par les règlements numéro 15-426 et 17-458.

(2) Ce règlement a été amendé par le règlement numéro 2010-04.

(suite Tableau 18)

Municipalité	Numéro	Date d'adoption	Titre
Magog	2489-2013	2 juillet 2013	Règlement général (inclus une section sur la gestion des matières résiduelles et une sur le service de vidange des boues de fosses septiques)
North Hatley	2009-533	4 mai 2009	Concernant la gestion des matières résiduelles
	2006-497	6 février 2006	Concernant la vidange périodique des fosses septiques et des fosses de rétention
Ogden	2019-03	4 février 2019	Relatif à la gestion des matières résiduelles
	2018-18	3 décembre 2018	Relatif au mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques
Canton d'Orford	837 ⁽³⁾	6 avril 2009	Relatif à la gestion des matières résiduelles
	811 ⁽⁴⁾	3 mars 2014	Concernant le mesurage et la vidange des fosses
Canton de Potton	2012-418 ⁽⁵⁾	2 avril 2013	Concernant le contrôle et la gestion des matières résiduelles
	205-338 ⁽⁶⁾	9 janvier 2006	Relatif au mesurage des boues et de l'écume des fosses septiques et à la vidange des fosses septiques
Sainte-Catherine-de-Hatley	2003-379	7 avril 2003 ⁽⁷⁾	Concernant la gestion des matières résiduelles
	99-350	4 octobre 1999 ⁽⁸⁾	Sur la vidange des fosses septiques
Saint-Étienne-de-Bolton	2006-06 ⁽⁹⁾	1 ^{er} décembre 2006	Concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques et/ou de rétention
Stanstead	2013-163	7 octobre 2013	Concernant la gestion des matières résiduelles
	95-22	Décembre 1995	Pourvoyant à une vidange périodique des installations septiques
Canton de Stanstead	339-2012	5 décembre 2012	Sur la gestion des matières résiduelles
	331-2011	1 ^{er} février 2012	Relatif à la gestion des fosses septiques
Stukely-Sud	195-2012	9 juillet 2012	Sur les collectes de matières résiduelles
	2001-14	11 février 2002	Concernant la vidange périodique des fosses septiques et des fosses de rétention

Notes :

(3) Ce règlement a été amendé par le règlement numéro 837-1.

(4) Ce règlement a été amendé par le règlement 881-1.

(5) Ce règlement a été amendé par le règlement 2012-418a.

(6) Ce règlement a été amendé par les règlements 2005-338a, 2005-338b, 2005-338c.

(7) Ce règlement a été amendé par les règlements 2003-388 et 2008-433.

(8) Ce règlement a été amendé par le règlement 2010-457.

(9) Ce règlement a été amendé par le règlement 2015-11.

Tableau 19 : Synthèse du contenu des règlements municipaux liés à la GMR

Services	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley
Gestion des matières résiduelles	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Collecte des déchets					Aucun règlement à cet effet			
Contenant autorisé	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Matières autorisées/interdites	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Quantité excédentaire	R	A	R	R			R	A
Nombre de contenant généralement autorisé	1			1			1	1
Poids maximal d'un contenant		✓	✓	✓			✓	✓
Collecte des matières recyclables								
Participation obligatoire	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Contenant autorisé	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Matières autorisées/interdites	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Collecte des matières organiques								
Participation obligatoire	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Contenant autorisé	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Matières autorisées/interdites	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Gestion des boues de fosses septiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vidange périodique obligatoire (2 ans)				✓		✓	✓	
Vidange périodique obligatoire (2 ans ou 4 ans selon le type d'occupation)	✓							✓
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues et vidange au besoin		✓	✓		✓			
Responsabilité de la municipalité d'effectuer la vidange	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange		✓						✓
Preuve de vidange exigée auprès du propriétaire par la municipalité		✓						✓

Légende :

R : Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont refusées.

A : Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont acceptées sous certaines conditions.

(suite Tableau 19)

Services	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Potton	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud
Gestion des matières résiduelles	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Collecte des déchets					Aucun règlement à cet effet			
Contenant autorisé	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Matières autorisées/interdites	✓		✓	✓				
Quantité excédentaire	R	R	R			R	R	R
Nombre de contenant généralement autorisé	1	1					1	
Poids maximal d'un contenant		✓	✓	✓		✓		✓
Collecte des matières recyclables								
Participation obligatoire	✓	✓	✓			✓	✓	
Contenant autorisé	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Matières autorisées/interdites	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Collecte des matières organiques								
Participation obligatoire	✓	✓	✓			✓	✓	
Contenant autorisé	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Matières autorisées/interdites	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Gestion des boues de fosses septiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vidange périodique obligatoire (2 ans)						✓		✓
Vidange périodique obligatoire (2 ans ou 4 ans selon le type d'occupation)				✓			✓	
Mesure annuelle obligatoire de l'écume et des boues et vidange au besoin	✓	✓	✓		✓			
Responsabilité de la municipalité d'effectuer la vidange		✓		✓	✓	✓	✓	✓
Responsabilité du propriétaire d'effectuer la vidange	✓		✓					
Preuve de vidange exigée auprès du propriétaire par la municipalité	✓		✓					

Légende :

R : Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont refusées.

A : Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont acceptées sous certaines conditions.

CHAPITRE 3

Gestion actuelle des matières résiduelles

Les citoyens de la MRC de Memphrémagog bénéficient de différents services liés à la gestion de leurs matières résiduelles, principalement, par leur municipalité. Une description détaillée de chacun des programmes municipaux est présentée dans les sections suivantes.

3.1 Principaux générateurs de matières résiduelles

3.1.1 Secteur résidentiel

Les matières résiduelles issues du secteur résidentiel proviennent des résidences permanentes et saisonnières de la MRC. Comme indiqué précédemment, on compte près de 30 000 logements dans la MRC de Memphrémagog (Tableau 5). Les résidences unifamiliales représentent la moitié des logements; les plex (2 à 5 logements) 15 %; les multilogements (6 logements et plus) 7 %. Ces derniers sont pour la plupart situés dans la Ville de Magog. Les chalets et maisons de villégiature constituent 21 % des logements.

La majorité des municipalités de la MRC sont à caractère rural. Elles comportent toutes un ou des noyaux villageois ou des secteurs de villégiature plus ou moins développés. À l'inverse, le caractère urbain domine à Magog, Stanstead, Ayer's Cliff et North Hatley. Les caractérisations des déchets réalisées en 2013-2014 ainsi qu'en 2018 montrent que les différents services offerts et les modalités entourant les collectes agissent, en partie, sur la composition des déchets.

Tout comme les boues provenant des installations septiques, les usines d'épuration sont classées dans la catégorie des générateurs résidentiels. On en compte quatorze, réparties dans neuf municipalités. La nature et le volume de boues qu'elles génèrent diffèrent selon le type d'installation et la fréquence de vidange qu'elles nécessitent.

3.1.2 Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)

Les trois parcs industriels plus développés sont situés à Magog, Stanstead et Ayer's Cliff. Parmi les entreprises qui y sont installées et qui génèrent des matières particulières, mentionnons, entre autres, celles qui œuvrent dans le secteur du granit, des produits en plastiques et en caoutchouc, des produits métalliques et des produits chimiques. Une dizaine d'entreprises évoluent dans le secteur de la transformation agroalimentaire, la plupart comptant entre 5 à 19 employés ^(Réf. 8). Le territoire de la MRC de Memphrémagog ne compte aucune papetière.

Le territoire est très prisé par les touristes. Les données d'Emploi Québec indiquent que plusieurs entreprises œuvrent dans le secteur de l'hébergement (35) et de la restauration (82) ^(Réf. 8). Les petites génèrent des matières généralement assimilables au secteur résidentiel; les plus grandes, principalement des matières organiques et des matières recyclables.

Les commerces de vente au détail (108) produisent des quantités importantes de carton. Les entreprises de réparation et d'entretien de véhicules automobiles (11) génèrent des matières résiduelles spécifiques, notamment, des pneus et des huiles usagées ^(Réf. 8).

Les entreprises agricoles enregistrées sur le territoire (235) génèrent des matières particulières, comme les plastiques agricoles (pellicules d'enrobage, tubulures d'érablière, sacs de moulée et cordes de balles de foin) qui peuvent être déposées dans les collectes municipales et qui représentent des défis de gestion. Des services de collecte pour certains types de plastique agricole sont d'ailleurs offerts dans quelques municipalités.

Enfin, pour ce qui est des institutions, les 21 écoles primaires et secondaires présentes sur le territoire produisent des volumes importants de matières recyclables et organiques. Il en est de même pour les installations gérées par le CIUSS de l'Estrie – CHUS, soit le centre hospitalier à Magog et les deux points de service situés à Stanstead et dans le Canton de Potton, exception faite des déchets biomédicaux qui ne sont pas couverts par le PGMR et dont la gestion nécessite des ressources particulières.

3.1.3 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) est un type de générateur particulier. Il est classé distinctement des ICI vu le tonnage important généré et la nature particulière des résidus. Ceux-ci peuvent être classés en deux catégories :

- ◇ Résidus d'agréats tels que le béton, l'asphalte, la pierre et la brique;
- ◇ Résidus non-agréats tels que le bois, le gypse, les bardeaux d'asphalte, le verre plat et autres matériaux.

Les données d'Emploi Québec dénombrent 46 entreprises œuvrant dans le secteur de la construction, soit 12 dans le secteur de la construction résidentielle et non résidentielle, 4 dans le domaine des travaux de génie civil et 30 spécialisées (ex. : fondation, finition, etc.) (Réf. 8).

3.2 Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et programme de réduction à la source

Plusieurs activités d'ISÉ sont réalisées auprès de l'ensemble de la population, autant par la MRC que les municipalités, afin d'encourager de meilleures pratiques et une bonne gestion des matières résiduelles ainsi que de fournir de l'information sur les services disponibles. Ces activités prennent plusieurs formes (Tableau 20).

3.2.1 Activités d'ISÉ de la MRC

En 2015, la MRC a mis en ligne un site dédié à la gestion des matières résiduelles : abcdubac.com. Il fournit de l'information sur une grande variété de sujets, dont :

- ◇ L'importance de bien trier ses matières résiduelles;
- ◇ Les matières recyclables;
- ◇ Les matières organiques (compostage domestique, herbicyclage, collecte du bac brun);
- ◇ Les encombrants;
- ◇ Les RDD et TIC;
- ◇ Les résidus de construction, rénovation et démolition.

Il renferme également un bottin des services de récupération accessibles aux citoyens afin qu'ils puissent se départir adéquatement de leurs différentes matières résiduelles. Le site comprend aussi une section par municipalités énumérant les services disponibles.

En 2017-2018, la MRC a axé son volet communication sur la gestion des matières organiques en mettant en œuvre la campagne « Compostez sans bougonner! » campagne qui a été déployée dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux. Soulignons au passage que cette campagne lui a valu la Plume d’Or de la catégorie « Nouveaux médias », à l’occasion du Gala des Plumes d’Excellence de l’Association des communicateurs municipaux du Québec.

Un kiosque d’information a été mis à la disposition des municipalités durant plusieurs années pour sensibiliser la population à différentes thématiques reliées aux matières résiduelles lors d’événements municipaux. Pour les jeunes, différentes activités (tourné scolaire, atelier dans les camps de jour, proposition de visites du centre de tri, etc.) ont été tenues au fil des ans.

3.2.2 Activités des municipalités

À l’échelle locale, plusieurs types de documents sont utilisés pour informer le citoyen, dont les calendriers des collectes, les bulletins municipaux et les infolettres. La fréquence de publication varie d’une fois par mois à quelques fois par année. De plus, toutes les municipalités ont un site Internet qui offre de l’information sur les matières résiduelles, les collectes et les différents services offerts. De façon plus ponctuelle, les municipalités ont aussi recours à des dépliants, à des guides ou à une escouade verte.

3.2.3 Réduction à la source

En plus de ces activités de sensibilisation, différents programmes de réduction à la source sont offerts aux citoyens. Par exemple, 10 municipalités offrent une aide financière aux parents optant pour l’utilisation de couches lavables (Tableau 20).

La MRC et deux municipalités offrent un programme d’aide financière pour l’achat d’un composteur domestique. Bien que le compostage domestique ne soit pas une mesure de réduction à la source comme telle, il permet néanmoins une diminution des matières organiques devant être prises en charge par les municipalités.

Tableau 20 : Description des outils d'ISÉ et programmes de réduction à la source

Municipalité	Outils de communication					Programme de réduction à la source	Coût 2017 (avant taxes)	
	Site Internet	Calendrier	Bulletin municipal infolettre	Escouade verte	Autre (1)		(\$/an)	(\$/porte)
Austin	✓	✓	✓	---	✓	Couche	1 577	1,12
Ayer's Cliff	✓	✓	✓	---	---	---	534	0,83
Bolton-Est	✓	✓	✓	---	✓	---	440	0,50
Eastman	✓	✓	✓	---	✓	Couche	1 017	0,67
Hatley	✓	✓	---	---	✓	Couche	250 ⁽²⁾	0,45
Canton de Hatley	✓	✓	✓	---	---	Couche	1 000	1,02
Magog	✓	✓	✓	✓	✓	Couche	159 310	10,63
North Hatley	✓	✓	✓	---	---	---	100	0,21
Ogden	✓	✓	✓	---	---	---	0	0
Canton d'Orford	✓	✓	✓	---	---	Couche	1 767	0,61
Canton de Potton	✓	✓	✓		✓	Couche	3 375 \$	2,53
Saint-Benoît-du-Lac			s.o.				s.o.	
Sainte-Catherine-de-Hatley	✓	✓	✓	---	---	Couche	2 450 ⁽²⁾	1,68
Saint-Étienne-de-Bolton	✓	✓	✓	---	✓	Couche Composteur	300	0,55
Stanstead	✓	✓	✓	✓	---	---	9 000 ⁽²⁾	6,28
Canton de Stanstead	✓	✓	✓	---	---	Composteur	0	0
Stukely-Sud	✓	✓	✓	---	✓	Couche Composteur	100	0,17
MRC de Memphrémagog	✓	---	✓	---	✓	Composteur	22 885	0,71
TOTAL MRC	17	16	16	2	9	12	217 283	6,78

Notes :

- (1) Comprend différentes activités, dont des journées vertes, des activités dans les écoles ou les camps de jours, des conférences, des ateliers, des publications média postes, des corvées de nettoyage, etc.
- (2) Coût pour 2018.

3.3 Services municipaux offerts en gestion des matières résiduelles

3.3.1 Programmes de gestion des matières recyclables

Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables (Tableau 21). En 2018, près de 7 000 tonnes de matières ont été cueillies. Le rôle d'évaluation foncière permet d'estimer que la collecte est offerte à 32 062 logements résidentiels et à 468 ICI. La fréquence de la collecte est la même sur l'ensemble du territoire, soit une fois par deux semaines.

Il existe quelques rares cas isolés de résidences qui ne sont pas desservies par la collecte à domicile, étant situées sur des chemins inaccessibles aux camions. Différentes solutions sont alors mises en place par les municipalités (point de dépôt, écocentre, conteneur, etc.).

À une exception près, les municipalités utilisent des bacs roulants bleus pour la collecte des matières recyclables. Les matières y sont déposées pêle-mêle.

Les matières recyclables de 13 municipalités sont acheminées au centre de tri de Récup-Estrie situé à Sherbrooke, centre qui traite près de 95 % des matières recyclables de la MRC. Celles des municipalités de Bolton-Est, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud sont acheminées au centre de tri de la compagnie Sani-Éco situé à Granby. Pour ce qui est de Saint-Benoît-du-Lac, le lieu de traitement est laissé au choix du collecteur.

Les citoyens de certaines municipalités ont aussi accès à des points de dépôt, principalement dans les écocentres qui reçoivent les matières recyclables autorisées dans la collecte sélective. Ces matières sont généralement acheminées aux mêmes centres de tri que ceux utilisés pour la collecte sélective.

Écocentre de la Ville de Magog	Écocentre du Canton de Potton	Écocentre de la Ville de Sherbrooke
• Magog • Austin • Eastman • Sainte-Catherine-de-Hatley • Saint-Étienne-de-Bolton • Ogden • Canton de Stanstead • Stukely-Sud	• Canton de Potton • Bolton-Est⁽¹⁾	• Canton de Hatley

Note :

(1) Les citoyens de la municipalité de Bolton-Est peuvent également apporter les matières recyclables lors des écocentres mobiles.

En 2017, la municipalité d'Eastman a mis à la disposition de ses citoyens un conteneur distinct pour la récupération du verre. Le conteneur est accessible en tout temps. Le verre est acheminé à la compagnie 2M Ressources de Saint-Jean-sur-le-Richelieu pour être traité et recyclé. En 2019, les municipalités du Canton de Hatley, du Canton d'Orford et du Canton de Stanstead ont également implanté un conteneur pour récupérer séparément le verre.

Bien que ces services existent et donnent une alternative supplémentaire aux citoyens, 98 % des matières recyclables recueillies sur le territoire de la MRC en 2017 l'ont été par le service de collecte porte-à-porte.

En 2017, les municipalités ont consacré 1 690 807 \$ à la collecte des matières recyclables. Elles ont reçu plus de 1 391 965 \$ provenant du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*. Le coût réel moyen par unité desservie s'élève donc approximativement à 10 \$.

Tableau 21 : Programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2018

		Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden
Détails de la collecte	Fréquence	2 semaines	2 semaines	2 semaines	2 semaines	2 semaines	2 semaines	2 semaines	2 semaines	2 semaines
	Jour de collecte	Lundi	Vendredi	Lundi	Mardi	Vendredi	Jeudi	Lundi au vendredi	Jeudi	Mardi
	Nombre/an	26	26	26	26	26	26	26	26	26
	Mode de collecte	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée
	Type de cueillette	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire (carton)	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire
	Contenant permis	360 l (bleu)	240 / 360 l (bleu)	360 l (bleu)	360 l (bleu)	360 l (bleu)	240 / 360 l (bleu)	360 l (bleu) et conteneur	120 / 240 / 360 l (bleu)	360 l (bleu)
Contrat de collecte	Entrepreneur	Sani Estrie inc	Waste management	Entreprise Raymond Chierrier	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Transport Arlie C. Fearon
	Durée	3 ans	3 ans	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans	5 ans	5 ans	1 an
	Échéance	31 déc 2020	31 déc 2020	31 déc 2020	31 déc 2019	31 déc 2018	31 déc 2020	1 ^{er} juil 2020	31 déc. 2020	31 déc 2018
Lieu de traitement		Récup-Estrie	Récup-Estrie	Sani-Éco	Récup-Estrie 2M Ressources	Récup-Estrie	Récup-Estrie	Récup-Estrie	Récup-Estrie	Récup-Estrie
Quantité 2017 (tonne)⁽¹⁾		379	230	121	308	169	243	3 137	120	96
Nombre d'unités desservies 2017⁽²⁾	Unifamilial	1 390	608	878	1 355	465	933	9 069	338	491
	2 à 5 log.	46	83	39	124	3	70	3 069	63	26
	6 log. et +	6	12	0	18	0	32	1 772	50	0
	ICI	12	0	21	20	38	0	139	0	1
	Total	1 454	703	929	1 517	506	1 035	14 049	451	518
Coûts avant taxes 2017 (\$)	Coll./transp. ⁽¹⁾	98 198	30 462	24 652	81 914	30 215	54 105	512 865	24 686	36 354
	Tri/traitement ^(1,3)	9 877	4 466	3 805	10 563	3 850	6 769	103 194	3 381	4 046
	Total	108 075	34 928	28 457	92 477	34 065	60 874	616 059	28 067	40 400
	Compensation ⁽¹⁾	91 717	28 452	26 579	76 508	28 221	50 534	479 016	23 057	33 955
	Total réel	16 358	6 476	1 878	15 969	5 844	10 340	137 043	5 010	6 445
	Coût/log.	11,25	9,21	2,02	10,53	11,55	9,99	9,75	11,11	12,44
	Coût/tonne	42,77	28,11	15,55	60,04	34,63	42,48	43,69	41,79	67,39

Sources : (1) Recyc-Québec, 2019 ^(Réf. 20), (2) J.P. Cadrin, 2017 ^(Réf. 6), (3) MRC de Memphrémagog, 2017 ^(Réf. 21).

(suite Tableau 21)

		Canton d'Orford	Canton de Pottton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	MRC de Memphrémagog
Détails de la collecte	Fréquence	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines 2 mois à 1 fois/3 sem	S.O.	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines	
	Jour de collecte	Lundi	Lundi		Mercredi et jeudi	Mardi	Vendredi	Lundi	Jeudi	
	Nombre/an	26	25		26	26	26	26	26	
	Mode de collecte	Auto-matisée	Auto-matisée		Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	
	Type de cueillette	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire		Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire	
	Contenant permis	360 l (bleu)	240 / 360 l (bleu)		240 / 360 l (bleu)	Sac bleu transparent	240 / 360 l (bleu)	360 l (bleu)	360 l (bleu)	
Contrat de collecte	Entrepreneur	Sani Estrie inc	Entreprise Raymond Cherrier	Services Matrec	S.D. Taylor Transport	Entreprise Raymond Cherrier	Transport Arlie C. Fearon	S.D. Taylor Transport	Services Matrec	
	Durée	1 an + 1 an optionnel	3 ans	5 ans	4 ans	1 an	1 an	3 ans	3 ans	
	Échéance	31 déc 2019	31 déc 2020	2023	31 déc 2020	31 déc 2018	31 déc 2018	2020	31 déc 2020	
Lieu de traitement		Récup-Estrie	Récup-Estrie	---	Récup-Estrie	Sani-Éco	Récup-Estrie	Récup-Estrie	Sani-Éco	
Quantité 2017 (tonne) ⁽¹⁾		796	413	38	300	56	332	184	106	6 995
Nombre d'unités desservies 2017 ⁽²⁾	Unifamilial	2 650	1 871	0	1 326	440	1 056	921	594	24 385
	2 à 5 log.	155	68	0	63	15	0	11	12	3 847
	6 log. et +	93	2	0	0	0	0	0	0	1 985
	ICI	26	48	1	0	6	155	8	2	468
	Total	2 924	1 989	1	1 389	461	1 211	940	608	30 685
Coûts avant taxes 2017 (\$)	Coll./transp. ⁽¹⁾	192 132	116 009	5 487	74 599	29 280	58 265	43 198	37 628	1 450 049
	Tri/traitement ^(1,3)	20 027	14 322	0	10 017	2 173	9 968	25 839	8 461	240 758
	Total	212 159	130 331	5 487	84 616	31 453	68 233	69 037	46 089	1 690 807
	Compensation ⁽¹⁾	179 451	108 352	5 125	69 675	29 377	54 420	64 480	43 047	1 391 965
	Total réel	32 708	21 979	362	14 941	2 076	13 813	4 557	3 042	298 842
	Coût/log.	11,19	11,05	---	10,76	4,50	11,41	4,85	5,00	9,74
	Coût/tonne	41,13	53,26	9,56	49,73	33,36	41,57	24,76	28,30	42,72

Sources : (1) Recyc-Québec, 2019 ^(Réf. 20), (2) J.P. Cadrin, 2017 ^(Réf. 6), (3) MRC de Memphrémagog, 2017 ^(Réf. 21).

3.3.2 Programmes de gestion des matières organiques

Les municipalités de la MRC de Memphrémagog ont été parmi les premières au Québec, certaines depuis plus de dix ans, à implanter une collecte des matières organiques porte-à-porte.

2008	- Ayer's Cliff - Ogden - Canton d'Orford - Sainte-Catherine-de-Hatley - Ville de Stanstead - Canton de Stanstead	2012	Ville de Magog
		2013	Canton de Potton
		2014	- Austin - Eastman
		2016	Bolton-Est
		2018	- Saint-Étienne-de-Bolton - Stukely-Sud
2009	- Hatley - Canton de Hatley - North Hatley		

À la fin 2018, toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Saint-Benoît-du-Lac, offraient la collecte automatisée. L'ensemble des matières était acheminé vers la plate-forme de compostage de la RIGDSC, jusqu'à l'ouverture à l'automne 2018, d'une plate-forme de compostage au site de la RIGMRBM. Depuis, les municipalités du secteur ouest de la MRC y acheminent leurs matières organiques afin de limiter les frais liés au transport.

En 2017, les collectes du bac brun ont permis de recueillir plus de 6 400 tonnes de matières. La collecte est offerte à 30 853 logements résidentiels et à 286 ICI. La fréquence des collectes est très variable d'une municipalité à l'autre, allant de 16 à 52 par année. De manière générale, la collecte est moins fréquente l'hiver que l'été. Toutes les municipalités utilisent le bac roulant brun, principalement, d'un format de 240 litres.

Il existe quelques rares cas isolés de résidences qui ne sont pas desservies par la collecte à domicile, étant situées sur des chemins inaccessibles aux camions. Différentes solutions sont alors mises en place par les municipalités (point de dépôt au début du chemin, écocentre, conteneur, etc.).

Plusieurs municipalités offrent des collectes de résidus verts en complément à la collecte du bac brun. Au total, pour la MRC, il y a eu 9 collectes de sapins de Noël et 16 collectes de feuilles.

Les écocentres constituent également des points de dépôt pour les branches, les résidus d'émondage et les feuilles mortes. Les citoyens des municipalités membres de la RIGDSC peuvent aller déposer leurs résidus verts directement à la plate-forme de compostage située à Coaticook. Les lieux de traitement pour les résidus verts peuvent varier, mais la majorité est envoyée à la RIGDSC. Dans certains cas, les feuilles sont valorisées directement sur le territoire des municipalités, entre autres, chez un apiculteur.

Le compostage domestique demeure l'un des moyens privilégiés puisqu'il s'agit d'une mesure permettant de réduire la quantité de matières organiques devant être prise en charge par les municipalités. Lors du premier PGMR de la MRC, de vastes campagnes visant la distribution de composteurs domestiques avaient été mises en place accompagnées d'ateliers de formation. Au total, 1 480 composteurs ont été distribués au fil des ans. Toutefois, il est probable que plusieurs personnes aient abandonné la pratique du compostage domestique à la suite de l'implantation des collectes du bac brun. Depuis celle-ci, 117 composteurs ont été financés par le programme de la MRC. À ce nombre, s'ajoutent ceux des deux municipalités ayant implanté leur collecte du bac brun à l'automne 2018. On estime que 285 composteurs domestiques seraient toujours utilisés en 2018. Il est impossible de connaître le nombre de citoyens qui pratiquent le compostage domestique sans être passés par un programme de la MRC ou des municipalités.

Les coûts associés à la gestion des matières organiques varient selon les municipalités, entre autres, en raison de la variabilité de la fréquence des collectes. Il est difficile de distinguer les coûts associés exclusivement aux collectes de résidus verts puisqu'ils sont généralement inclus dans les contrats de collectes et dans les frais de traitement du bac brun. En 2018, les municipalités ont consacré 1 429 283 \$ à la collecte des matières organiques et des résidus verts, ce qui représente un coût moyen par logement d'environ 46 \$ et un coût à la tonne d'environ 223 \$.

Tableau 22 : Programmes municipaux de gestion des matières organiques en 2018

		Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden
Détails de la collecte	Jour de collecte	Lundi	Vendredi	Lundi	Mardi	Lundi	Vendredi	Lundi au vendredi	Vendredi	Mardi
	Nombre/an	20	19	16	21	31	35	52	35	20
	Mode de collecte	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée
	Type de cueillette	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire
	Contenant permis	240 l (brun)	240 l (brun)	240 l (brun)	240 l (brun)	240 l (brun)	240 l (brun)	360 l (brun)	120 / 240 l (brun)	240 l (brun) ou 120 l (vert)
Collecte de sapin de Noël		1	1	0	0	1	1	1	1	1
Collecte de feuilles		0	6	0	2	0	0	1	3	0
Composteur domestique		23	1	3	2	0	0	34	0	4
Contrat de collecte	Entrepreneur	Sani Estrie inc	S.D. Taylor Transport	Entreprise Raymond Cherrier	Sani Estrie inc	S.D. Taylor Transport	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Transport Arlie C. Fearon
	Durée	3 ans	3 ans	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans	5 ans	5 ans	1 an
	Échéance	31 déc 2020	31 déc 2020	31 déc. 2020	31 déc 2019	31 déc 2020	31 déc 2020	1 ^{er} juil 2020	31 déc. 2020	31 déc. 2018
Lieu de traitement		RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC Apiculteur	RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC
Qté bac brun 2017 (t)		133	106	51	183	90	139	2 010	77	14
Qté résidus verts 2017 (t)		31,1	0,8	---	5,6	4,7	1,8	2 215	2,3	0,9
Quantité totale 2017 (t) ⁽¹⁾		164	107	51	189	94	140	4 225	79	15
Nombre d'unités desservies 2017 ⁽²⁾	Unifamilial	1390	608	878	1 355	465	933	9 069	338	491
	2 à 5 log.	46	83	39	124	3	70	3 069	63	26
	6 log. et +	6	12	0	18	0	32	1 772	50	0
	ICI	12	0	12	11	38	0	116	0	0
	Total	1 454	703	929	1 508	506	1 035	14 026	451	517
Coûts avant taxes 2017 (\$) ⁽¹⁾	Coll./transp.	57 268	16 152	18 301	61 431	17 949	43 734	615 351	22 489	28 766
	Traitement	6 225	5 323	2 420	8 255	4 489	8 871	61 666	3 651	714
	Total	63 493	21 475	20 721	69 686	22 438	52 605	677 017	26 140	29 479
	Coût/log.	43,67	30,55	22,30	46,21	44,34	50,83	48,27	57,96	57,02
	Coût/tonne	387,15	200,18	404,94	368,61	237,57	374,89	160,23	331,47	1 947,10

Sources : (1) MRC de Memphrémagog, 2018 (Réf. 11), (2) J.P. Cadrin, 2017 (Réf. 6).

(suite Tableau 22)

		Canton d'Orford	Canton de Pottton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	MRC de Memphrémagog
Détails de la collecte	Jour de collecte	Lundi	Lundi	S.O.	Mercredi et jeudi	Mardi	Jeudi	Mardi	Vendredi	
	Nombre/an	27	18		19	4	34	31	2	
	Mode de collecte	Auto-matisée	Auto-matisée		Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	
	Type de cueillette	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire		Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	
	Contenant permis	240 l (brun)	240 / 360 l (brun)		240 l (brun)	240 l (brun)	240 / 360 l (brun)	240 l (brun)	240 l (brun)	
Collecte de sapin de Noël		1	0		0	1	1	0	0	8
Collecte de feuilles		1	0		1	1	1	1	0	16
Composteur domestique		6	35		7	150	1	1	18	285
Contrat de collecte	Entrepreneur	Sani Estrie inc	Entreprise Raymond Cherrier		S.D. Taylor Transport	Entreprise Raymond Cherrier	Transport Arlie C. Fearon	S.D. Taylor Transport	Services Matrec	
	Durée	1 an + 1 an optionnel	3 ans		4 ans	1 an	1 an	4 ans	2 mois	
	Échéance	31 déc 2019	31 déc. 2020		31 déc 2020	31 déc. 2018	31 déc 2018	2020	31 déc 2018	
Lieu de traitement		RIGDSC	RIGDSC Apiculteur		RIGDSC Citoyen	RIGMRBM	RIGDSC	RIGDSC	RIGMRBM	
Qté bac brun 2017 (t)		404	174		240	Début de la collecte en octobre 2018	278	91	Début de la collecte en novembre 2018	3 989
Qté résidus verts 2017 (t)		120,6	0,3		23,0		2,9	9,1		2 419
Quantité totale 2017 (t)		524	175		262		281	100		6 408
Nombre d'unités desservies 2017	Unifamilial	2 650	1 871		1 389	454	1 056	1 255	600	24 695
	2 à 5 log.	155	68		63	16	0	26	12	3 887
	6 log. et +	93	2		0	0	0	0	0	1 985
	ICI	25	48		0	6	10	8	2	286
	Total	2 923	1 989		1 389	476	1 066	1 289	614	30 853
Coûts avant taxes 2017 (\$)	Coll./transp.	161 551	108 298		54 168	Début de la collecte en octobre 2018	33 814	27 588	Début de la collecte en novembre 2018	1 266 860
	Traitement	22 547	7 848		11 966		13 910	4 539		162 423
	Total	184 098	116 146		66 134		47 724	32 127		1 429 283
	Coût/log.	62,98	58,39		47,61		44,77	24,92		46,33
	Coût/tonne	351,09	664,83		251,95		169,80	321,72		223,05

3.3.3 Programmes de gestion des RDD et produits sous REP

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été consacrés afin de recueillir les résidus domestiques dangereux (RDD) pour éviter qu'ils se retrouvent dans les différentes collectes. Le gouvernement provincial a aussi adopté des règlements sur la responsabilité élargie des producteurs (REP). Il y a cinq catégories de produits assujettis à la législation encadrant la REP. Pour chacune, une organisation est responsable d'administrer le programme de récupération et de valorisation.

- ◆ Batteries et piles (Appel à Recycler Canada inc.);
- ◆ Huiles, liquides de refroidissement, antigel, leurs filtres, leurs contenants et autres produits assimilables (SOGHU);
- ◆ Lampes au mercure (APR – programme RecycFluo);
- ◆ Peintures et leurs contenants (Éco-Peinture);
- ◆ Produits électroniques (ARPE-Québec).

À l'échelle municipale, il existe différents écocentres, points de dépôt et écocentres mobiles pour permettre aux citoyens de se départir adéquatement de ces matières (Tableau 23). La RIGDSC organise également deux collectes de RDD pour ses municipalités membres, dont une se tient sur le territoire de la MRC. Il est difficile de déterminer les coûts associés à la récupération des RDD, puisque dans certains cas, ils sont absorbés par d'autres organismes.

Tableau 23 : Liste des points municipaux de récupération de RDD et produits sous REP

Municipalité	Accès à :		Point de dépôt officiel					Point de dépôt au bureau municipal / matières acceptées
	Éco-centre	Collecte de RDD	Appel à recycler	SOGHU	ARPE Québec	Recyc Fluo	Éco-Peinture	
Austin	✓		✓			✓		✓ Lampe au mercure, cartouche d'encre, cellulaire, pile et batterie
Ayer's Cliff	✓	✓	✓					✓ Peinture, lampe au mercure, cartouche d'encre, cellulaire, pile et batterie, petits appareils informatiques et électriques
Bolton-Est	✓	✓ ⁽¹⁾	✓					✓ Pile et batterie, cellulaire
Eastman	✓		✓	✓			✓	✓ Peinture, lampe au mercure, cartouche d'encre, cellulaire, huile usée et filtre, pile et batterie
Hatley	✓	✓					✓	✓ Peinture, pile et batterie, lampe au mercure, cartouche d'encre
Canton de Hatley	✓	✓						
Magog	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
North Hatley	✓	✓						✓ Cartouche d'encre, pile et batterie, cellulaire
Ogden	✓	✓						✓ Cartouche d'encre, cellulaire
Canton d'Orford	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Canton de Potton	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓ Pile et batterie
Sainte-Catherine-de-Hatley	✓	✓						✓ Cartouche d'encre, pile et batterie
Saint-Étienne-de-Bolton	✓	✓	✓				✓	✓ Peinture, lampe au mercure, cartouche d'encre, cellulaire, huile usée et filtre, pile et batterie
Stanstead	✓	✓						
Canton de Stanstead	✓	✓	✓					✓ Pile et batterie
Stukely-Sud			✓	✓			✓	✓ Peinture, lampe au mercure, cartouche d'encre, cellulaire, huile usée et filtre, pile et batterie, bonbonne de propane
MRC de Memphrémagog			✓			✓		✓ Lampe au mercure, pile et batterie

Note :

- (1) Les citoyens de la municipalité de Bolton-Est peuvent également apporter les matières recyclables lors des écocentres mobiles.

3.3.4 Programmes de gestion des résidus encombrants et de CRD

Sur le territoire de la MRC, 11 municipalités offrent un service de récupération des encombrants par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif : la Ressourcerie des Frontières (Tableau 24). Les modalités diffèrent selon les municipalités, mais de manière générale, le citoyen a accès à un service sur appel pour la collecte.

Sept collectes d'encombrants sont offertes sur le territoire. Contrairement à ceux recueillis par la Ressourcerie des Frontières, les encombrants recueillis lors de ces collectes sont habituellement envoyés à l'enfouissement. Deux municipalités acceptent les encombrants dans le cadre de la collecte des déchets.

À l'exception de Saint-Benoît-du-Lac, toutes les municipalités ont accès à un service d'écocentre. Ces écocentres acceptent les résidus encombrants, bien qu'une partie de ces derniers ne puisse être valorisée, mais plutôt envoyée vers l'enfouissement.

Pour ce qui est des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), en plus des services d'écocentres accessibles aux citoyens, les municipalités de Bolton-Est et Eastman organisent des écocentres mobiles où l'on accepte les résidus de construction.

Il n'est pas toujours possible de déterminer les coûts et les quantités exactes recueillies par ces différents services, particulièrement, en ce qui concerne les collectes d'encombrants, puisque ces informations sont généralement incluses dans celles concernant la collecte des déchets. Selon les données disponibles, les coûts reliés à la gestion des encombrants totalisaient environ 233 000 \$ en 2017, dont la majeure partie est reliée à la valorisation.

Tableau 24 : Programmes municipaux de gestion des résidus encombrants et de CRD

Municipalité	Ressourcerie des Frontières	Collecte des encombrants (enfouis)	Accès à un écocentre ou écocentre mobile	Coût avant taxes 2017 ⁽²⁾ (\$)
Austin	✓	Non	✓ (Magog)	28 854
Ayer's Cliff	✓	Avec les déchets	✓ (RIGDSC)	5 114
Bolton-Est	✓	Non	✓ (Potton, écocentre mobile)	17 837
Eastman		2	✓ (Magog, écocentre mobile)	11 860
Hatley	✓	Non	✓ (RIGDSC)	7 869
Canton de Hatley		1	✓ (Sherbrooke, RIGDSC)	2 389
Magog		1 ⁽¹⁾	✓ (Magog)	18 700
North Hatley		3	✓ (RIGDSC)	Inclus dans la collecte des déchets
Ogden	✓	Non	✓ (Magog, RIGDSC)	7 586
Canton d'Orford	✓	Non	✓ (Orford)	28 834
Canton de Potton	✓	Non	✓ (Potton)	18 362
Sainte-Catherine-de-Hatley	✓	Non	✓ (Magog, RIGDSC)	30 420
Saint-Étienne-de-Bolton	✓	Non	✓ (Magog)	7 345
Stanstead	✓	Non	✓ (RIGDSC)	29 546
Canton de Stanstead	✓	Non	✓ (Magog, RIGDSC)	18 407
Stukely-Sud		Avec les déchets	✓ (Magog)	Inclus dans la collecte des déchets

Notes :

- (1) Les rebuts en bois, en métal et les autres rebuts doivent être séparés, car ils sont recueillis dans des camions différents. Le métal et le bois sont acheminés à l'écocentre pour être valorisés.
- (2) Comprends les coûts reliés au service de la Ressourcerie des Frontières et les coûts de collecte des encombrants, lorsque disponibles. Les coûts reliés aux écocentres ou à l'accès à un écocentre ne sont pas inclus.

3.3.5 Programmes de gestion des déchets

En plus des services offerts sur le territoire visant davantage la récupération ou la valorisation de matières résiduelles, toutes les municipalités offrent un service de collecte porte-à-porte des déchets. Selon le sommaire du rôle d'évaluation foncière, ces services municipaux desservent 30 543 logements résidentiels et 380 ICI (Tableau 25).

Comme pour les autres types de collecte, il existe quelques rares cas isolés de résidences qui ne sont pas desservies par la collecte à domicile, étant situées sur des chemins inaccessibles aux camions. Différentes solutions sont alors mises en place par les municipalités (point de dépôt au début du chemin, écocentre, conteneur, etc.).

Avec l'implantation et le déploiement des collectes de matières organiques, plusieurs municipalités ont revu à la baisse le nombre de collectes de déchets offert annuellement. La fréquence des collectes varie selon les municipalités, allant de 12 à 26 collectes par année.

Deux lieux d'enfouissement technique sont utilisés par les municipalités du territoire : celui de la RIGDSC situé à Coaticook et celui de la RIGMRBM situé à Cowansville. La municipalité de Saint-Benoît-du-Lac a un contrat avec une compagnie privée. Le choix du lieu revient donc à cette entreprise.

En 2018, 11 944 tonnes de matières ont été enfouies. La majorité des matières (86 %) est envoyée au LET de la RIGDSC, ce qui s'explique par le fait que la Ville de Magog, principale agglomération de la MRC, soit membre de cette régie.

Les municipalités ont déboursé près de 2 288 828 \$ en 2018 pour collecter et enfouir des matières résiduelles. De ce montant, près de 55 % sont alloués à la collecte et au transport. Le fait que les LET soient situés à l'extérieur du territoire de la MRC a certainement une incidence sur les coûts de transport. À l'échelle de la MRC, le coût par unité desservie est estimé à environ 74 \$.

3.4 Secteur des ICI et CRD

Une partie des ICI du territoire est desservie par la collecte municipale des matières recyclables, des matières organiques et des déchets (voir tableaux 21, 22 et 25). Les critères d’admissibilité des ICI à la collecte municipale varient d’une municipalité à une autre et les services peuvent être en partie adaptés à leurs besoins spécifiques.

Quatre municipalités desservent actuellement l’ensemble des ICI de leur territoire pour les trois collectes mises en place. Dans les autres municipalités, le nombre d’ICI desservis varie selon les collectes.

Collecte des matières recyclables	Collecte des matières organiques	Collecte des déchets
• 468 ICI	• 286 ICI	• 380 ICI

Les ICI qui ne sont pas admissibles à la collecte municipale doivent disposer de leurs matières résiduelles par l’entremise de l’entreprise privée. Le nombre d’ICI desservis par une collecte privée reste à déterminer et les quantités récupérées et éliminées sont inconnues.

Tableau 25 : Programmes municipaux de gestion des déchets

		Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden
Détails de la collecte	Fréquence	Aux 4 semaines	Aux 2 semaines	Aux 4 semaines	Aux 4 semaines	Une fois par mois	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines
	Jour de collecte	Lundi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mardi	Jeudi	Lundi au vendredi	Jeudi	Mardi
	Nombre/an	13	26	13	13	12	26	26	26	26
	Mode de collecte	Auto-matisée	Manuelle	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée
	Type de cueillette	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire
	Contenant permis	240 / 360 l (vert / noir)	Tout type de contenant	240 / 360 l (vert / gris / noir)	240 / 360 l (vert / noir)	360 l (gris / noir)	360 l (gris / noir)	240 / 360 l (vert)	120 / 240 / 360 l (noir)	240 / 360 l (autre que bleu ou brun)
Contrat de collecte	Entrepreneur	Sani Estrie inc	Waste management	Entreprises Raymond Cherrier	Services Matrec	S.D. Taylor Transport	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Sani Estrie inc	Transport Arlie C. Fearon
	Durée	3 ans	3 ans	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans	5 ans	5 ans	1 an
	Échéance	31 déc 2020	31 déc 2020	31 déc 2020	31 déc 2021	31 déc 2020	31 déc 2020	1 ^{er} juil 2020	31 déc 2020	31 déc 2018
Lieu de traitement		RIGMRBM	RIGDSC	RIGMRBM	RIGMRBM	RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC	RIGDSC
Quantité 2017 (tonne) ⁽¹⁾		244	280	147	389	144	361	6 689	198	195
Nombre d'unités desservies 2017 ⁽²⁾	Unifamilial	1 390	608	878	1 355	465	933	9 069	338	491
	2 à 5 log.	46	83	39	124	3	70	3 069	63	26
	6 log. et +	6	12	0	0	0	32	1 772	50	0
	ICI	12	0	12	20	38	0	139	0	0
	Total	1 454	703	929	1 499	506	1 035	14 049	451	517
Coûts avant taxes 2017 (\$) ⁽¹⁾	Coll./transp.	54 216	27 105	24 966	54 772	15 095	56 494	481 800	28 797	34 627
	Élimination	12 552	32 214	10 843	19 916	13 374	30 711	391 800	15 643	18 171
	Redevance	5 421	6 239	3 587	8 704	3 198	8 021	148 753	3 675	4 345
	Total	72 189	65 558	39 396	83 391	31 667	95 226	1 022 353	48 115	57 144
	Coût/log.	49,65	93,25	42,41	55,63	62,58	92,01	72,77	106,69	110,53
	Coût/tonne	296,18	234,14	267,64	214,61	220,20	264,03	152,85	242,65	292,46

Sources : (1) MRC de Memphrémagog, 2018 (Réf. 11), (2) J.P. Cadrin, 2017 (Réf. 6).

(suite Tableau 25)

		Canton d'Orford	Canton de Potton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	MRC de Memphrémagog
Détails de la collecte	Fréquence	Variable	Aux 4 ou 5 semaine	s.o.	Une fois par mois	Aux 2 semaines	Aux 2 semaines	Une fois par mois	Aux 2 semaines	
	Jour de collecte	Lundi	Lundi		Mercredi et jeudi	Mardi	Mercredi	Mardi	Jeudi	
	Nombre/an	19	11		12	26	26	13	26	
	Mode de collecte	Auto-matisée	Manuelle Auto-matisée		Auto-matisée	Auto-matisée	Auto-matisée Manuelle	Auto-matisée Manuelle	Auto-matisée Manuelle	
	Type de cueillette	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte Apport volontaire		Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire	Porte-à-porte	Porte-à-porte Apport volontaire	
	Contenant permis	240 l (noir) Ancien bac (360 l vert)	Sac avec attache officielle 240 / 360 l (vert / gris / noir)		240 / 360 l (vert / gris / noir)	Tout type de contenant	240 / 360 l (gris / noir / vert) Poubelle	360 l (noir / vert) ou tout autre contenant	360 l (gris / noir) Poubelle	
Contrat de collecte	Entrepreneur	Sani Estrie inc	Entreprises Raymond Cherrier	Services Matrec	S.D. Taylor Transport	Entreprises Raymond Cherrier	Transport Arlie C. Fearon	S.D. Taylor Transport	Services Matrec	
	Durée	1 an + 1 an optionnel	3 ans	5 ans	4 ans	1 an	1 an	3 ans	3 ans	
	Échéance	31 déc 2019	31 déc 2020	31 déc 2022	31 déc 2020	31 déc 2018	31 déc 2018	2020	31 déc 2020	
Lieu de traitement		RIGDSC	RIGMRBM	---	RIGDSC	RIGMRBM	RIGDSC	RIGDSC	RIGMRBM	
Quantité 2017 (tonne)		1 101	481	6	394	92	641	299	283	11 944
Nombre d'unités desservies 2017	Unifamilial	2 650	1 871	---	1326	440	1 056	1 255	589	24 714
	2 à 5 log.	155	68	---	63	15	0	26	12	3 862
	6 log. et +	93	2	---	0	0	0	0	0	1 967
	ICI	25	48	1	0	6	69	8	2	380
	Total	2 923	1 989	1	1 389	461	1 125	1 289	603	30 923
Coûts avant taxes 2017 (\$)	Coll./transp.	109 702	131 988	5 962	32 841	36 729	54 298	62 453	43 284	1 255 129
	Élimination	55 048	24 835	0	36 648	4 723	59 578	27 835	14 598	768 488
	Redevance	24 485	10 771	0	8 764	2 039	14 247	6 656	6 304	265 210
	Total	189 235	167 594	5 962	78 252	43 491	128 123	96 944	64 186	2 288 828
	Coût/log.	64,74	84,26	5 962,08	56,34	94,34	113,89	75,21	106,44	74,02
	Coût/tonne	171,88	348,21	993,68	198,58	474,28	200,00	323,90	226,44	191,64

3.5 Modes de gestion des boues

Les eaux usées domestiques sont recueillies, soit par un système de traitement isolé (ex. : fosses septiques), soit par un réseau d'égouts municipal. Peu importe le mode de gestion, il est nécessaire de recueillir les boues et d'en disposer.

3.5.1 Programmes municipaux de gestion des boues de fosses septiques

Comme il a été mentionné dans la section concernant la réglementation municipale, la prise en charge des boues de fosses septiques par les municipalités est en place depuis de nombreuses années. Toutes les municipalités de la MRC gèrent un programme de vidange de boues des fosses septiques. Le mode de gestion est variable sur le territoire (Tableau 26).

Dans les cas où le propriétaire est responsable de faire effectuer la vidange, les municipalités exigent une preuve de la vidange.

Selon les données disponibles, les programmes ont coûté au moins 762 000 \$ en 2018. Le coût est souvent facturé directement aux contribuables par l'application d'un tarif sur le compte de taxes.

Tableau 26 : Programmes municipaux de gestion des boues de fosses septiques

Municipalité	Fréquence de la vidange	Responsable de la vidange	Entreprise de collecte mandatée par la municipalité	Nombre de fosses vidangées	Lieux de traitement et mode de disposition	Coût avant taxes (\$)	
						Vidange	Mesure des boues et de l'écume (2017, 2018)
Austin	2 ou 4 ans	Municipalité	Enviro 5	2017 : 433 2018 : 724	Roxton Pond Valorisation	74 515	n/a
Ayer's Cliff	Mesure annuelle	Propriétaire	n/a	2017 : 8 2018 : 4	n.d.	n/a	233,85 232,31
Bolton-Est	Mesure annuelle	Municipalité	Enviro 5 Pompages West Brome	2017 : 155 2018 : 525	Cowansville Valorisation	25 563 41 202	7 500 8 000
Eastman	2 ans	Municipalité	Enviro 5	2017 : 722 2018 : 597	Roxton Pond Valorisation	117 250 99 407	n/a
Hatley	Mesure annuelle	Municipalité	Beauregard fosses septiques	2017 : 81 2018 : 71	Cowansville RIGDSC Valorisation	Aux frais des propriétaires	500
Canton de Hatley	2 ans	Municipalité	Gaudreau environnement	2017 : 0 2018 : 785	RIGDSC Valorisation	108 294	n/a
Magog	2 ans	Municipalité	Gaudreau environnement	2017 : 1 647 2018 : 1 709	RIGDSC Valorisation	≈ 280 000	n/a
North Hatley	2 ou 4 ans	Propriétaire	n/a	2017 : 0 2018 : 0	Tous les logements seraient rattachés au réseau municipal		
Ogden	Mesure annuelle	Propriétaire	n/a	2017 : 55 2018 : n.d.	n.d.	n/a	4 000
Canton d'Orford	Mesure annuelle	Municipalité	Gaudreau environnement	2017 : 355 2018 : 186	Station d'épuration de la Ville de Sherbrooke Valorisation	51 291	29 660
Canton de Potton	Mesure annuelle	Propriétaire	n/a	2017 : 74 2018 : 49	Services sanitaires G. Campbell Valorisation	n.d.	26 887 27 000
Ste-Catherine-de-Hatley	2 ou 4 ans	Municipalité	Beauregard fosses septiques	2017 : 630 2018 : 760	East Angus Valorisation	93 693 123 609	n/a
Saint-Étienne-de-Bolton	Mesure annuelle	Municipalité	Enviro 5 Beauregard fosses septiques	2017 : 137 2018 : 115	Roxton Pond, RIGDSC et Bury Valorisation	n.d.	n.d.
Stanstead	2 ans	Municipalité	Gaudreau environnement	2017 : 148 2018 : 0	Cowansville Valorisation	16 057	n/a
Canton de Stanstead	2 ou 4 ans	Municipalité	Gaudreau environnement	2017 : 454 2018 : 323	n.d.	n.d.	n/a
Stukely-Sud	2 ans	Municipalité	Enviro 5	2017 : 277 2018 : 282	Roxton Pond Valorisation	38 711 39 410	n/a

3.5.2 Gestion des boues municipales

Sur le territoire de la MRC, 12 municipalités ont des secteurs desservis par un réseau d'égouts. Trois ont une partie de leur réseau raccordé à une station d'épuration appartenant à une municipalité adjacente. Dans le cas de la Ville de Magog, une partie du réseau est branchée au réseau de la Ville de Sherbrooke qui assure le traitement des eaux usées. Le réseau dans la municipalité de Hatley est raccordé à la station d'épuration d'Ayer's Cliff. Une partie du réseau du Canton de Hatley est traité par la station d'épuration de North Hatley et une autre, par celle de la Ville de Sherbrooke.

Pour le territoire de la MRC, on compte 15 installations d'épuration des eaux usées (Tableau 27). Seule la station d'épuration de North Hatley accepte des boues de fosses septiques. La fréquence de vidange des boues est très variable en fonction du type d'installation. Les stations mécanisées nécessitent généralement l'extraction régulière des boues produites, alors que dans les étangs aérés, on peut laisser les boues s'accumuler durant plusieurs années.

En 2018, seulement 5 stations ont vidangé leurs boues. Selon les informations disponibles, les boues produites auraient toutes été valorisées. Dans certains cas, elles sont entreposées dans des géotubes et la disposition finale n'a pas encore été réalisée.

3.5.3 Gestion des boues industrielles

Les villes de Magog et Stanstead ainsi que la municipalité d'Ayer's Cliff renferment près des trois quarts des entreprises industrielles de la MRC. Leurs parcs industriels sont desservis par des réseaux d'égouts. Dans le cadre du PGMR, on a utilisé l'hypothèse selon laquelle les boues des stations d'épuration des eaux usées comprennent également une bonne partie des boues industrielles. De plus, comme mentionné précédemment, aucune papetière n'est présente sur le territoire.

Tableau 27 : Gestion des boues municipales

Municipalité	Type de station (1)	Année de mise en opération (1)	Clientèle raccordée		Fréquence de la vidange	Année de la dernière vidange	Quantité (t)	Siccité	Mode de gestion	Lieu de traitement
			Rés.	ICI						
Ayer's Cliff 37600-1	BA	1987	561	46	Mensuelle	2018	215,24 (2017)	n.d.	Valorisation	RIGDSC
Eastman 38340-1	EA	1993	127	26	Aux 5-6 ans	2016	n.d.	n.d.	Élimination	n.d.
Magog 37720-1	BA	1985	11 816	847	Quotidien	2018	2 658 (2017)	n.d.	Valorisation	Divers
Magog 37740-1	EA (Omerville)	1983	1 600	n.d.	n.d.	2018	494 (2017)	18	Valorisation	Divers
North Hatley 37650-1	EA	1986	550	21	Au besoin	2015	n.d.	n.d.	n.d.	Sur place
Canton d'Orford 45115-2	EA	2006	1 504	15	Au besoin	2014	270 (2014)	25,42	Valorisation	Terre agricole
Canton de Potton 45030-1	ENA	1995	388	45	Au besoin	Jamais vidangée depuis sa mise en opération				
Canton de Potton 45030-2	EA (Owl's Head)	1988			Aux 5 ans environ	2016	7,11 (2016)	1,5	Valorisation	Bury
Saint-Benoît-du-Lac 45080-2	BA	1962	1	---	n.d.	2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Sainte-Catherine-de-Hatley 37700-1	FS	1985	L'installation est vidangée dans le cadre du programme de vidange des fosses septiques résidentielle de la municipalité.							
Stanstead 37440-1	EA (Beebe Plain)	1985	1 094	n.d.	Au besoin	n.d.	n.d.	n.d.	Géotube	n.d.
Stanstead 37380-1	BA (Rock Island)	1982	2 750	n.d.	Au besoin	2018	475 m ³ (2017)	3,5	Géotube	Sur place
Stanstead 37420-1	EA (Stanstead Plain)	1985	1 040	n.d.	Au besoin	n.d.	n.d.	n.d.	Géotube	n.d.
Canton de Stanstead 45025-2	EA (Georgeville)	2001	225	n.d.	Au besoin	2017	n.d.	n.d.	Valorisation	n.d.
Canton de Stanstead 45025-1	EA (Fitch Bay)	1992	126	n.d.	Au besoin	2014	180 m ³	n.d.	n.d.	n.d.

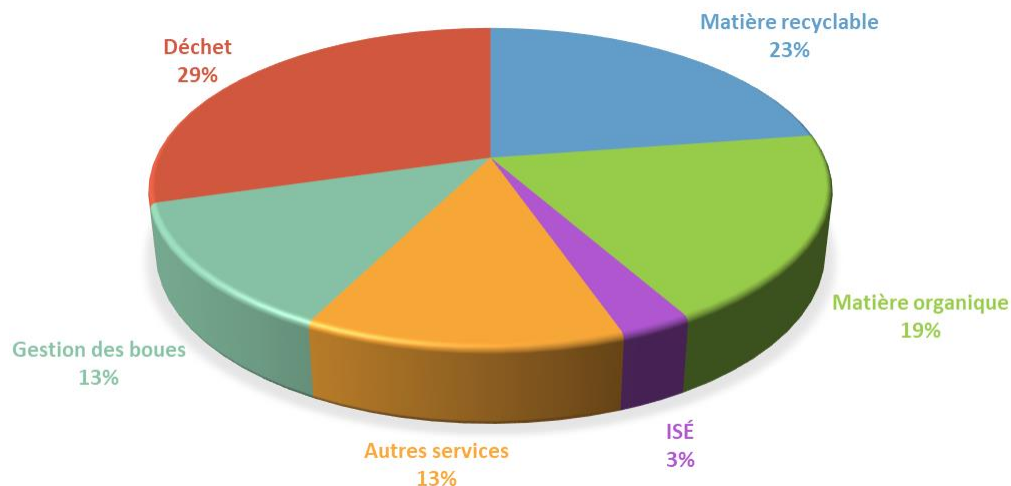
Note : (1) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Réf. 12).

3.6 Synthèse des coûts de la gestion actuelle des matières résiduelles

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts de gestion des matières résiduelles par catégorie de matières résiduelles à l'échelle de la MRC de Memphrémagog, ainsi que la proportion des différents programmes de gestion des matières résiduelles.

Tableau 28 : Synthèse des coûts de la gestion actuelle des matières résiduelles en 2017

Matière recyclable	1 690 807 \$
Matière organique	1 429 283 \$
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	217 283 \$
Autres services (écocentre, RDD, encombrant, etc.)	954 989 \$
Gestion des boues	971 028 \$
Déchet	2 205 213 \$



Une partie des frais reliés à l'enfouissement est remboursée par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Ainsi, en 2017, les municipalités de la MRC ont reçu un montant total de 538 514 \$ en redevance, soit l'équivalent d'environ 17 \$ par unité desservie.

Une grande partie des coûts reliés à la collecte des matières recyclables est remboursée aux municipalités par le *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*. En 2018, les municipalités ont reçu un montant estimé à 1 391 965 \$. Ces sommes servaient à compenser les coûts nets de 2017 de la collecte sélective.

CHAPITRE 4

Intervenants et installations en gestion des matières résiduelles

Ce chapitre présente un inventaire des intervenants et entreprises œuvrant dans les domaines du réemploi, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination. De même, ce chapitre dresse une description des différentes installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles situées sur le territoire de la MRC de Memphrémagog ou à l'extérieur. Il vise à donner une vue d'ensemble de la situation des intervenants et infrastructures disponibles.

4.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles

Entre le moment où les matières résiduelles sont produites et leur traitement définitif, il y a plusieurs étapes à franchir. Les intervenants sont définis comme étant ceux qui jouent un rôle dans la circulation et la gestion des matières générées sur le territoire. Ils interviennent à différents niveaux, que ce soit lors :

- ◆ de la planification en gestion des matières résiduelles;
- ◆ de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation;
- ◆ de la réduction à la source;
- ◆ du réemploi;
- ◆ du recyclage, récupération ou valorisation;
- ◆ de la collecte, transport, location de conteneurs;
- ◆ de l'élimination.

L'annexe 1 présente les organismes et entreprises qui peuvent être appelés à participer dans le PGMR de la MRC. L'information est synthétisée dans le tableau suivant en fonction des secteurs d'intervention (Tableau 29).

Tableau 29 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Secteur d'intervention	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Potton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	Total MRC de Memphrémagog	Hors MRC Memphrémagog
Intervenants																			
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1		1	1	1	1	1	17	6
Réemploi				2			8				2				1			13	6
Récupération et valorisation						1	9			1	1						1	13	47
Élimination																		0	6
Collecte et transport							3				1						1	5	28
Point de dépôt	1	1	1	3	1		20	3	1	1	3		1	2	5	1	2	46	2
Autre	1	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20	8
Milieu scolaire																			
Établissement scolaire		3		1			10	1		1	2		1		3			22	
Commission scolaire							2											2	

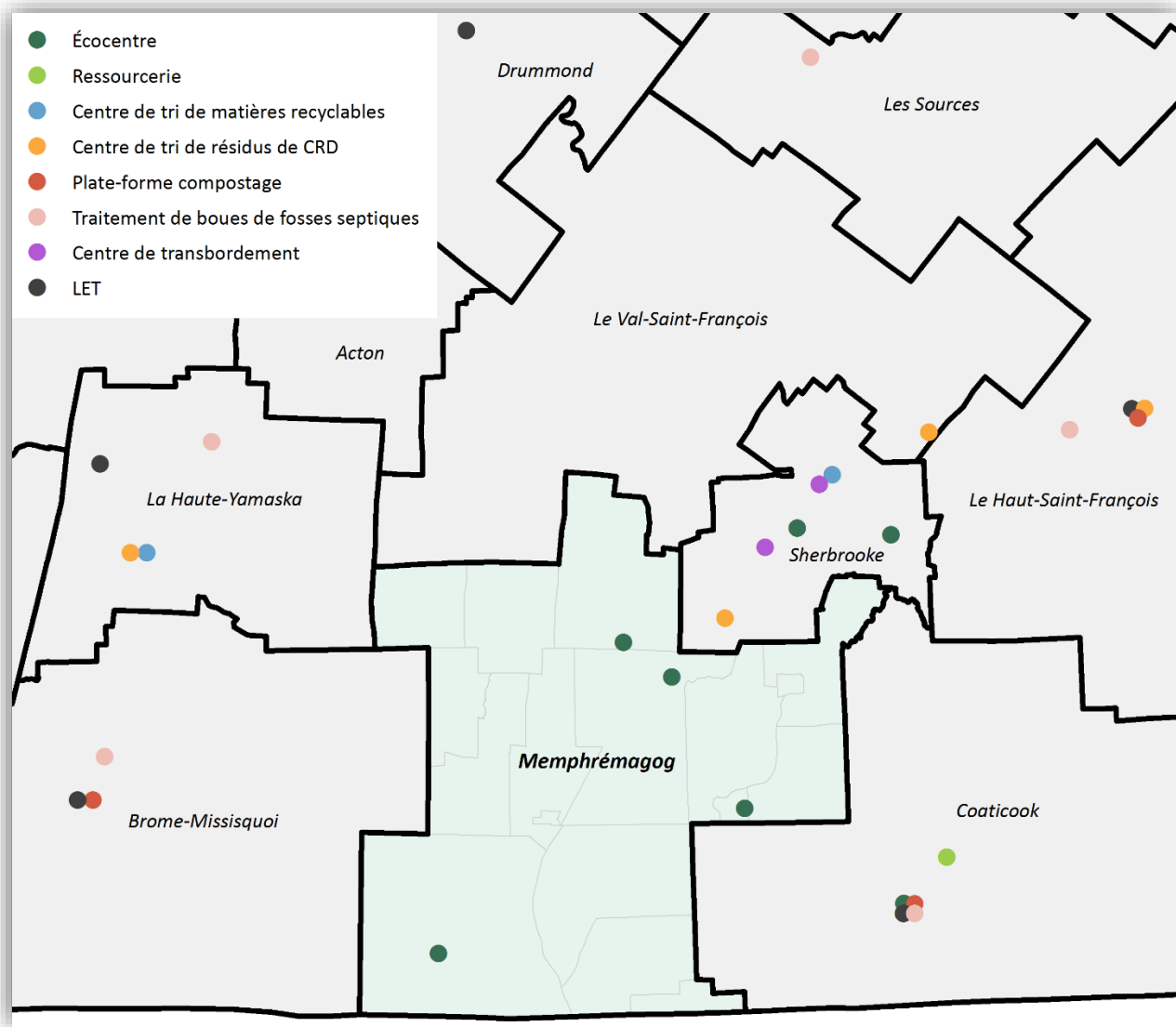
Note : Un organisme ou une entreprise peut œuvrer dans plus d'un champ d'intervention.

4.2 Installations en gestion des matières résiduelles

Cette section décrit les installations en exploitation contribuant à la gestion des matières résiduelles générées et visées par la planification régionale et par lesquelles transitent les plus grands flux de matières. Les exploitants de ces installations apparaissent également à l'annexe 1.

À l'exception des écocentres, on ne trouve pas sur territoire de la MRC d'installation majeure pour la gestion des matières résiduelles (Figure 3). Les différents points de dépôts dans les bureaux municipaux ou les points de dépôts des produits soumis à une responsabilité élargie des producteurs n'ont pas été répertoriés sur la figure suivante.

Figure 3 : Répartition régionale des installations en gestion des matières résiduelles



4.2.1 Centres de tri et de récupération de matières recyclables

Les centres de tri et de récupération de matières recyclables traitent les matières recueillies par les collectes sélectives municipales ou privées. Leur rôle consiste principalement à trier les matières recyclables et à trouver des marchés pour vendre les différentes matières et assurer leur valorisation.

Deux centres de tri situés à l'extérieur du territoire de la MRC se partagent les matières recyclables provenant des collectes sélectives résidentielles de la MRC (Tableau 30). Celui situé à Sherbrooke appartient à la Régie de récupération de l'Estrie, dont est membre la MRC et celui de Granby, appartient à la compagnie Sani-Éco. Les deux reçoivent les matières recyclables usuelles, soit le papier, le carton, le verre, le métal, le plastique souple et le plastique rigide.

Ces deux centres de tri possèdent une capacité de traitement résiduelle suffisante pour répondre à une augmentation possible de la quantité de matières à traiter. Ils reçoivent également des matières provenant des ICI, dont plusieurs requièrent les services d'entreprises privées pour la collecte et le transport de leurs matières recyclables.

Tableau 30 : Centres de tri récupérant des matières recyclables produites dans la MRC

Localisation	Propriétaire / exploitant de l'installation	Traitement actuel (t/an)	Capacité de traitement maximale (t/an)	Quantité traitée provenant de la MRC (t/an)	Taux de rejet en 2017 (%)
Sherbrooke (hors MRC)	Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie)	32 000	35 000 ⁽¹⁾	6 600	15 %
Granby (hors MRC)	Sani-Éco	28 200	n.d. ⁽²⁾	291	10 %
Sherbrooke (hors MRC)	Kruger / Turcal	Information non disponible			

Source : Récup-Estrie (2018), Sani-Éco (2018).

Notes :

- (1) Capacité de traitement maximale calculée selon un taux d'efficacité de 70 %.
- (2) La capacité de traitement maximale annuelle pour toutes les activités regroupées (centre de tri de matières recyclables, centre de tri de résidus de CRD, etc.) est d'environ 100 000 tonnes.

4.2.2 Écocentres et ressourcerie

Quatre écocentres ont été aménagés sur le territoire de la MRC (Tableau 31). Le tout premier a été aménagé par la Ville de Magog en 2007. Devant le succès et l'achalandage, la Ville l'a relocalisé dans le parc industriel en 2016, ce qui lui a permis d'élargir son offre et d'accepter les ICI. En 2018, les citoyens et les ICI d'Austin, d'Eastman, de Sainte-Catherine-de-Hatley, de Saint-Étienne-de-Bolton, du Canton de Stanstead et de Stukely-Sud y ont aussi accès. La municipalité d'Ogden s'ajoute en 2019.

La municipalité du Canton de Potton a inauguré son écocentre en 2001. La municipalité de Bolton-Est y a accès en vertu d'une entente intermunicipale. L'écocentre du Canton de Potton est ouvert les samedis, de mai à octobre.

En 2011, la municipalité du Canton d'Orford a aménagé un écocentre, qui est ouvert les samedis, de mai à octobre.

En 2011, la municipalité d'Ayer's Cliff a ouvert un mini-écocentre pour certaines matières. L'objectif est de rapprocher le service des résidents, puisque ces derniers ont aussi accès à l'écocentre de la RIGDSC situé à Coaticook.

Les municipalités d'Eastman et de Bolton-Est organisent également des écocentres mobiles. Ce service est largement utilisé par leurs citoyens. Différentes matières y sont acceptées, dont les matériaux de construction, les métaux, le bois ou les résidus domestiques dangereux.

D'autres municipalités ont accès à des écocentres situés à l'extérieur du territoire de la MRC. Bien que les écocentres soient généralement considérés comme un service de proximité, les citoyens des municipalités membres de la RIGDSC utilisent néanmoins celui aménagé par cette régie à Coaticook. Les résidents du Canton de Hatley ont accès aux écocentres de la Ville de Sherbrooke.

La destination des matières recueillies dans les écocentres varie selon leur type, ce qui fait en sorte que plusieurs recycleurs sont mis à contribution pour en assurer la valorisation. Par exemple, pour l'écocentre de la Ville de Magog, près d'une quinzaine d'entreprises interviennent dans la valorisation des matières.

La Ressourcerie des Frontières est une entreprise d'économie sociale qui a amorcé ses activités en 2012. Cet organisme est voué au réemploi et à la récupération d'objets - des gros encombrants, mais aussi toutes sortes d'articles de maison - qui autrement seraient envoyés à l'élimination. Les matières collectées sont conditionnées pour être revendues dans les deux magasins de l'entreprise, ou encore, démontées aux fins de recyclage. Onze municipalités de la MRC ont une entente avec cet organisme.

Tableau 31 : Écocentres utilisés par les citoyens de la MRC de Memphrémagog

Municipalités desservies	ICI acceptés	Matières acceptées	
Mini-écocentre d'Ayer's Cliff			
Ayer's Cliff	Non	◆ Peinture ◆ Piles et batterie ◆ Cellulaire ◆ Cartouche d'encre ◆ Lampe au mercure ◆ Petits appareils informatiques et électriques	◆ Carton et boîtes cartonnées ◆ Vêtements, tissus, chaussures et accessoires vestimentaires ◆ Lunette ◆ Petites branches ◆ Pneus déjantés
Écocentre de la Ville de Magog			
Ville de Magog	Oui	◆ Matières recyclables	◆ Matériel informatique
Austin		◆ Résidus verts (\$) ⁽¹⁾	◆ Styromousse
Eastman		◆ Matériaux de construction et de rénovation (\$) ⁽²⁾	◆ Résidus domestiques dangereux (peinture, huile, pesticide, médicaments, nettoyeurs, piles, etc.)
Sainte-Catherine-de-Hatley		◆ Métaux	◆ Lampe au mercure
Saint-Étienne-de-Bolton		◆ Pneus avec ou sans jante	◆ Vélos
Ogden		◆ Carton surdimensionné	◆ Plastique agricole
Canton de Stanstead		◆ Vêtement et autres textiles	◆ Encombrant (\$) ⁽²⁾
Stukely-Sud			
Écocentre du Canton d'Orford			
Canton d'Orford	Non	◆ Encombrant ◆ Bois ◆ Feuilles et résidus verts ◆ Métaux ◆ Lampe au mercure ◆ Appareils électroniques ◆ Pneus	◆ Résidus domestiques dangereux (peinture, huile, pesticide, nettoyeurs, piles, batteries, etc.) ◆ Vêtements et autres textiles ◆ Bonbonnes de gaz propane ◆ Cartouche d'encre
Écocentre du Canton de Potton			
Canton de Potton	Oui	◆ Matériaux de construction (\$)	◆ Matériel électronique
Bolton-Est		◆ Encombrants (\$)	◆ Feuilles mortes
		◆ Métaux	◆ Vêtements et autres textiles
		◆ Résidus domestiques dangereux (peinture, huile, pesticide, nettoyeurs, piles, batteries, etc.)	◆ Pneus
		◆ Lampe au mercure	◆ Polystyrène
		◆ Bonbonnes de gaz propane	◆ Matières recyclables ⁽³⁾
			◆ Matières organiques ⁽³⁾
			◆ Déchets ⁽³⁾

(1) Gratuit pour les citoyens de Magog. Une tarification est applicable pour les citoyens d'une municipalité ayant une entente avec la Ville de Magog.

(2) Les citoyens de Magog peuvent déposer gratuitement 3 m³ par an. Une tarification est applicable pour les quantités supplémentaires.

(3) Réservé aux citoyens du Canton de Potton.

(suite Tableau 31)

Municipalités desservies	ICI acceptés	Matières acceptées	
Écocentre de la RIGDSC (hors MRC)			
Ayer's Cliff	Oui	♦ Métaux	♦ Bonbonnes de gaz propane
Hatley		♦ Résidus domestiques dangereux (peinture, huile, pesticide, nettoyants, piles, batteries, etc.)	♦ Matériel électronique
Canton de Hatley			♦ Branches et résidus verts
Magog			♦ Matériaux de construction (\$)
North Hatley			♦ Matériaux granulaires (\$)
Ogden			
Canton d'Orford			
Sainte-Catherine-de-Hatley			
Stanstead			
Canton de Stanstead			
Écocentre de la Ville de Sherbrooke (hors MRC)			
Canton de Hatley	Non	♦ Appareils électriques	♦ Matières recyclables
		♦ Matériel électronique	♦ Métaux
		♦ Électroménagers, meubles en bois	♦ Pneus avec ou sans jantes
		♦ Vêtements et autres textiles	♦ Vélos et pneus de vélo
		♦ Bois	♦ Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, piles, aérosols, huiles usées, propane, batteries de véhicules, décapants, ampoules, pesticides, etc.)
		♦ Résidus verts, branches et résidus d'émondage	
		♦ Matériaux de construction	
		♦ Bardeaux d'asphalte	♦ Sapins de Noël
		♦ Matériaux granulaires	♦ Styromousse
			♦ Terre non contaminée
Ressourcerie des Frontières (hors MRC)			
Austin	Non	♦ Meubles, matelas, sommier	♦ Matériaux de construction et de rénovation réutilisables
Ayer's Cliff		♦ Électroménagers	
Bolton-Est		♦ Matériel électronique et informatique	♦ Abris d'auto démontés
Hatley			♦ Articles d'automobile (alternateur, batterie, moteur, etc.)
Ogden		♦ Articles de terrasse et jardin (barbecue, balançoire démontée, etc.)	♦ Fils électriques
Canton d'Orford			♦ Métaux
Canton de Potton		♦ Articles de maison, de loisirs, de sport, d'atelier, de bébé (vaisselle, verrerie, bibelot, luminaire, miroir, jeux, jouets, livres, CD, outils, vélos, etc.)	♦ Tissus, textiles, vêtements, chaussures
Sainte-Catherine-de-Hatley			♦ Boîtes de carton
Saint-Étienne-de-Bolton			♦ Appareils variés (climatiseur, chauffe-eau, etc.)
Stanstead			
Canton de Stanstead			

4.2.3 Plates-formes de compostage

On ne compte aucune installation de compostage sur le territoire de la MRC. Pour la disposition des matières provenant des collectes à trois voies et des collectes de résidus verts, les municipalités utilisent des installations situées à l'extérieur du territoire de la MRC.

La plate-forme de compostage de la RIGDSC à Coaticook est utilisée par toutes les municipalités membres de cette régie, Magog comprise. En 2018, les municipalités d'Austin, de Bolton-Est, d'Eastman et du Canton de Potton y envoient également leurs matières organiques à titre de clientes. Les matières doivent être séparées des ordures, et conséquemment, provenir d'une collecte à trois voies. La plate-forme de compostage a été agrandie en 2016. La capacité maximale de traitement est maintenant évaluée à environ 10 200 tonnes. En 2017, plus de 9 600 tonnes de matières organiques y ont été traitées.

La RIGMRBM a ouvert une plate-forme de compostage à l'automne 2018. Certaines municipalités de la MRC, dont Saint-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud, y acheminent les matières organiques provenant de leurs collectes municipales. Les municipalités non-membres de la RIGDSC y transféreront leurs matières organiques éventuellement afin de limiter les coûts de transport et l'émission de gaz à effet de serre.

La compagnie Englobe possède une plate-forme de compostage située à Bury dans la MRC Le Haut-Saint-François. Actuellement, cette plate-forme ne reçoit pas de matières provenant des collectes municipales de la MRC. Elle est toutefois utilisée pour des matières provenant du secteur ICI.

Localisation	Propriétaire / exploitant de l'installation	Traitement actuel (t/an)	Capacité maximale de traitement (t/an)	Capacité de traitement résiduelle (t/an)	Taux de rejet (%)
Coaticook (hors MRC)	RIGDSC	8 000	10 200	2 200	< à 1 %
Cowansville (hors MRC)	RIGMRBM	≈ 10 000	19 300	9 300	n.d.
Bury (hors MRC)	Englobe	≈ 50 000	150 000 m ³	Oui	3 à 5 % (pour la 3 ^e voie)

Source : RIGDSC (2018), RIGMRBM (2018), Englobe (2018).

4.2.4 Lieux d'enfouissement techniques

Il n'existe aucun lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. Parmi les quatre lieux d'enfouissement technique en opération à proximité du territoire de la MRC, deux ont reçu, en 2018, des matières provenant des municipalités de la MRC de Memphrémagog.

Tableau 32 : Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC de Memphrémagog

Localisation	Propriétaire / exploitant	Volume maximal autorisé (m ³)	Capacité maximale annuelle (t/an)	Durée de vie prévue	Durée de vie restante estimée
Coaticook (hors MRC)	RIGDSC	395 000	14 500	36 ans	18 ans
Cowansville (hors MRC)	RIGMRBM	3 787 000 m ³	75 000	n.d.	43 ans
Sainte-Cécile-de-Milton (hors MRC)	Roland Thibault inc.	6 840 000	150 000	40	5 336 495 t 37 ans (2014)
Bury (hors MRC)	VALORIS	755 000	70 700	30 ans	30 ans

Source : RIGDSC (2018), RIGMRBM (2018), VALORIS (2018), Gouvernement du Québec (2007) (Réf. 16), MRC La Haute-Yamaska (2016) (Réf. 17).

4.2.5 Autres installations de traitement des matières résiduelles

Lieu de traitement des boues municipales

Les installations traitant les boues municipales sont toutes situées à l'extérieur du territoire de la MRC. Il s'agit de :

- ◆ Plate-forme de compostage de la RIGDSC (Coaticook);
- ◆ Services Sanitaires G. Campbell inc (Cowansville);
- ◆ Enviro 5 (Roxton Pond);
- ◆ Usine d'épuration d'East Angus (East Angus);
- ◆ Plate-forme de compostage d'Englobe (Bury);
- ◆ Usine d'épuration de la Ville de Sherbrooke (Sherbrooke).

Centres de transbordement

Des matières produites sur le territoire de la MRC transitent de façon occasionnelle par le centre de transbordement de Sani-Estrie situé à Sherbrooke. Le centre de transbordement de VALORIS, également situé à Sherbrooke, pourrait aussi intervenir dans la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC.

Centre de récupération et de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Des résidus de CRD produits sur le territoire de la MRC transitent par différents centres de tri. Par exemple, en 2017, le centre de récupération et de tri des résidus de CRD de Sani-Éco, situé à Granby, a traité environ 550 tonnes de matières provenant du territoire de la MRC. VALORIS possède également des installations pour trier ce type de matières à Bury.

Tableau 33 : Centre de récupération et de tri de résidus de CRD

Localisation	Propriétaire / exploitant de l'installation	Capacité maximale de traitement (t/an)	Quantité traitée en 2017 (t/an)	Quantité provenant du territoire de la MRC (t/an)	Taux de rejet 2017 (t/an)
Granby (hors MRC)	Sani-Éco	n.d.	18 900	550	10 %
Bury (hors MRC)	VALORIS	50 000	51 500	360	19 %

Source : Sani-Éco (2018), VALORIS (2018).

4.3 Points de dépôt

Les points de dépôt sont des lieux où les citoyens peuvent amener volontairement certaines matières résiduelles.

Vêtements et textiles

Concernant les vêtements et les textiles, l'Estrie compte un intervenant majeur dans ce secteur d'activité : Récupex inc. Cet organisme sans but lucratif récupère le textile, les vêtements et les chaussures pour ensuite les redistribuer dans des comptoirs familiaux ou des friperies de la région. Une partie du textile recueilli est également expédiée vers des entreprises qui le déchiquettent pour le valoriser. Sur le territoire de la MRC, on retrouve 11 points de collecte de cet organisme répartis dans 7 municipalités.

Médicaments

Bien qu'elles n'aient pas été inventoriées, de nombreuses pharmacies du territoire recueillent les médicaments périmés afin de s'assurer qu'ils soient éliminés de façon sécuritaire. La quantité de médicaments recueillie est inconnue.

Produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP)

Il existe plusieurs points de dépôt pour chacun des produits visés par une REP. Les sites Internet des différents organismes reconnus permettent d'effectuer une recherche par type de produit et par municipalité afin de repérer les points de dépôt les plus proches.

Tableau 34 : Organismes reconnus pour les produits visés par une REP

Programme	Produit visé	Coordonnées	Nombre de points de dépôt sur le territoire
Éco-Peinture	Peintures, contenants de peinture, aérosols de peinture et autres produits	www.ecopeinture.ca 1 855 840-6559 info@ecopeinture.ca	13
SOGHU	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	www.soghu.com 1 877 987-6448 soghu@soghu.ca	12
RecycFluo	Lampes au mercure	www.recycfluo.ca 1 888 604-2624 info@recycfluo.ca	10
ARPE-Québec	Produits électroniques	www.recyclermeselectroniques.ca 1 888 557-8177 info@recyclermeselectroniques.ca	8
Appel à recycler	Piles rechargeables et non rechargeables, batterie, piles boutons	www.appelarecycler.ca 1 877 273-2925 info@appelarecycler.org	18

CHAPITRE 5

Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

Ce chapitre présente une estimation des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées pour le territoire de la MRC par type de matières et par secteur. Pour chacun d’eux, on donne la méthodologie et les données utilisées afin de réaliser l’inventaire.

5.1 Méthodologie générale

L’année 2017 sert d’année de référence pour l’inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Selon les secteurs, différentes catégories de matières ont été prises en compte (Figure 4).

Les données propres au territoire de la MRC ont été utilisées dans la mesure du possible. Quand il n’existait aucune donnée ou que les données étaient incomplètes, les quantités ont été estimées à partir de l’outil d’inventaire des matières résiduelles pour les PGMR développé par Recyc-Québec en 2015.

Figure 4 : Catégories de matières prises en compte dans l’inventaire

Secteur résidentiel	Secteur ICI	Secteur CRD
• Matières recyclables • Matières organiques • Boues municipales • RDD • Encombrants • Pneus • Textiles • Contenants consignés • Rejets des centres de traitement	• Matières recyclables • Matières organiques • Boues • Résidus spécifiques de transformation industrielle • Plastiques agricoles	• Agrégats • Gypse • Bardeaux d'asphalte • Autres

Il importe de souligner que ledit outil repose sur des bilans, des caractérisations et des études datant de 2008 à 2012. Il n'a pas été mis à jour depuis, et conséquemment, ne prend pas en considération les avancées réalisées au cours des dernières années dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

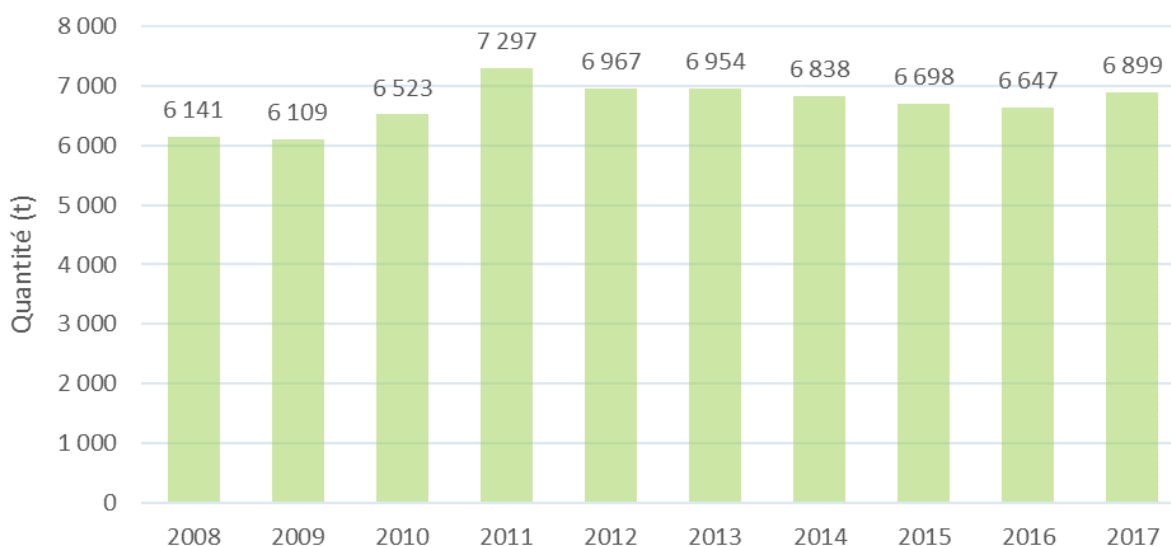
5.2 Secteur résidentiel

5.2.1 Matières recyclables

Les matières recyclables comprennent le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal. Ces matières sont principalement récupérées au moyen de la collecte sélective municipale. Des quantités transitent également par les écocentres et certains points de dépôt. Le bilan des matières recyclables a été établi à partir des données réelles du territoire provenant de Récup-Estrie et des municipalités. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour estimer la part des ICI et répartir les quantités selon les catégories de matières.

Au fil des ans, la quantité de matières recyclables récupérée par la collecte sélective a augmenté de 12 %. Après avoir atteint un sommet en 2011, elle a baissé légèrement ces dernières années (Figure 5). Cette situation n'est pas propre au territoire de la MRC, elle s'explique en partie par l'écoconception des produits et la diminution des imprimés. Au cours des cinq dernières années, les quantités recueillies sont plutôt stables.

Figure 5 : Évolution des quantités de matières recyclables récupérées ⁽¹⁾



Note : (1) Les matières recyclables des ICI admissibles à la collecte sélective municipale sont aussi incluses.

Dans chacune des municipalités, la collecte sélective intègre de petits ICI assimilables au secteur résidentiel. Certaines municipalités offrent également un service de collecte aux ICI de leur territoire. Afin d’obtenir un portrait général de la récupération du secteur résidentiel, l’outil d’inventaire de Recyc-Québec a été utilisé. La part des ICI a été estimée à :

- ◇ 9,8 % des quantités de matières recyclables récupérées;
- ◇ 21,4 % des quantités éliminées (déchets).

Pour 2017, la ventilation proposée estime la quantité résidentielle à 6 223 tonnes et la part des ICI à 676 tonnes. La répartition réalisée est donc basée uniquement sur les quantités attribuées au secteur résidentiel auxquelles s’ajoutent les quantités recueillies dans les points de dépôt d’apport volontaire (verre, carton).

L’outil permet également de répartir la quantité générée pour chacune des catégories de matières. Pour la partie concernant les quantités de matières récupérées, la répartition des matières recyclables proposée par l’outil a été ajustée selon les statistiques des extrants de 2017 du centre de tri de Récup-Estrie ^(Réf. 13). Pour ce qui est de la partie concernant les matières éliminées, la MRC a fait réaliser des études de caractérisation des déchets en 2013-2014 ainsi qu’en 2018. Plutôt que d’utiliser une statistique provinciale, la répartition de matières recyclables se trouvant dans la plus récente caractérisation des déchets de la MRC a été utilisée.

Globalement, le taux de mise en valeur atteint par le secteur résidentiel pour les matières recyclables est de 81 % et il varie de 43 à 89 % selon les matières (Tableau 35).

Tableau 35 : Inventaire des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2017

Matière	Répartition des matières (%)		Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Extrants recyclables du centre de tri ⁽¹⁾	Caractérisation des déchets de la MRC ⁽²⁾	Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et carton	66,3	6,5	4 199	618	4 817	87
Métal	4,7	1,6	289	152	441	66
Plastique	7,0	6,0	434	570	1 004	43
Verre	22,1	1,8	1 417	171	1 588	89
Total	100	15,9	6 339	1 511	7 850	81

Sources :

- (1) Régie de récupération de l’Estrie ^(Réf. 13).
- (2) Monique Clément ^(Réf. 14).

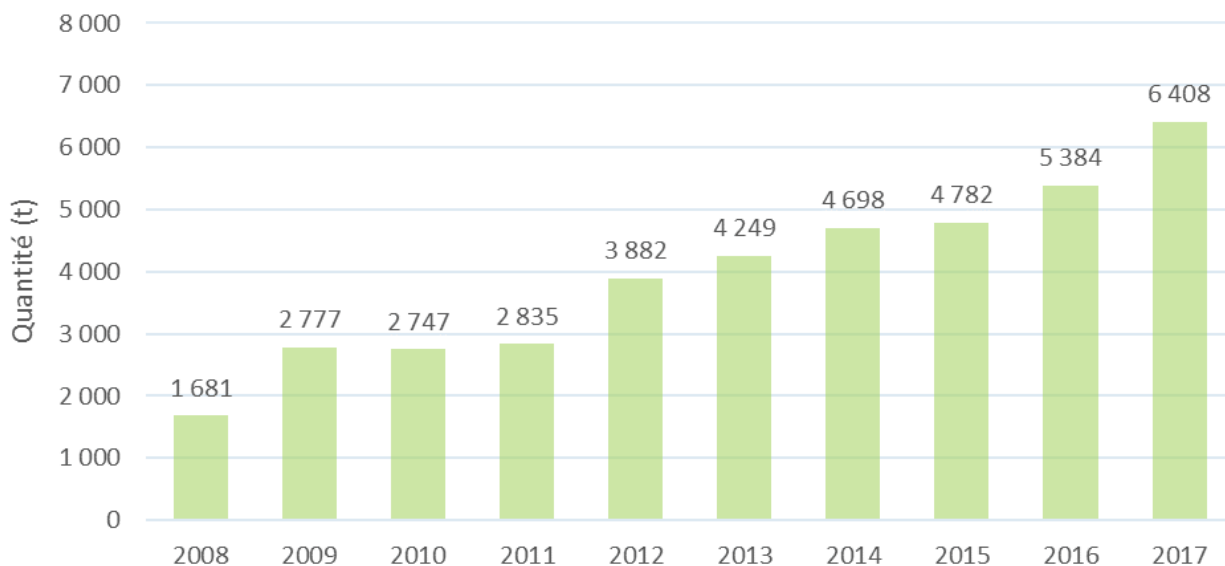
5.2.2 Matières organiques

La catégorie des matières organiques comprend les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et sapins de Noël ainsi que les autres résidus organiques (ex. : mouchoirs, cendres, litière, etc.).

Depuis 2012, moment où la Ville de Magog a instauré sa collecte du bac brun, la grande majorité des unités d'occupation de la MRC est desservie par une collecte porte-à-porte de matières organiques. Comme mentionné précédemment, certaines municipalités ont implanté cette collecte dès 2008. Depuis plusieurs années, des services de collecte pour les résidus verts sont également offerts.

La MRC dispose de données permettant de suivre l'évolution des quantités de matières organiques recueillies par les services municipaux (Figure 6). On constate une croissance continue des quantités recueillies, lesquelles ont pratiquement quadruplé entre 2008 et 2017.

Figure 6 : Évolution des quantités de matières organiques récupérées ⁽¹⁾



Note : (1) Les matières organiques des ICI admissibles à la collecte municipale sont aussi incluses.

Certaines municipalités offrent un service de collecte des matières organiques aux ICI. De plus, les ICI assimilables au secteur résidentiel peuvent également y participer. Aucune donnée n'est disponible à l'échelle de la MRC pour discriminer la part du secteur résidentiel du secteur ICI dans ces collectes. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec ne fournit pas d'indication permettant d'estimer la part des ICI. Conséquemment, une partie des quantités de matières organiques recueillies sur le territoire et intégrées au secteur résidentiel provient en fait du secteur ICI.

En plus de la collecte ou du dépôt volontaire dans un écocentre, d'autres initiatives permettent de valoriser les matières organiques. Par exemple, la MRC offre un programme d'aide financière pour l'achat d'un composteur domestique. Ce programme instauré en 2007 a permis la distribution de près de 1 500 composteurs. Toutefois, pour l'exercice d'inventaire, seuls les composteurs distribués dans les municipalités après l'implantation de la collecte du bac brun sont considérés. L'hypothèse est qu'une partie des citoyens qui s'adonnaient au compostage domestique ont délaissé cette pratique au profit de la collecte du bac brun. Ainsi, la MRC estime à 285 le nombre de composteurs domestiques en utilisation sur le territoire. Finalement, la MRC diffuse de façon ponctuelle de l'information sur l'herbicyclage.

Le tableau suivant présente le taux de mise en valeur des matières organiques calculé à partir de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec (Tableau 36) en fonction des matières recueillies différentes collectes municipales, des matières valorisées par la pratique du compostage domestique et de l'herbicyclage ainsi que des quantités de branches et résidus verts recueillis par les différents services d'écocentres. À l'estimation de la répartition par matières pour la collecte porte-à-porte, s'ajoutent ainsi les quantités de feuilles, de sapins de Noël et de branches recueillies.

Tableau 36 : Inventaire des matières organiques dans le secteur résidentiel en 2017

Matière	Ventilation par matière / collecte du bac brun (%)	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
		Récupérée	Éliminée	Générée	
Résidus alimentaires	16,7	688	4 813	5 501	13
Résidus verts	78,1	3 957	98	4 055	98
Branches et sapin de Noël	---	1 401	---	1 401	100
Autres résidus organiques	5,2	205	3 355	3 560	6
Total	100	6 251	8 266	14 517	43

5.2.3 Boues municipales

Les boues municipales comprennent les boues de fosses septiques ainsi que les boues provenant des stations d'épuration. Bien que ces boues représentent un type de matières organiques, elles ont été comptabilisées séparément de la section précédente compte tenu de leur caractère particulier.

Boues de fosses septiques

Depuis plusieurs années, la gestion des boues de fosses septiques est bien encadrée par les municipalités de la MRC. Toutes les municipalités possèdent un programme de vidange des fosses septiques. Il est donc possible de connaître le nombre total de fosses vidangées et d'estimer la quantité de boues ainsi récupérée (Tableau 37).

Sur le territoire de la MRC, 4 entreprises ont des contrats de collecte avec les municipalités. Moins de 3 % des fosses vidangées sur le territoire le sont sous la responsabilité du propriétaire. Bien que l'information ne soit pas disponible, il est fort probable que ce soit les mêmes entreprises de vidange qui offrent leurs services aux citoyens. Selon les informations disponibles, les lieux de traitement où sont acheminées les boues valorisent ces dernières. Le taux de mise en valeur des boues de fosses septiques a donc été estimé à 100 %.

Tableau 37 : Estimation des quantités de boues de fosses septiques

Nombre de fosses septiques vidangées ⁽¹⁾		Estimation de la quantité de boues récupérées (t mh) ⁽²⁾		Taux de mise en valeur (%)
2017	2018	2017	2018	
5 176	5 912	1 760	2 010	100

Source : (1) MRC de Memphrémagog ^(Réf. 11).

Note : (2) Comme suggéré dans l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, la quantité de boues de fosses septiques en tonne de matières humides (t mh) est obtenue en multipliant le nombre de fosses vidangées par un volume annuel vidangé de 1,7 m³. Afin d'atteindre le taux de siccité recommandé, cette quantité a été multipliée par 20 %.

Boues des stations d'épuration

Le territoire de la MRC compte 15 installations de traitement des eaux usées dont les procédés de traitement utilisés peuvent être regroupés en quatre grands types :

- ◆ Stations à boues activées (4 installations);
- ◆ Station avec étangs aérés (9 installations);
- ◆ Station avec étangs non aérés (1 installation);
- ◆ Fosse septique (1 installation).

La majorité des stations de traitement sont des étangs aérés. Dans ce type d'installation, les boues sont accumulées dans un bassin et sont vidangées selon des intervalles plus ou moins longs. À l'opposé, les stations à boues activées sont vidangées de façon fréquente.

Pour les stations qui ont été vidangées en 2017, le tableau ci-dessous montre l'information disponible concernant la quantité de boues (Tableau 38). Les quantités et les taux de siccité ne sont toutefois pas connus. Il n'est donc pas possible de traiter et d'additionner l'ensemble des données en lien avec les boues municipales. L'information permet néanmoins de constater que l'ensemble des boues récupérées ont été valorisées.

Tableau 38 : Estimation des quantités de boues des stations d'épuration

Municipalité (numéro de la station)	Type de station	Quantité de boues vidangées en 2017	Taux de siccité (%)	Mode de gestion	Lieu de traitement
Ayer's Cliff (37600-1)	BA	215,24 t	n.d.	Valorisation	RIGDSC
Magog (37720-1)	BA	2 658 t	n.d.	Valorisation	Divers
Magog (Omerville - 37740-1)	EA	494 t	18	Valorisation	Divers
Saint-Benoît-du-Lac (45080-2)	BA	n.d.	n.d.	Valorisation	n.d.
Stanstead (Rock Island - 37380-1)	BA	475 m ³	≈ 3,5	Géotube	Sur place
Canton de Stanstead (Georgeville - 45025-2)	EA	n.d.	n.d.	Valorisation	n.d.

Source : MRC de Memphrémagog ^(Réf. 11).

Afin d'établir le portrait sur le territoire de la MRC, seules les données suggérées par l'outil d'inventaire ont été utilisées (Tableau 39). L'outil fournit une valeur globale non ventilée entre les boues municipales de stations d'épuration mécanisées, les boues d'étangs aérés et les boues de fosses septiques. L'estimation de la quantité de boues de fosses septiques obtenue à partir des données municipales a donc été soustraite du total fourni par l'outil d'inventaire.

Tableau 39 : Taux de mise en valeur des boues municipales en 2017

Matière	Quantité (t mh)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Boues municipales	2 607	0	2 607	100

5.2.4 Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont divisés en deux catégories : ceux visés par un programme relié à la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les autres. Les matières sous REP sont :

- ◆ Peintures et leurs contenants;
- ◆ Huiles usées et filtres, liquides de refroidissement, antigels et leurs contenants;
- ◆ Lampes au mercure;
- ◆ Batteries et piles;
- ◆ Produits électroniques.

Pour ce qui est des autres RDD, il s'agit de différents produits d'usage courant présentant un danger quand ils sont mis au rebut comme les acides, les engrais, les médicaments, les pesticides, le propane, les produits d'entretien et nettoyeurs, les produits chimiques pour les piscines, etc.

Sur le territoire, les RDD sont récupérés dans les écocentres, les écocentres mobiles, les points de dépôt municipaux ainsi que lors de collectes annuelles. Différents commerces participent également en tant que point de dépôt, principalement pour certains produits sous REP. Le tableau qui suit présente les quantités récupérées (Tableau 40).

Tableau 40 : Quantité de RDD récupérée sur le territoire de la MRC

Site de récupération	Quantité de RDD récupérés (t)		
	RDD	TIC	TOTAL
Écocentre de Magog	84,2	84,7	168,9
Écocentre du Canton d'Orford	12,1	8,9	21,0
Écocentre du Canton de Potton	7,3	6,0	13,3
Écocentres mobiles			
Bolton-Est	2,9		2,9
Eastman	1,5		1,5
Collecte de RDD de la RIGDSC	11,9		11,9
Points de dépôt municipal			
Austin	3,4		3,4
Ayer's Cliff	2,6		2,6
Eastman	5,1		5,1
Hatley	1,8		1,8
Saint-Étienne-de-Bolton	0,8		0,8
Canton de Stanstead	0,4		0,4
Stukely-Sud	2,4		2,4
Total	136,4	99,5	236,0

Source : MRC de Memphrémagog (Réf. 11).

Afin de déterminer le taux de mise en valeur des RDD dans la MRC de Memphrémagog, la quantité de résidus éliminés estimée par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisée (Tableau 41). Le taux de mise en valeur atteint 90 %.

Tableau 41 : Taux de mise en valeur des RDD en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Total des RDD	236	26	262	90 %

5.2.5 Résidus encombrants

Les encombrants sont classés en deux catégories : les encombrants métalliques et les encombrants non métalliques. Sur le territoire de la MRC, la gestion des résidus encombrants varie selon les municipalités.

En 2018, seulement six municipalités avaient une collecte de résidus encombrants en 2018 à l'issue de laquelle les matières recueillies étaient acheminées à l'élimination. Les informations concernant les quantités éliminées sont donc généralement intégrées dans les quantités inscrites dans la collecte des déchets. Des données distinctes existent pour deux municipalités. Elles indiquent que 52 tonnes de matières provenant de la collecte des résidus encombrants ont été éliminées.

Onze municipalités ont une entente avec la Ressourcerie des Frontières pour la collecte sur appel des résidus encombrants. Les données indiquent que 369 tonnes de matières ont été collectées en 2017.

Les écocentres recueillent également une partie des encombrants. Dans certains cas, ils sont acheminés vers un lieu de traitement et dans d'autres, ils sont dirigés vers l'élimination. Une fois le métal intégré, 1 232 tonnes de résidus encombrants auraient été amassées dans les écocentres.

Toutefois, compte tenu de la variabilité des matières recueillies et des modes de traitement et de gestion, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été privilégié pour estimer le taux de mise en valeur des encombrants (Tableau 42).

Tableau 42 : Taux de mise en valeur des résidus encombrants en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Encombrants métalliques	1 130	103	1 233	92
Encombrants non métalliques	---	113	113	0
Total	1 130	216	1 346	84

5.2.6 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière

Les matières résiduelles nécessitant une gestion particulière comprennent les pneus, les textiles, et les contenants consignés. Compte tenu du manque d'information disponible pour estimer les quantités de véhicules hors d'usage, cette catégorie de matières n'a pas été retenue dans l'inventaire.

La récupération des pneus passe principalement par les garages. Selon les données disponibles auprès de Recyc-Québec, 390 tonnes de pneus ont été récupérées dans la MRC en 2017 (Réf. 18).

Les organismes communautaires œuvrant sur le territoire de la MRC sont les principaux intervenants dans le réemploi et la récupération des textiles. Un seul organisme, Récupex, possède des données concernant les quantités de vêtements et textiles récupérés dans ses points de dépôt. En 2017, 285 tonnes de matières y ont été recueillies (Réf. 19). La caractérisation réalisée par la MRC en 2018 montre qu'environ 4 % de textiles se retrouvent encore dans les déchets (Réf. 14). Les données disponibles du territoire ont été privilégiées et intégrées dans l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Le calculateur pour l'estimation des contenants consignés est basé sur les données de vente et de récupération de 2015. L'estimation a été réalisée sur la base de la population de la MRC en 2017.

Tableau 43 : Taux de mise en valeur des matières nécessitant une gestion particulière en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Pneus ⁽¹⁾	390	n.d.	390	100
Textiles	285	409	694	41
Contenants consignés	274,8	113,5	388,3	71
Aluminium	98,6	40,7	139,3	71
Plastique	35,3	15,2	50,5	70
Verre	140,9	57,6	198,5	71
Total	950	523	1 472	65

Source : (1) Recyc-Québec (Réf. 18).

5.2.7 Résidus ultimes

Les résidus ultimes comprennent les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

En 2017, le taux de rejet du centre de tri où la majorité des matières recyclables de la MRC étaient acheminées était de 14 % (Réf. 13). En appliquant ce pourcentage sur le tonnage résidentiel des collectes pêle-mêle, cela représente 871 tonnes de rejets.

Pour une première fois en 2018, un taux de rejet a été calculé à la plate-forme de compostage. Il varie entre 0,6 et 1 %. Un taux de rejet de 1 % a donc été utilisé pour estimer les quantités de rejets provenant du bac brun, ce qui représente 40 tonnes.

5.2.8 Bilan du secteur résidentiel

Le tableau ci-dessous résume l'information pour le secteur résidentiel. Les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées ainsi que les taux de mise en valeur de chacune des matières y sont détaillés (Tableau 44).

Le total de matières récupérées du secteur résidentiel atteint 14 906 tonnes. La quantité de matières éliminées est de 11 453 tonnes. Globalement, le secteur résidentiel atteint un taux de mise en valeur de 57 %. En ajoutant les boues de fosses septiques et les boues municipales, le taux de mise en valeur estimé grimpe à 63 %.

Tableau 44 : Bilan des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et carton	4 199	618	4 817	87
Métal ⁽¹⁾	388	193	580	67
Plastique ⁽¹⁾	469	585	1 055	45
Verre ⁽¹⁾	1 558	229	1 787	87
Branches et sapins de Noël	1 401	---	1 401	100
Résidus verts	3 957	98	4 055	98
Résidus alimentaires	688	4 813	5 501	13
Autres résidus organiques	205	3 355	3 560	6
Résidus domestiques dangereux	236	26	262	90
Encombrants métalliques	1 130	103	1 233	92
Encombrants non métalliques	0	113	113	0
Pneus	390	---	390	100
Textile	285	409	694	41
Rejets des centres de tri	---	871	871	---
Rejets des centres de valorisation des matières organiques	---	40	40	---
Total Résidentiel (sans les boues)	14 906	11 453	26 358	57
Boues de fosses septiques	1 760	0	1 760	100
Boues municipales	2 607	0	2 607	100
Total Résidentiel (avec les boues)	19 273	11 453	30 725	63

Note : (1) Inclus les données concernant la collecte sélective et les contenants consignés.

5.3 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

L'inventaire des matières produites par le secteur ICI concerne les matières recyclables, les matières organiques, les boues industrielles et les résidus spécifiques de transformation industrielle. Pour ce qui est des rejets des centres de traitement, ils n'ont pas été pris en considération compte tenu du manque de données disponibles pour les évaluer.

Puisqu'aucune donnée complète et comparable n'était disponible pour le secteur ICI, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour dresser l'inventaire.

Près de 18 000 tonnes de matières auraient été générées par ce secteur en 2017 (Tableau 45). Le taux de mise en valeur est estimé à 39 %.

Tableau 45 : Bilan des matières résiduelles pour le secteur ICI en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et carton	4 072	3 543	7 615	53
Métal	401	485	886	45
Plastique	374	1 872	2 246	17
Verre	202	529	731	28
Industrie de transformation agroalimentaire	1 872	54	1 926	97
Résidus verts	0	474	474	0
Résidus alimentaires	0	3 301	3 301	0
Autres résidus organiques	0	686	686	0
Total ICI	6 921	10 944	17 865	39

5.3.1 Résidus spécifiques de transformation industrielle

Certaines industries génèrent des sous-produits très variables et spécifiques à leur secteur d'activité. Sur le territoire de la MRC, les principaux secteurs d'activité des entreprises industrielles sont :

- ◆ Produits minéraux non métalliques;
- ◆ Produits en plastique et en caoutchouc;
- ◆ Produits métalliques;
- ◆ Produits chimiques;
- ◆ Machines.

Il est probable que des résidus provenant de ces principaux secteurs d'activité soient produits, comme de la pierre de taille, des résidus de granit, des sables de fonderie ou des résidus de caoutchouc. La MRC ne dispose toutefois d'aucune information à ce sujet.

5.3.2 Matières recyclables

Les catégories de matières recyclables pour les ICI sont les mêmes que pour le secteur résidentiel, à savoir le papier et le carton, le plastique, le verre et le métal. La quantité de matières recyclables générées peut être très variable selon le domaine d'activité des ICI. Sur la base de l'outil d'inventaire, les secteurs d'activités ont été déterminés à partir des secteurs du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)*.

Les données sont estimées à partir du nombre d'employés pour la région administrative de l'Estrie pour l'année 2017 ainsi que de la population de la région administrative et celle de la MRC. En plus du bilan, un tableau présentant une estimation détaillée des matières recyclables dans le secteur ICI a été produit à partir de l'outil d'inventaire. Ce tableau permet de cibler différents gisements potentiels de matières recyclables (Tableau 46).

Tableau 46 : Estimation détaillée des matières recyclables dans le secteur ICI en 2017

		Industriel				Commercial			Institutionnel				TOTAL ICI
		Agriculture	Manufacturier	Transport et entreposage	TOTAL	Hébergement et services de restauration	Commerce de gros et de détail	TOTAL	Services et bureaux	Services d'enseignement	Soins de santé	TOTAL	
Fibres	Récupérés (t)	37	132	15	185	754	2 461	3 215	488	122	63	673	4 072
	Éliminés (t)	287	1 014	115	1 417	580	1 406	1 986	63	36	41	140	3 543
	Générés (t)	325	1 147	130	1 601	1 334	3 867	5 201	551	158	104	813	7 615
	Taux récupération (%)	12	12	12	12	57	64	62	89	77	61	83	53
Métal	Récupérés (t)	40	141	16	197	4	161	165	26	7	5	39	401
	Éliminés (t)	39	138	16	193	68	197	264	8	6	14	27	485
	Générés (t)	79	279	32	390	72	358	430	34	13	19	66	886
	Taux récupération (%)	50	50	50	50	6	45	38	77	55	29	59	45
Plastique	Récupérés (t)	26	94	11	131	18	208	226	7	6	5	18	374
	Éliminés (t)	183	646	73	901	221	648	869	28	44	29	101	1 872
	Générés (t)	209	739	84	1 032	239	856	1 095	35	50	34	119	2 246
	Taux récupération (%)	13	13	13	13	7	24	21	19	12	15	15	17
Verre	Récupérés (t)	5	17	2	24	67	98	165	11	2	1	14	202
	Éliminés (t)	13	46	5	64	295	153	448	8	4	4	17	529
	Générés (t)	18	63	7	88	362	251	612	19	6	5	31	731
	Taux récupération (%)	27	27	27	27	18	39	27	56	36	17	46	28

5.3.3 Matières organiques

Les matières organiques produites par les industries diffèrent selon les activités propres aux différents secteurs. On ne compte aucune papetière ou usine de pâte et papier sur le territoire de la MRC.

Pour les industries de transformation agroalimentaire, une recherche a été réalisée sur le site d'Emploi Québec pour le territoire de la MRC et pour les différents secteurs SCIAN indiqués dans l'outil d'inventaire. Les informations ont été complétées avec celles du *Répertoire des entreprises industrielles de la MRC* (Réf. 8 et 9). L'application de données propres au territoire permet d'obtenir un portrait plus précis pour ce secteur d'activité. Il importe de mentionner que le taux de mise en valeur de l'industrie de la transformation alimentaire est estimé à l'échelle de la région administrative à partir de données de 2012.

Pour ce qui est des autres types d'industries, les résidus alimentaires produits sont assimilables à ceux du secteur résidentiel.

En ce qui concerne le secteur commercial et institutionnel, l'outil d'inventaire estime les quantités de matières organiques à partir des taux d'élimination et des taux de génération des différents types de commerces et d'institutions. La composition des matières organiques est toutefois la même pour chacun de ces types, soit :

- ◇ Résidus verts : 10,7 %
- ◇ Résidus alimentaires : 74,5 %
- ◇ Autres matières organiques : 15,5 %

L'outil d'inventaire n'étant pas en mesure d'estimer les quantités récupérées, l'ensemble des matières générées est considéré comme étant éliminé. Il s'agit d'une limitation importante pour le secteur ICI, d'autant plus que 286 ICI sont intégrés à la collecte des matières organiques municipales, sans compter les petits ICI assimilables au secteur résidentiel. De plus, comme il existe des infrastructures de compostage dans la région, un certain nombre d'ICI ont également des contrats avec des entreprises privées pour la récupération de leurs matières organiques. Aucune information propre à ce secteur n'est disponible à la MRC. Le tableau qui suit donne une indication des secteurs ICI présentant un gisement plus important de matières organiques (Tableau 47).

Tableau 47 : Estimation des matières organiques générées dans le secteur ICI en 2017

	Quantité générée (t)			TOTAL
	Résidus verts	Résidus alimentaires	Autres résidus organiques	
Industriel	110	767	159	1 036
Agriculture	23	159	33	215
Manufacturier	78	544	113	735
Transport et entreposage	9	64	13	86
Commercial	329	2 293	476	3 098
Hébergement et services de restauration	166	1 155	240	1 560
Commerce de gros et de détail	163	1 138	236	1 538
Institutionnel	35	242	50	327
Services et bureaux	5	37	8	50
Services d'enseignement	15	102	21	138
Soins de santé	15	103	22	139
Total ICI	474	3 301	686	4 461

Les villes de Magog et de Stanstead ainsi que la municipalité d'Ayer's Cliff renferment près des trois quarts des entreprises industrielles de la MRC. Leur parc industriel est desservi par un réseau d'égouts. L'hypothèse selon laquelle les boues des stations d'épuration des eaux usées municipales comprennent également une partie des boues industrielles a été utilisée dans le cadre du PGMR.

5.3.4 Résidus d'activités municipales

Les résidus d'activités municipales comprennent essentiellement les résidus de balayage de rue ainsi que du matériau granulaire (sable, gravier) issu des activités et travaux municipaux. Selon l'information recueillie auprès des municipalités de la MRC, une grande majorité d'entre elles valorisent les résidus d'activités municipales en les réemployant comme abrasif, en les utilisant comme matériel de remblayage et en les offrant à leurs citoyens ou à l'entrepreneur.

Par contre, il n'existe aucune donnée sur les quantités de résidus d'activité municipale récupérés dans la MRC. Selon les estimations faites par certaines municipalités, au moins 365 tonnes auraient été valorisées en 2017.

5.4 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Les résidus de CRD comprennent trois catégories de matières :

- ◆ Résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.);
- ◆ Bois;
- ◆ Autres résidus non-agrégats.

L'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour estimer les résidus de CRD. L'outil estime les quantités de résidus de CRD à partir de la valeur des permis de construction. Cet indicateur est représentatif des activités de l'industrie générant des résidus de CRD, puisqu'il est directement lié à la valeur des chantiers de construction. Pour ce qui est des résidus de bois de deuxième transformation industrielle, la MRC ne dispose d'aucune information à cet égard.

Le taux de mise en valeur de l'ensemble des matières résiduelles produit par le secteur CRD est estimé à 78 % en 2017. Au total, 44 409 tonnes de matières auraient été produites par ce secteur, dont 34 547 tonnes auraient été récupérées (Tableau 48).

Tableau 48 : Bilan des matières résiduelles pour le secteur CRD en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Agrégats	27 739	1 712	29 451	94
Gypse	63	1 667	1 730	4
Bardeaux d'asphalte	170	1 397	1 567	11
Autres	0	1 442	1 442	0
Bois de construction	6 575	3 644	10 219	64
Résidus de bois de transformation industrielle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total CRD	34 547	9 863	44 409	78

5.5 Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles

En regroupant l'ensemble des données des différents secteurs, il est possible d'établir un bilan pour le territoire de la MRC de Memphrémagog. La quantité totale estimée de matières résiduelles produites sur le territoire est de 88 632 tonnes, sans compter les boues municipales. Le taux de mise en valeur global est estimé à 64 %.

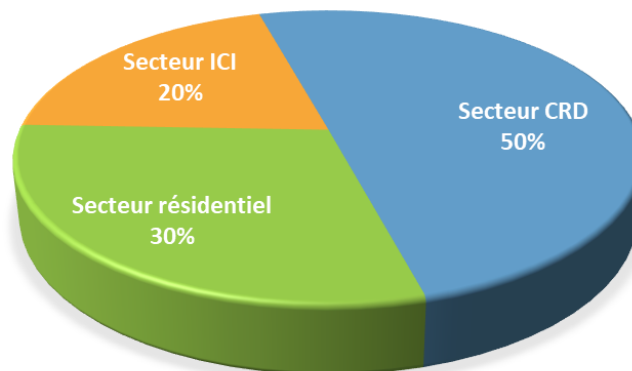
Sur le territoire, 50 % des matières produites proviendraient du secteur CRD, 30 % du secteur résidentiel et 20 % du secteur ICI. En se basant sur la population permanente, il est possible de calculer un taux d'élimination par personne. Tous les secteurs confondus, ce taux s'élève à 627 kg/pers sur la base de la population permanente et à 556 kg/pers sur la base de la population équivalente, laquelle prend en considération la population saisonnière.

Cependant, la comparaison de ces données avec les données d'élimination publiées par le MELCC fait ressortir certaines limites en ce qui a trait aux estimations effectuées. En effet, selon les données d'élimination de 2017, 11 994 tonnes de matières auraient été éliminées par le secteur résidentiel, ce qui concorde avec les estimations de l'outil d'inventaire ^(Réf. 15). Par contre, les données font état de 6 473 tonnes pour le secteur ICI et de 7 457 tonnes pour le secteur CRD. Ces données ne concordent pas avec les résultats de l'outil d'inventaire qui dans les deux cas, surestime les matières éliminées. Ainsi, sur la base des données d'élimination et de la population équivalente, le taux d'élimination se chiffre à 447 kg/pers, soit 109 kg de moins que l'estimation provenant de l'outil d'inventaire.

Les données présentées dans l'inventaire doivent être utilisées avec prudence. Rappelons que l'outil d'inventaire utilise des données moyennes québécoises et qu'il repose sur des études réalisées entre 2008 et 2012. Il est donc normal d'observer un écart entre les résultats obtenus et les données d'élimination du MELCC.

Tableau 49 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)	Données d'élimination du MELCC de 2017 (t)	Taux d'élimination (kg/pers/an) ⁽¹⁾			
	Récupérée	Éliminée	Générée			Inventaire		MELCC	
						Perm	Équiv	Perm	Équiv
Secteur résidentiel	14 906	11 453	26 358	57	11 994	223	197	233	207
Secteur ICI	6 921	10 944	17 865	39	6 473	213	189	126	112
Secteur CRD	34 547	9 862	44 409	78	7 457	192	170	145	128
Total	56 374	32 259	88 632	64	25 924	627	556	504	447



Note : (1) Taux d'élimination calculé sur la base de la population permanente et de la population équivalente.

Le tableau qui suit présente le bilan selon le type de matières (Tableau 50). Les résidus de CRD, les matières organiques ainsi que le papier et carton constituent les principales matières produites sur le territoire de la MRC.

Tableau 50 : Bilan des matières résiduelles en 2017

Matière	Quantité (t)			Taux de mise en valeur (%)
	Récupérée	Éliminée	Générée	
Papier et carton	8 271	4 161	12 432	67
Métal	789	678	1 466	54
Plastique	843	2 457	3 301	26
Verre	1 760	758	2 518	70
Matières organiques	8 123	12 781	20 904	39
Résidus de CRD	34 547	9 862	44 409	78
Résidus de transformation industrielle	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Résidus domestiques dangereux	236	26	262	90
Autres résidus	1 805	1 536	3 341	54
Total (sans boues)	56 374	32 259	88 632	64
Boues municipales	4 367	0	4 367	100

CHAPITRE 6

Diagnostic territorial

Ce chapitre dresse un bilan du PGMR 2013-2018 de la MRC de Memphrémagog. Il rappelle également les différentes orientations gouvernementales en lien avec la gestion des matières résiduelles. Les informations et données présentées dans les chapitres précédents permettent d'établir un diagnostic territorial. De ce dernier découlent les orientations et les objectifs de la MRC.

6.1 Bilan du PGMR 2013-2018

Le deuxième PGMR de la MRC proposait 53 mesures regroupées en quatre grandes thématiques :

- ◆ L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- ◆ L'acquisition de connaissance;
- ◆ La gestion des matières résiduelles;
- ◆ Les collectes, services et infrastructures.

À la suite de l'entrée en vigueur du plan, en janvier 2014, plusieurs actions ont été mises en œuvre par la MRC et les municipalités. Le diagramme qui suit présente l'état d'avancement des différentes actions retenues (Figure 7). Il montre que les trois quarts ont été totalement ou partiellement réalisés.

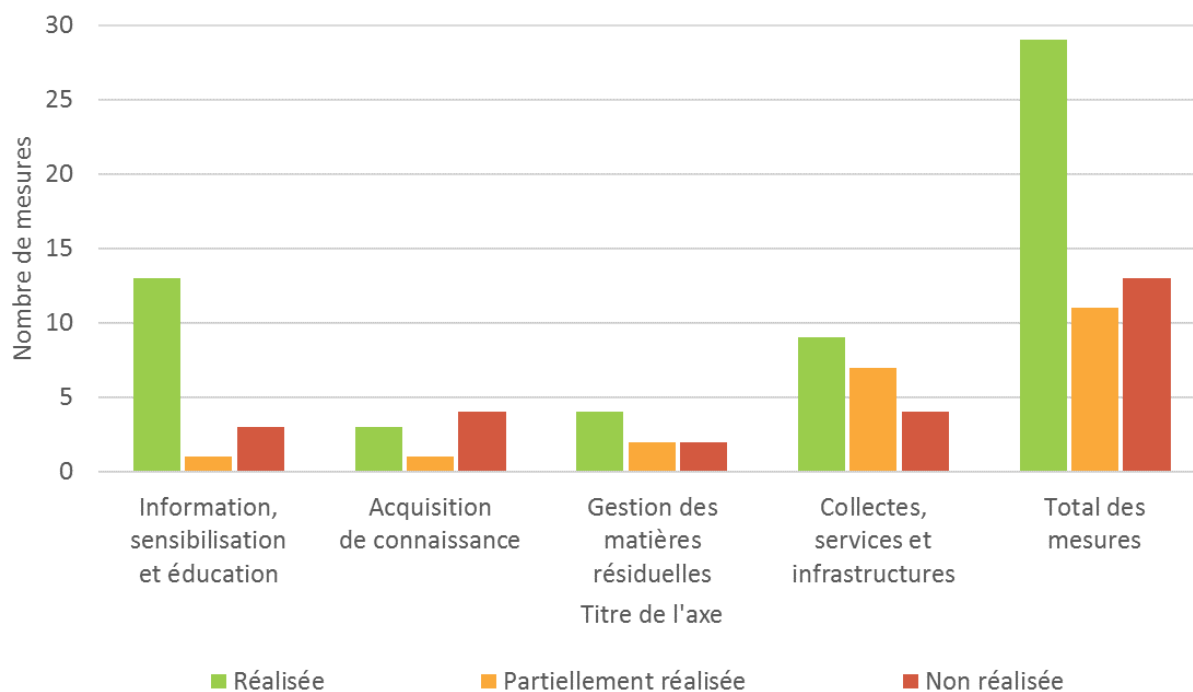
En ce qui a trait à l'information, la sensibilisation et l'éducation, la majorité des mesures a été réalisée. Celles qui ne l'ont pas été portent uniquement sur des actions visant à sensibiliser le gouvernement provincial à certains aspects.

La moitié des mesures concernant l'acquisition de connaissance a été en totalité ou en partie réalisée. Les mesures non réalisées concernaient une étude pour rapprocher les lieux de traitement des boues de fosses septiques, des ateliers d'échange sur la valorisation des boues municipale, un avis juridique concernant la gestion des résidus de CRD et la mise en place de projet de recherche et développement pour une matière sans débouché.

Du côté de la gestion des matières résiduelles, les deux mesures non réalisées concernaient les ICI. Elles touchaient le regroupement d'entreprises et la synergie dans les parcs industriels.

La majorité des mesures en lien avec les collectes et les services a été réalisée. Les mesures non réalisées portaient sur les infrastructures. Le PGMR prévoyait l'ouverture de deux nouveaux écocentres, la réalisation d'un projet de compostage modulaire et l'implantation d'une usine de biométhanisation. D'autres mesures ont été privilégiées (entente intermunicipale pour l'accès à un écocentre, adhésion à une régie intermunicipale, etc.).

Figure 7 : Bilan de l'état d'avancement des mesures du PGMR 2013-2018



Le PGMR 2013-2018 prévoyait également des objectifs à atteindre concernant l'élimination dans le secteur résidentiel. Treize des dix-sept municipalités de la MRC ont atteint les objectifs ciblés à cet effet. En 2011, la quantité de matières résiduelles éliminée par personne provenant du secteur résidentiel était évaluée à 330 kg. En 2017, selon l'inventaire réalisé, elle atteint 223 kg/personne.

6.2 Orientations et objectifs nationaux

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* adoptée en 2011 a pour objectif fondamental d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec, soit le résidu ultime. Le résidu ultime est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

La Politique vise à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- ◆ Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- ◆ Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- ◆ Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Bien que la Politique soit pérenne, elle est accompagnée d'un plan d'action quinquennal qui fixe des objectifs intérimaires. Le plan d'action 2019-2024 vise à :

- ◆ Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- ◆ Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- ◆ Recycler 60 % des matières organiques;
- ◆ Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Par ailleurs, certaines mesures de ce plan auront une incidence sur les actions prévues au niveau du PGMR. Plus particulièrement, les mesures visant à moderniser les systèmes de gestion des matières recyclables, à réduire les plastiques et les produits à usage unique, à valoriser les matières organiques et à développer différentes filières de récupération.

6.3 Analyse des forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles

En plus de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux, le PGMR doit tenir compte des diverses réalités des municipalités qui y sont assujetties. Il est possible d'identifier certaines forces et faiblesses liées au système actuel de gestion des matières résiduelles en fonction des différents générateurs (Tableau 51).

Tableau 51 : Analyse des forces et faiblesses

Secteur résidentiel	
Forces	Faiblesses
◇ Des campagnes de sensibilisation sont faites annuellement pour informer, sensibiliser et éduquer la population à une saine gestion des matières résiduelles. ◇ Présence d'organismes œuvrant en réemploi et récupération permettant de mettre en place la hiérarchie des 3RV. ◇ Plusieurs municipalités sont membres d'une régie intermunicipale offrant une gamme de services en gestion des matières résiduelles. ◇ Collecte des matières recyclables bien implantée. ◇ Collecte des matières organiques implantée sur l'ensemble du territoire. ◇ Plusieurs municipalités disposent de ressources dédiées en environnement ce qui permet un suivi des projets en lien avec la gestion des matières résiduelles. ◇ La gestion des boues de fosses septiques est bien implantée et suivie par les municipalités. ◇ La valorisation des boues des stations d'épuration est bien implantée.	◇ Les matières organiques constituent toujours la principale catégorie de matières se retrouvant dans le bac à déchet résidentiel. ◇ Une quantité appréciable de matières recyclables se retrouve à l'élimination. ◇ Bien que tous les citoyens aient accès à un service d'écocentre, ce dernier est parfois éloigné du lieu de résidence, ce qui constitue parfois un frein. ◇ Certaines collectes des encombrants vont encore directement à l'élimination. ◇ Les coûts de transport sont parfois plus importants vu l'absence d'infrastructure (centre de tri, plate-forme de compostage, LET) sur le territoire. ◇ La présence d'une grande population saisonnière entraîne des difficultés en ce qui concerne les collectes pour certains secteurs de villégiature, mais aussi pour le tri adéquat des matières réalisées par ces citoyens. ◇ Disparité entre les municipalités dans les services offerts aux citoyens.

(suite Tableau 51)

Secteur ICI	
Forces	Faiblesses
- Plusieurs municipalités offrent un service de collecte (matières recyclables, matières organiques, déchets) aux ICI. - Certains ICI ont accès à un écocentre. - Des services de collecte de plastiques agricoles sont offerts dans certaines municipalités. - Certaines municipalités intègrent une obligation pour les ICI de participer aux collectes des matières recyclables ou aux collectes des matières organiques. - Des activités de sensibilisation sont réalisées en collaboration avec les écoles de la région.	- Il existe très peu d'informations pour établir un bilan précis de la gestion des matières résiduelles dans les ICI. - La traçabilité des matières provenant du secteur ICI est difficile (quantité intégrée au secteur résidentiel, circuits de collecte privée pouvant s'étendre sur plus d'un territoire de MRC). - Disparité entre les municipalités dans les services offerts aux ICI. - Le manque de débouchés pour certaines matières spécifiques.
Secteur CRD	
Force	Faiblesses
Accès à un réseau d'écocentres pour l'ensemble des citoyens ainsi que pour les ICI de certaines municipalités.	- Manque de sensibilisation et de communication sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD pour les citoyens et les entrepreneurs. - Il existe très peu d'informations pour établir un bilan précis de la gestion des résidus de CRD. - Le manque de débouchés pour certaines matières spécifiques.

Des éléments externes ont également un grand rôle à jouer dans la mise en place des mesures prévues au PGMR, par exemple :

- Les prochains plans d'action gouvernementaux;
- La disponibilité de nouveaux programmes d'aide financière;
- Les stratégies de valorisation provinciales pour certaines matières;
- La disponibilité de débouchés pour les matières récupérées;
- L'évolution des coûts reliés aux redevances à l'élimination;
- Les changements organisationnels chez les partenaires de la mise en œuvre du PGMR.

6.4 Orientations et objectifs régionaux

Les orientations et objectifs ont été élaborés en prenant en considération le pouvoir d'action réel des instances municipales. Ils se veulent réalistes et adaptés aux enjeux et problématiques locaux identifiés tout en tenant compte du contexte, des limites et des capacités régionales d'agir. Dans le cadre de son PGMR, la MRC a privilégié trois orientations. Les objectifs qui en découlent permettent d'établir un plan d'action visant à améliorer la performance globale du territoire. Certains présentent également des sous-objectifs quantitatifs.

L'objectif visant à réduire à 475 kg la quantité de matières éliminées par habitant représente une diminution de près de 15 % par rapport aux quantités éliminées en 2018. Une part importante de la population vivant sur le territoire est saisonnière. Sur la base de la population équivalente de 2018, cet objectif équivaut à 425 kg de matières éliminées par personne.

Tableau 52 : Objectifs poursuivis par le PGMR de la MRC de Memphrémagog

Orientations	Objectifs	Échéance
Poursuivre les efforts de réduction de l'enfouissement de matières résiduelles	Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.	2020-2027
	◇ Réduire à 500 kg la quantité de matières éliminées par habitant.	2023
	◇ Réduire à 475 kg la quantité de matières éliminées par habitant.	2027
Parfaire la gestion des matières résiduelles au sein des différents secteurs (résidentiel, ICI, CRD)	Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts.	2020-2027
	Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI.	2020-2027
	◇ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre et du métal.	2023
	◇ Recycler 80 % du papier, du carton, du verre et du métal.	2027
	◇ Recycler 50 % du plastique.	2023
	◇ Recycler 75 % du plastique.	2027
	Poursuivre la valorisation des matières organiques , incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.	2020-2027
	◇ Recycler ou valoriser 60 % des matières organiques.	2023
	◇ Recycler ou valoriser 65 % des matières organiques.	2027
	◇ Recycler ou valoriser 100 % des boues municipales et des boues de fosses septiques.	2020-2027
	Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.	2020-2027
Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire	Suivre l'évolution des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées à l'échelle municipale et diffuser les résultats auprès de la population.	2020-2027
	Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux relatifs à la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale et locale.	2020-2027

6.5 Droit de regard

L'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* permet à une MRC de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Le cas échéant, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. Le droit de regard d'une MRC ne peut discriminer la provenance des matières visées.

Dès son premier PGMR en 2004, la MRC limitait l'enfouissement de matières résiduelles sur son territoire. Ce droit de regard a été maintenu, sans modification, dans le deuxième PGMR.

Dans le cadre de la présente révision, la MRC de Memphrémagog désire modifier son droit de regard afin d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC. Cette modification du droit de regard doit se faire en tenant compte des besoins en capacité d'élimination de matières résiduelles de toutes les autres MRC environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR.

Le territoire de la MRC de Memphrémagog est adjacent à cinq autres MRC. Il existe sur le territoire des MRC de Brome-Missisquoi, de Coaticook et de La Haute-Yamaska, un lieu d'enfouissement technique (LET). Dans les deux premiers cas, le LET est administré par une régie intermunicipale. Dans le cas de la MRC La Haute-Yamaska, le LET est de propriété privée. La Ville de Sherbrooke s'est associée à la MRC Le Haut-Saint-François pour devenir propriétaire, par une régie intermunicipale, d'un LET situé à Bury. Finalement, la MRC Le Val-Saint-François a mis fin aux activités de son LET en 2011 et ne prévoit pas le remettre en activité.

Il n'y a aucun LET sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. L'intégration d'un droit de regard dans le PGMR ne compromet donc pas la santé ou la sécurité publique des MRC environnantes.

Par conséquent, dès l'entrée en vigueur de son PGMR, la MRC entend procéder à une modification de sa réglementation afin d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.

6.6 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit estimer les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées sur le territoire. L'évolution démographique et les programmes de récupération mis en place auront une incidence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit bannir de l'élimination la matière organique d'ici 2020. Les perspectives démographiques de la MRC laissent présager une hausse de la population permanente.

L'estimation des besoins en élimination repose donc sur les hypothèses suivantes :

- ✧ L'accroissement de la population engendrera une augmentation de la quantité de matières résiduelles à éliminer;
- ✧ Considérant la stratégie de valorisation de la matière organique de l'élimination, un taux conservateur de mise en valeur de 75 % pour le papier/carton et de 60 % pour les matières organiques a été appliqué aux quantités générées en 2017, ce qui ramène à 521 kg/personne la quantité de matière éliminée en 2021;
- ✧ Une quantité constante de matières éliminées par habitant a été utilisée pour 2026 et 2031. Seule la variation de la population a été utilisée pour estimer les quantités éliminées.

	2017	2021	2026	2031
Élimination (kg/pers/an)	627	521	521	521
Population	51 371	53 759	55 903	57 490
Quantité éliminée (t)	32 210	28 008	29 125	29 952

Les capacités résiduelles des LET qui sont actuellement utilisés par les municipalités ne laissent pas présager de difficultés pour recevoir, à long terme, les matières provenant du territoire de la MRC.

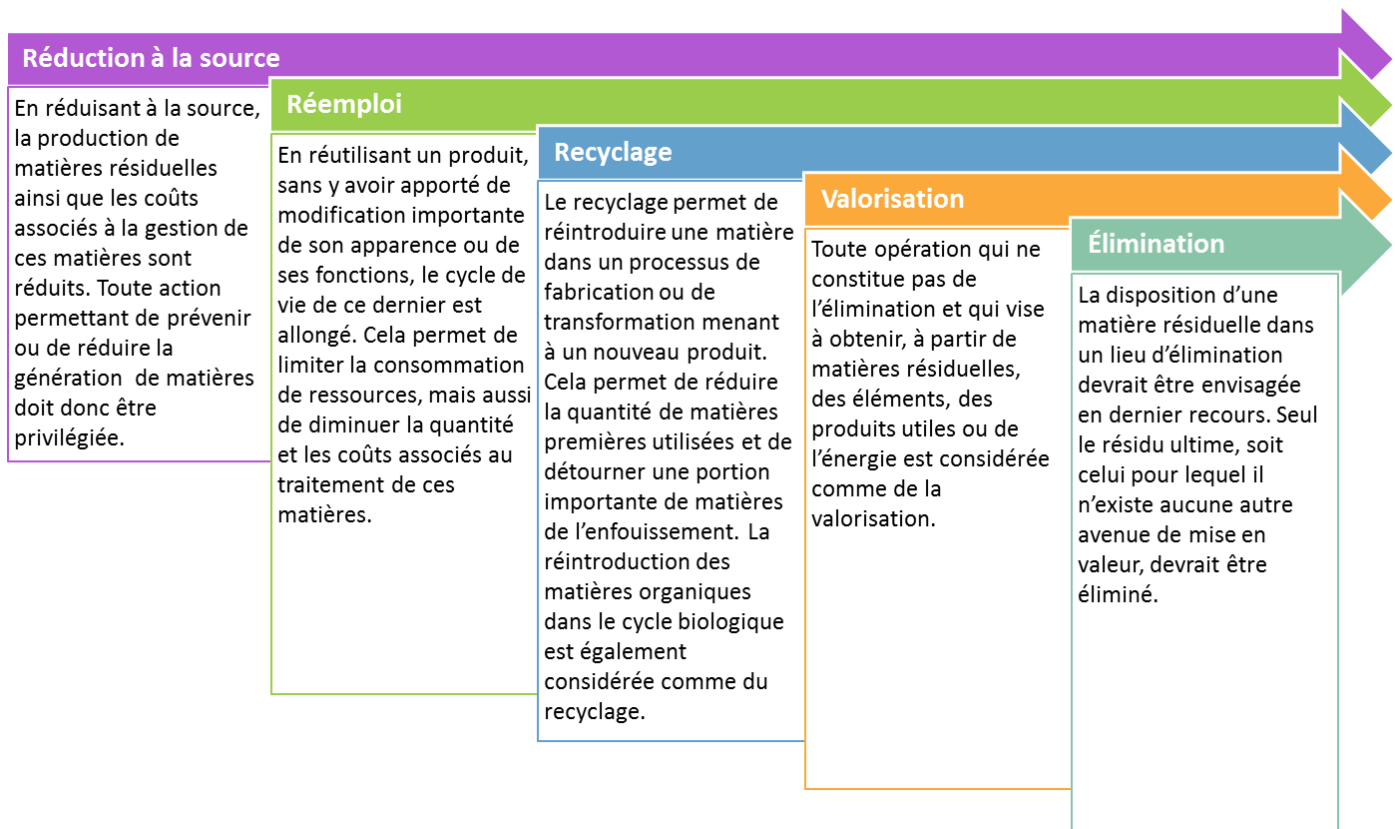
CHAPITRE 7

Plan d'action 2020-2027

Le plan d'action se veut un outil concret qui permettra d'atteindre les objectifs fixés tout en respectant les orientations établies et en présentant des mesures avantageuses, tant du point de vue environnemental qu'économique et social. Il s'échelonne sur une période de sept ans, soit de 2020 à 2027.

7.1 Le concept des 3RV-E

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* a réaffirmé l'importance du concept des 3RV-E. La MRC adhère à ce principe dans le cadre de la mise en œuvre de son PGMR. Des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation sont essentiels pour entraîner des changements de comportements chez les générateurs de matières résiduelles.



7.2 Plan d'action

Le plan d'action se divise en plusieurs séries de mesures :

- ◇ Demandes aux instances gouvernementales;
- ◇ Mesures générales portant sur plusieurs matières;
- ◇ Mesures spécifiques aux matières recyclables;
- ◇ Mesures spécifiques aux matières organiques;
- ◇ Mesures spécifiques aux matières nécessitant un traitement particulier;
- ◇ Mesures spécifiques aux résidus de CRD;
- ◇ Mesures spécifiques aux déchets.

Bon nombre des mesures concernent l'information, la sensibilisation et l'éducation, l'acquisition de connaissances ainsi que les services en gestion des matières résiduelles. D'autres touchent la réglementation ou la gouvernance. Certaines ciblent les différents générateurs de manière particulière (Tableau 53). Dans bien des cas, les mesures sont la continuité de celles déjà mises en application sur le territoire au cours des dernières années. Une fiche descriptive a été réalisée pour chaque mesure. Elles sont regroupées à l'annexe 2.

Il importe de mentionner que le plan d'action ne prévoit pas l'implantation de nouvelle infrastructure en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation seront intensifiées. Une priorité sera également accordée aux actions concernant la réduction à la source. Les services et infrastructures étant déjà en place, les mesures d'accompagnement encourageant le bon tri des matières résiduelles seront également favorisées. Au niveau municipal, Les mesures retenues visent majoritairement le maintien et l'optimisation des programmes de collecte existants.

Figure 8 : Nombre de mesures en fonction du secteur d'intervention et du type de mesure

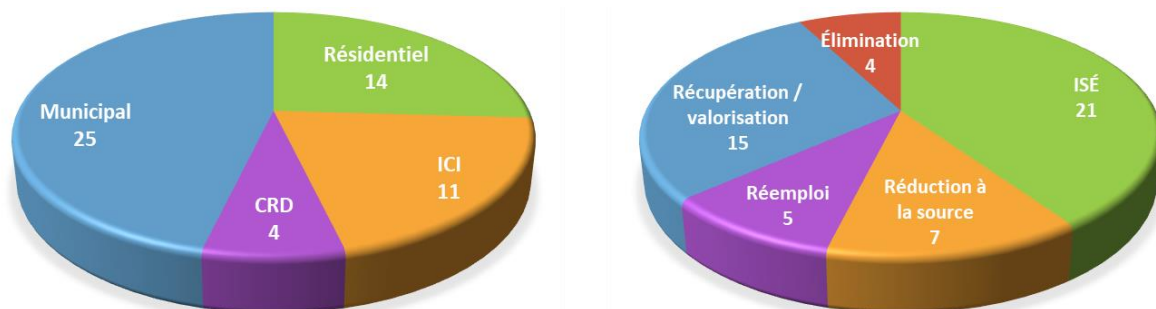


Tableau 53 : Plan d'action 2020-2027 de la MRC de Memphrémagog

	Secteur				Type			
	Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation
Mesures concernant des demandes aux instances gouvernementales								
1. Demander au gouvernement de donner l'exemple en mettant en place, dans ses bâtiments (ex. : centre hospitalier, école), des mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par les PGMR, particulièrement en ce qui concerne les matières organiques et les matières recyclables.				✓	✓			
2. Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC concernant l'élargissement de la gamme de produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP).				✓	✓			
3. Demander au gouvernement d'adopter des mesures favorisant une gestion optimale des matières résiduelles (ex. : révision et élargissement du système de consignation des contenants, bannissement des sacs de plastique à usage unique et non compostables, réduction de la fréquence des circulaires hebdomadaires, etc.).				✓	✓	✓		
4. Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données d'élimination provenant des secteurs ICI et CRD et de l'incidence de ces dernières sur les performances territoriales.				✓	✓			
5. Inciter le gouvernement à mettre en place des objectifs précis de valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et les accompagner d'incitatifs pour favoriser leur atteinte.				✓	✓			
6. Poursuivre les pressions auprès du gouvernement pour qu'il lève les restrictions imposées à l'utilisation de sacs certifiés compostables afin de favoriser la participation des citoyens et des ICI aux collectes des matières organiques.				✓	✓			
Mesures générales concernant plusieurs matières								
7. Poursuivre les activités de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E pour les différentes clientèles.	✓	✓	✓	✓	✓			
8. Maintenir et bonifier les programmes de réduction à la source offerts aux citoyens.	✓			✓		✓		
9. Soutenir les citoyens dans leurs efforts visant à disposer adéquatement de leurs matières résiduelles afin d'assurer un traitement optimal.	✓				✓		✓	✓
10. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
11. Poursuivre l'application ou l'adoption de politiques municipales de réduction à la source ou d'achats écoresponsables.				✓		✓	✓	✓
12. Faire connaître et rayonner les réalisations des municipalités et des ICI en lien avec la gestion des matières résiduelles.		✓		✓	✓			
13. Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans les ICI (ex. : service d'accompagnement, publiciser le programme ICI on recycle +, etc.).		✓		✓	✓			
14. Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux.	✓	✓				✓	✓	✓

	Secteur				Type				
	Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination
Mesures générales concernant plusieurs matières (suite)									
15. Vérifier les possibilités pour optimiser le transport des matières résiduelles afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.			✓		✓	✓			
Mesure spécifique aux matières recyclables									
16. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières recyclables.	✓	✓	✓		✓			✓	
Mesures spécifiques aux matières organiques									
17. Poursuivre les mesures de sensibilisation touchant l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.	✓				✓	✓			
18. Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire.	✓	✓	✓		✓	✓	✓		
19. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières organiques.	✓	✓	✓		✓			✓	
20. Poursuivre l'application des programmes de vidange des installations septiques et la valorisation des boues de fosses septiques.			✓					✓	
21. Poursuivre la valorisation des boues municipales.			✓					✓	
Mesures spécifiques aux matières demandant un traitement particulier									
22. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de récupération des RDD offerts sur le territoire.	✓	✓	✓		✓			✓	
23. Promouvoir la récupération des textiles.	✓				✓			✓	
24. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de valorisation des encombrants.	✓				✓			✓	
25. Maintenir les services de récupération de plastiques agricoles offerts sur le territoire et évaluer les possibilités de les bonifier.		✓	✓					✓	
Mesures spécifiques aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)									
26. Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des résidus de CRD.	✓		✓		✓			✓	
27. Évaluer la possibilité d'intégrer aux permis de construction une obligation de valoriser des résidus de CRD.			✓					✓	
28. Favoriser une saine gestion des résidus de CRD générés lors des travaux municipaux.			✓		✓			✓	
Mesures spécifiques aux déchets									
29. Maintenir les services de collecte des déchets.	✓	✓	✓						✓
30. Adapter, le cas échéant, la réglementation existante en vue d'interdire le dépôt de certaines matières dans la collecte des déchets.			✓						✓
31. Caractériser les matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel.	✓								✓
32. Adopter un règlement interdisant l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.			✓						✓

7.3 Échéancier de mise en œuvre du PGMR

Plusieurs des mesures sont déjà en cours et touchent principalement l'information, la sensibilisation et l'éducation. Toutes ces mesures seront réalisées en continu durant la période d'application du PGMR. En ce qui concerne la caractérisation des matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel, elle sera réalisée en vue de l'élaboration du projet de PGMR qui devra être adopté au cinquième anniversaire suivant l'entrée en vigueur du PGMR.

Tableau 54 : Échéancier de mise en œuvre du PGMR

# Mesure	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Au besoin
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
32									

7.4 Estimation des coûts des mesures associées au PGMR

Le tableau ci-dessous présente les coûts associés aux mesures inscrites au plan d'action 2020-2027. Il faut toutefois se rappeler que les exercices budgétaires municipaux sont réalisés annuellement. En ce qui concerne les coûts internes, il s'agit principalement de ressources financières ou humaines existantes à la MRC ou aux municipalités, en partie affectées à la mise en œuvre du PGMR. Bien que ces ressources n'aient pas été comptabilisées dans l'estimation des coûts du PGMR, la MRC et les municipalités y consacrent plusieurs dizaines de milliers de dollars annuellement.

La grande majorité des coûts associés au PGMR concernent la poursuite des services de collectes et de gestion des matières résiduelles déjà en place sur le territoire. À elles seules, les trois collectes résidentielles totalisent 72 % des coûts. En ajoutant la gestion des boues municipales et de fosses septiques ainsi que les écocentres, ce pourcentage monte à 94 %.

Tableau 55 : Estimation des coûts des mesures associées au PGMR par année

# Mesure	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
1 à 6, 11, 15, 27, 28, 30, 32	Coût interne inclus dans les dépenses courantes								
7	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	800 000
8	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	80 000
9	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	8 000
10	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000	5 800 000
12	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	24 000
13	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	80 000
14	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	60 000
16	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	13 600 000
17 et 23	Coût interne intégré dans la mesure 7								
18	Coût interne intégré dans les mesures 7, 12, 13								
19	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	12 000 000
20	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	6 000 000
21	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 680 000
22	Coût interne intégré dans les mesures 7 et 10								
24	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	2 000 000
25	Coût variable selon les services disponibles.								
26	-	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	8 000
29	2 225 000	2 225 000	2 225 000	2 225 000	2 225 000	2 225 000	2 225 000	2 225 000	17 800 000
31	-	-	-	-	50 000	-	-	-	50 000
TOTAL	7 504 000	7 506 000	7 505 000	7 485 000	7 535 000	7 485 000	7 485 000	7 485 000	59 990 000

Certains revenus peuvent être envisagés pour couvrir les coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 56 : Estimation des revenus pouvant couvrir les coûts associés au PGMR

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Revenu								
Compensation de la collecte sélective	1 391 965	1 391 965	1 391 965	1 391 965	1 391 965	1 391 965	1 391 965	1 391 965
Redistribution des redevances à l'élimination	595 845	595 845	595 845	595 845	595 845	595 845	595 845	595 845
Dépenses								
Coûts des mesures	7 504 000	7 506 000	7 505 000	7 485 000	7 535 000	7 485 000	7 485 000	7 485 000
Coût du plan moins les revenus	5 516 190	5 518 190	5 517 190	5 497 190	5 547 190	5 497 190	5 497 190	5 497 190
Coût du plan par unité d'occupation (env. 25 000 u.o)	221	221	221	220	222	220	220	220

Les derniers montants disponibles des programmes de la redistribution de la redevance à l'élimination (2019) et à la compensation des coûts de la collecte sélective (2017) ont été considérés pour l'estimation des revenus potentiels.

La modernisation annoncée des systèmes de gestion des matières recyclables (consigne, collecte sélective) aura certainement une incidence sur les coûts et les revenus relatifs à la collecte des matières recyclables, particulièrement à compter de 2025 où les nouveaux systèmes devraient être pleinement opérationnel.

Le plan d'action québécois 2019-2024 prévoit également augmenter la récupération hors foyer et encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue. Si des programmes visant à soutenir financièrement les municipalités en ce sens sont mis sur pied, des demandes d'aide pourraient être déposées.

7.5 Surveillance et suivi du PGMR

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC doit prévoir, dans le cadre de son PGMR, un système de surveillance et de suivi du plan afin d'en vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prévues.

La MRC de Memphrémagog poursuivra les activités de son comité consultatif en développement durable qui est responsable de l'application du PGMR. Ce comité, créé par résolution du conseil de la MRC, existe depuis le premier PGMR. Il est composé de six membres, le préfet et le représentant de la Ville de Magog étant membres d'office. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, le comité verra principalement à :

- ◇ Jouer un rôle d'informateur auprès des municipalités;
- ◇ Effectuer un suivi des actions mises en œuvre et procéder à des ajustements si nécessaire;
- ◇ Déposer au conseil, en début d'année, un rapport compilant les statistiques résidentielles en gestion des matières résiduelles et faisant le bilan des actions mises en œuvre. À cette fin, transmettre annuellement aux municipalités un questionnaire concernant les actions accomplies pendant l'année en cours.

À partir des indicateurs de suivi établis au plan d'action, le comité sera en mesure d'évaluer l'efficacité du PGMR, de consolider les points forts et d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis.

Il produira annuellement le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR et le transmettra au MELCC. Il réalisera enfin un bilan intérimaire ainsi qu'un bilan final. L'objectif de ces bilans est de décrire les actions réalisées, de préciser les résultats et les performances atteints, de faire des recommandations pour réorienter le PGMR au besoin et de présenter les résultats des différents indicateurs de suivi.

Les rapports annuels ainsi que les bilans seront déposés au conseil de la MRC et mis en ligne sur le site Internet de la MRC. La MRC procède de cette façon depuis 2008. Elle publie également un résumé du bilan annuel, soit dans son bulletin d'information, dans les journaux locaux ou lors de conférences de presse afin de tenir la population informée. Cette démarche sera poursuivie afin que les données de suivi et les résultats obtenus demeurent accessibles au public.

RÉFÉRENCES

Les références qui suivent sont présentées selon l'ordre de référence indiqué dans le texte du présent document et apparaissant comme suit (Réf. _).

- Réf. 1 « Répertoire des municipalités », [En ligne], *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, 2018 [<https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/fiche/mrc/450/>] (consulté le 31 mai 2018).
- Réf. 2 « Estimation de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2017 », [En ligne], *Institut de la statistique du Québec*, 2018 [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>] (consulté le 31 mai 2018).
- Réf. 3 « Population projetée des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036 », [En ligne], *Institut de la statistique du Québec*, 2014 [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/mrc_pop_5ans_ed14.htm] (consulté le 31 mai 2018).
- Réf. 4 « Nombre total de ménages privés projetés, municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036 » [En ligne], *Institut de la statistique du Québec*, 2014 [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/menages/mrc_menages_5ans_ed14.htm] (consulté le 31 mai 2018).
- Réf. 5 « Profil du recensement, Recensement de 2016 » [En ligne], *Statistique Canada*, 2017 [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (consulté le 31 mai 2018).
- Réf. 6 « Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la MRC de Memphrémagog pour l'exercice financier 2018 » [Données extraites], *J.P. Cadrin et Associés Inc.*, 2017.
- Réf. 7 « Population projetée par groupe d'âge et sexe, municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036 » [En ligne], *Institut de la statistique du Québec*, 2014 [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>] (consulté le 31 mai 2018).
- Réf. 8 « Information sur le marché du travail. IMT en ligne. Répertoire d'entreprises dans la région de l'Estrie de 5 employés et plus (municipalités de la MRC de Memphrémagog) » [En ligne], *Emploi-Québec*, 2018 [http://imt.emploiuebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4] (consulté le 31 mai 2018).

- Réf. 9 « Répertoire des entreprises industrielles, édition 2018 », *MRC de Memphrémagog*, 2018, 43 pages.
- Réf. 10 « Version administrative du schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 8-98) et des règlements modifiant le schéma » [En ligne], *MRC de Memphrémagog*, 2017 [<https://www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/amenagement-du-territoire/schema-damenagement-revise/>] (consulté le 27 août 2018).
- Réf. 11 « Collecte d'information auprès des municipalités de la MRC de Memphrémagog » [Questionnaire et bilan 2017], *MRC de Memphrémagog*, 2018.
- Réf. 12 « Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2013 » [En ligne], *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)*, 2014 [<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees.o.ouvrages-municipaux/omaeu-mamot/2013.pdf>] (consulté le 24 septembre 2018).
- Réf. 13 « Statistiques 2017 » [En ligne], *Régie de récupération de l'Estrie*, 2018 [http://www.recupeestrie.com/wp-content/uploads/2018/08/statistique-repartition-matieres-sortantes_2017_recup-estrie.pdf] (consulté le 15 octobre 2018).
- Réf. 14 « Caractérisation des matières résiduelles éliminées provenant du secteur résidentiel de la MRC de Memphrémagog », *Monique Clément*, 2018, 92 pages.
- Réf. 15 « Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine - Année 2017 » [En ligne], *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)* (2019) [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2017-MRC.pdf>] (consulter 7 novembre 2019).
- Réf. 16 « Décret 920-2007 et rapport d'analyse environnemental » [En ligne], *Gouvernement du Québec*, 2007 [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2007/920-2007.htm>] (consulté le 11 décembre 2018).
- Réf. 17 « Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 » [En ligne], *MRC La Haute-Yamaska*, 2016 [<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/mrcdelahaute-yamaska-pgmr-2016.pdf>] (consulté le 11 décembre 2018).
- Réf. 18 *Recyc-Québec*, communications personnelles, quantité de pneus recueillis sur le territoire de la MRC Memphrémagog, 17 octobre 2018.
- Réf. 19 *Récupex inc.*, communications personnelles, quantité de textiles recueillis sur le territoire de la MRC Memphrémagog, 10 janvier 2018.
- Réf. 20 *Recyc-Québec*, communications personnelles, données des municipalités déclarantes au portail du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, 25 février 2019.
- Réf. 21 « Quote-part 2017 pour le traitement des matières recyclables » [Données extraites], *MRC de Memphrémagog*, 2017.

ANNEXE 1

Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles susceptibles d'œuvrer sur le territoire de la MRC de Memphrémagog

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis dans la MRC														
Agrégats Waterloo Inc 2131, route 112, Stukely-Sud (Québec) J0E 2J0 450 297-2838		✓					✓					Fabricant d'engrais naturel Récupération de bois et granulaire		
Banque alimentaire Memphrémagog 581, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 2S4 819 868-4438 www.banquealimentaire.ca			✓			✓						Banque alimentaire offrant un service de dépannage alimentaire et recueillant différentes denrées alimentaires		
Batteries Expert 1124, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 5B5 819 843-3213		✓								✓		Point de dépôt : Appel à recycler		
Bureau en Gros 1700, rue Sherbrooke, bureau 117, Magog (Québec) J1X 5B4 819 868-4467		✓								✓		Point de dépôt : ARPE-Québec, Appel à recycler		
Canadian Tire 2135, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 2T5 819 843-3373		✓								✓		Point de dépôt : Éco-Peinture, Appel à recycler		
Carrefour Santé Global 2381, rue Principale Ouest, Magog (Québec) J1X 0J4		✓								✓		Point de dépôt : Récupex		
Centre d'action bénévole R.H. Rediker 112, rue Principale, Stanstead (Québec) J0B 3E5 819 876-7748			✓			✓				✓		Vêtement, article domestique Point de dépôt : Récupex		
Centre d'aide Magog - Le cœur sur la main 99, rue Sloan, Magog (Québec) J1X 3M5 819 570-1464 centredaidemagog.ca			✓			✓						Cueillette et redistribution de meubles et d'appareils électroménagers		
Club de l'âge d'or d'Eastman (La Missisquoise) 25, rue Missisquoi, Eastman (Québec) J0E 1P0 450 297-4541 www.lamissisquoise.com						✓						Vêtement, article domestique, petit appareil électronique		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis dans la MRC														
Comptoir familial de Magog 145, rue Lasalle, Magog (Québec) J1X 1L4 819 349-6760			✓			✓				✓		Vêtement, article domestique Point de dépôt : Récupex		
Dépanneur Gaumond et Fils 2166, route 112, Stukely-Sud (Québec) J0E 2J0 450 297-0824		✓								✓		Bombonne de propane		
Dion Chevrolet Buick GMC Inc. 2200, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 4Z6 819 843-6571		✓								✓		Point de dépôt : SOGHU		
École Montessori 25, chemin Roy, Magog (Québec) J1X 0N4		✓								✓		Point de dépôt : Récupex		
Entreprises R. Cherrier inc. 99, route 243, Mansonville (Québec) J0E 1X0 450 292-4716		✓							✓			Collecte et transport de matières résiduelles		
Excavation N. Jeanson 2083, route 112, Stukely-Sud (Québec) J0E 2J0 450 297-4535 www.excavationjeanson.com									✓			Location de conteneurs		
Extincteurs Pierrafeux Inc 2320, avenue de la Pente, Magog (Québec) J1X 0M3 819 843-1740		✓				✓						Extincteur		
FEC Technologie 493, boulevard Poirier, Magog (Québec) J1X 0A1 819 843-3550 www.fectechnologie.com		✓				✓			✓	✓		Entreprise spécialisée dans la récupération et la gestion des matières dangereuses	Centre de transfert de matières dangereuses	
Fripperie La corde à Linge 366, rue principale, Eastman (Québec) J0E 1P0 450 297-2458			✓			✓				✓		Vêtement, article domestique Point de dépôt : Récupex		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis dans la MRC														
Garage L.P. inc. 2, rue Jonction, Stanstead (Québec) J0B 3E5 819 876-5242		✓								✓		Point de dépôt : SOGHU		
Garage Lambert 573, rue Principale, Eastman (Québec) J0E 1P0 450 297-4476										✓		Pneus sans jante, filtre et antigels, batteries d'automobiles		
Imprim-Encre 186, rue Percy, Magog (Québec) J1X 1B2 819 843-0006 www.imprim-encre.ca		✓				✓	✓					Cartouche d'encre		
InfoEstrie 90, rue Main, North Hatley (Québec) J0B 2C0 819 842-1141		✓								✓		Point de dépôt : ARPE-Québec		
Informatique ASR 9, rue Passenger, Stanstead (Québec) J0B 3E2 819 876-1434		✓								✓		Point de dépôt : ARPE-Québec, Appel à recycler		
Informatique Orford 1585, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 2T5 819 868-2985		✓								✓		Point de dépôt : ARPE-Québec		
Le Mécano du Village 7, chemin Bolton-Centre, Saint-Étienne-de-Bolton (Québec) J0E 2E0 450 297-0997										✓		Pneus, huile usagée		
Les Aubaines en Folie 195, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y6 819 349-9442			✓			✓				✓		Vêtement, article domestique Point de dépôt : Récupex		
Les Fantastiques de Magog 1525, Rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Z8 819 847-2477 www.lesfantastiquesdemagog.ca			✓			✓				✓		Vêtement, article domestique Point de dépôt : Récupex		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis dans la MRC														
Magog Électro Service 1107, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Z6 819 868-1155		✓					✓						Électroménagers	
Magotteaux Ltée 601, rue Champlain, Magog (Québec) J1X 2N1 819 843-0443		✓					✓						Métaux ferreux	
Maison Reilly 302, rue Principale, Mansonville (Québec) JOE 1X0 450 292-3109			✓			✓				✓			Vêtement, article domestique Point de dépôt : Récupex	
Mécanique Fletcher Inc. 3040, chemin Capleton, North Hatley (Québec) JOB 2C0 819 842-2914		✓								✓			Point de dépôt : SOGHU	
Métaux R. Hinse 1500, boulevard Industriel, Magog (Québec) J1X 4V9 819 843-9606		✓					✓						Atelier de récupération, coupage et triage de métal	
Monsieur Muffler 1729, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 2T5 819 843-5596		✓								✓			Point de dépôt : SOGHU	
MRC de Memphrémagog 455, rue MacDonald, bureau 200, Magog (Québec) J1X 1M2 819 843-9292 www.mrcmemphremagog.com	✓				✓					✓	✓		Organisme responsable du PGMR Point de dépôt : Appel à recycler, RecycFluo	
Municipalité d'Austin 21, chemin Millington, Austin (Québec) JOB 1B0 819 843-2388 www.municipalite.austin.qc.ca	✓				✓					✓	✓		Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler, RecycFluo	
Municipalité d'Ayer's Cliff 958, rue Main, Ayer's Cliff (Québec) JOB 1C0 819 838-5006 www.ayerscliff.ca	✓				✓					✓	✓		Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler	Écocentre

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis dans la MRC														
Municipalité d'Eastman 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) JOE 1P0 450-297-3440 www.eastman.quebec	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler, SOGHU, Éco-Peinture		
Municipalité d'Ogden 70, chemin Ogden, Ogden (Québec) JOB 3E3 819 876-7117 www.munogden.ca	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : cartouche d'encre, cellulaire		
Municipalité de Bolton-Est 858, route Missisquoi, Bolton-Est (Québec) JOE 1G0 450 292-3444 www.boltonest.ca	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler		
Municipalité de Hatley 2100, Route 143, Hatley (Québec) JOB 4B0 819 838-5877 www.municipalitehatley.com	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Éco-Peinture		
Municipalité de North Hatley 3125, chemin Capelton, North Hatley (Québec) JOB 2C0 819 842-2754 www.northhatley.org	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : cartouche d'encre, pile et batterie, cellulaire		
Municipalité de Saint-Benoît-du-Lac 1 rue Principale, Saint-Benoît-du-Lac (Québec) JOB 2M0 819 843-4080 www.abbaye.ca	✓										✓	Gestion des matières résiduelles		
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley 35, chemin de North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec) JOB 1W0 819 843-1935 www.sainte-catherine-de-hatley.ca	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : cartouche d'encre, pile et batterie		
Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton 9, rang de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton (Québec) JOE 2E0 450 297-3353 www.sedb.qc.ca	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler, Éco-Peinture		
Municipalité de Stukely-Sud 101 Place de la Mairie, Stukely-Sud (Québec) JOE 2JO 450 297-3407 stukely-sud.com	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler, SOGHU, Éco-Peinture		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis dans la MRC														
Municipalité du Canton d’Orford 2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8 819 843-3111 www.canton.orford.qc.ca	✓				✓		✓			✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler, SOGHU, ARPE-Québec, RecycFluo, Éco-Peinture, Récupex	Écocentre	
Municipalité du Canton de Hatley 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley (Québec) J0B 2C0 819 842-2977 www.cantondehatley.ca	✓				✓						✓	Gestion des matières résiduelles		
Municipalité du Canton de Potton 2, rue Vale Perkins, Mansonville (Québec) J0E 1X0 450 292-3313 www.potton.ca	✓				✓	✓	✓			✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler, SOGHU, ARPE-Québec, RecycFluo, Éco-Peinture	Écocentre	
Municipalité du Canton de Stanstead 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4 819 876-2948 www.cantonstanstead.ca	✓				✓					✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : pile et batterie		
OCTO M.D. Côté Inc. 1057, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Z6 819 843-2918		✓								✓		Point de dépôt : SOGHU		
Pharmacie Jean Coutu 231, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 2R9 819 843-1115		✓								✓		Point de dépôt : Appel à recycler		
Pharmacie Jean Coutu 448, rue Saint-Patrice Ouest, Magog (Québec) J1X 1W9 819 843-3366		✓								✓		Point de dépôt : Appel à recycler		
Pharmacie Uniprix 904, rue Principale Ouest, Magog (Québec) J1X 2B6 819 843-5003		✓								✓		Point de dépôt : Appel à recycler		
Pomerleau Gaz Propane 1, rue Principale Ouest, Magog (Québec) J1X 2A4 819 843-3344		✓				✓						Bombonne de propane		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis dans la MRC														
Réseau québécois des Centres de Formation en Entreprise et Récupération (CFER) <i>184, rue Racine, bureau 413, Québec (Québec) G2B 1E3 418 407-3380 www.reseaucfer.ca</i> <u>CFER Memphrémagog</u> <i>1255, boulevard des Étudiants, Magog (Québec) J1X 3W7 819 843-1343 poste 12762</i>				✓			✓		✓		✓	Réseau d'écoles entreprises Conteneur et transport des produits électroniques en fin de vie utile		
Ressourcerie des Frontières <i>1 855 804-1018 www.ressourceriedesfrontieres.com</i> <u>Magasin Magog</u> <i>494, rue Principale Ouest, Magog (Québec) J1X 2A9</i> <u>Dépôt et magasin Coaticook</u> <i>177, rue Cutting, Coaticook (Québec) J1A 2G2</i>			✓			✓			✓	✓		Organisme offrant un service de collecte et de récupération d'objets autrement voués à l'élimination dans le but de les valoriser par le réemploi ou le recyclage.	Centre de tri et de conditionnement Magasins d'articles usagés	
Rona A. Fluet & Fils inc. <i>7, rue Centre, Stanstead (Québec) J0B 3E0 819 876-2751</i>		✓								✓		Point de dépôt : Éco-Peinture, RecycFluo		
Rona A. Fluet & Fils inc. <i>8, rue Principale, Stanstead (Québec) J0B 3E5 819 876-2706</i>		✓								✓		Point de dépôt : Éco-Peinture, RecycFluo		
Rona Giroux & Giroux <i>300, rue Principale, Mansonville (Québec) J0E 1X0 450 292-3696</i>		✓								✓		Point de dépôt : Éco-Peinture, RecycFluo, Appel à recycler		
Rona Matériaux Magog Orford <i>205, rue Centre, Magog (Québec) J1X 5B6 819 843-4441</i>		✓								✓		Point de dépôt : Éco-Peinture, RecycFluo, Appel à recycler		
Sintra Inc. <i>3800, chemin Dunant, Canton de Hatley (Québec) J0B 2C0 819 569-6333</i>		✓				✓						Récupération d'agrégats		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre		
Établis dans la MRC													
Toyota Magog 2500, rue Sherbrooke, Magog (Québec) J1X 4E8 819 843-9883		✓								✓		Point de dépôt : SOGHU	
Ville de Magog 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 819 843-3333 www.ville.magog.qc.ca	✓				✓	✓	✓			✓	✓	Gestion des matières résiduelles Point de dépôt : Appel à recycler, SOGHU, ARPE-Québec, RecycFluo, Éco-Peinture, Récupex	Écocentre Abri de réemploi
Ville de Stanstead 425, rue Dufferin, Stanstead (Québec) J0B 3E2 819 876-7181 www.stanstead.ca	✓				✓						✓	Gestion des matières résiduelles	
Waste Management 1994, chemin d'Ayer's Cliff, Magog (Québec) J1X 3W2 819 843-9522 www.wmcanada.com/ca/fr		✓							✓			Location de conteneurs, collecte et transport de matières résiduelles	

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre		
Établis hors MRC													
2M Ressources 450, rue Saint-Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1T4 450 348-0808 2mressources.com							✓		✓			Collecte et le traitement du verre, du plastique, du carton et du papier ainsi que des métaux ferreux et non ferreux	Centre de tri et de traitement
Acier et métal Belfer 6477, rue Foster, Waterloo (Québec) J0E 2N0 450 539-2940		✓					✓					Métaux	
Acier et Métaux Doucet inc (Olympique Métal) www.metauxdoucet.com <u>Granby</u> 1050, rue St-Charles Sud, Granby (Québec) J2J 0L6 450 375-0361 <u>Sherbrooke</u> 3804, chemin Bibeau, Sherbrooke (Québec) J1H 0E3 819 563-8012							✓		✓			Métaux Prêt de conteneurs	Centre de recyclage de métaux
Appel À Recycler Canada inc. 9160, boulevard Leduc, Suite 410, Brossard (Québec) J4Y 0E3 1 888 224-9764 www.appelarecycler.ca			✓				✓					Organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d’exploiter le programme de récupération et de valorisation des piles (programme Appel à recycler)	
Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) 400, boul. de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 819 698-0373 www.aomgmr.com				✓	✓							Support technique aux élus et gestionnaires municipaux	
Association des producteurs responsables (APR) 1 888 604-2624 www.recycfluco.ca			✓				✓					Organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d’exploiter le programme de récupération et de valorisation pour les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes et tous les autres types de lampes contenant du mercure (programme RecycFluo)	

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre		
Établis hors MRC													
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) 5750, Explorer Drive, Bureau 301, Mississauga (Ontario) L4W 0A9 1 888 557-8177, option 2 www.recyclermeselectroniques.ca/qc			✓				✓					Organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des produits électroniques (programme Recycler mes électroniques)	
Broyage mobile de l'Estrie 235 rue Champêtre, Sherbrooke (Québec) J1E 4L9 819 565-3268 www.broyagemobileestrie.com		✓					✓					Broyage et déchiquetage de bois et de branches	
Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) et Synergie Québec 3005, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 1C2 450 551 8090 poste 3516 www.cttei.com	✓										✓	Recherche et développement d'approches et de technologies novatrices en écologie industrielle. Accompagnement dans l'implantation de symbioses industrielles via Synergie Québec.	
Certi Recyclage 7860, chemin de St-Elie, Sherbrooke (Québec) J1R 0C4 819 822-1000 www.certirecyclage.com		✓					✓					Récupération de métaux, ferraille et de véhicules hors d'usage	Centre de tri et de traitement des métaux
Clean Harbors Quebec Inc Usine de Sainte-Catherine 6785, Route 132, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B6 450 632-6640 www.cleanharbors.com		✓							✓		✓	Établissement de stockage et de transfert de déchets dangereux	Centre de transfert de matières dangereuses
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) 165, rue Moore, bureau 300, Sherbrooke (Québec) J1H 1B8 819 821-4357 www.environnementestrie.ca			✓		✓							Accompagnement d'organismes pour une gestion intégrée des matières résiduelles	
CRI Environnement 75, rue du Progrès, Côteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0 1 800-571-5541 www.cri-env.com		✓					✓		✓		✓	Entreprise œuvrant dans le domaine de la gestion, de l'entreposage, de la ségrégation et de la consolidation des matières dangereuses résiduelles	Centre de transfert de matières dangereuses
Cyclo Nord-Sud 8717, 8e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2X4 1 888 843-0077 www.cyclonordsud.org			✓			✓	✓					Récupération de vélos	

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre		
Établis hors MRC													
Défi Politeck 1255, boul. Queen-Victoria, Sherbrooke (Québec) J1J 4N6 1 877 563-6636 www.defipolyteck.com		✓					✓					Récupération de climatiseurs, ordinateurs, outils, mobiliers. Déchiquetage de papiers confidentiels	
Domtar 609, rang 12, C.P. 1010, Windsor (Québec) J1S 2L9 1 800 263-8366 www.domtar.com		✓					✓					Valorisation énergétique du bois	Usine de pâte et papier
Éco-Peinture 240, rue des Forges, suite 304, Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8 1 855 840-6559 www.ecopeinture.ca			✓				✓					Société québécoise de gestion écologique de la peinture reconnue par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des peintures et de leurs contenants (programme Éco-Peinture)	
Enviro 5 (Groupe Deslandes Fortin) 1101, route 139, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0 450 777-2551 www.enviro5.com		✓					✓		✓			Vidanges de fosses septiques	Centre de traitement des boues de fosses septiques
Environnement routier NRJ 3420A, 12e Avenue Nord, Sherbrooke (Québec) J1H 0C2 819 822-1677 www.nrj.ca		✓							✓			Collecte des matières recyclables	
Estrie Aide 345, rue Wellington Sud, Sherbrooke (Québec) J1H 5E2 819 346-9714 www.estrieaide.com			✓				✓	✓				Revalorisation d'articles de la vie courante et vente à faible coût	Magasins d'articles usagés
Eurovia (Construction DJL) 2300, rue Bel-Horizon, Sherbrooke (Québec) J0B 2C0 819 569-5923 www.euroviaqc.ca		✓					✓					Récupération et recyclage d'agrégats	
FAIDA 2117, rue Jules-Paquette, Plessisville (Québec) G6L 5S4 819 621-1717		✓					✓		✓			Recyclage de pneus hors dimension	
Festivals et événements verts de l'Estrie (FÈVE) 345, rue Wellington Sud, Sherbrooke (Québec) J1H 5E2 819 238-8297 www.evenementsverts.com			✓								✓	Service d'accompagnement pour la tenue d'événements écoresponsables	

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis hors MRC														
Fondation MIRA 1820, Rang Nord-Ouest, Sainte-Madeleine (Québec) J0H 1S0 450 795-3725 www.mira.ca			✓				✓					Administre un programme de récupération de cartouches d'imprimantes lasers et à jets d'encre permettant de soutenir les activités de l'organisme		
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets 1431 rue Fullum #107, Montréal (Québec) H2K 0B5 514 396-2686, poste 701 www.fcqged.org				✓	✓						✓	Expertise dans la gestion des matières résiduelles		
Gaudreau Environnement inc. 365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662, Victoriaville (Québec) G6P 6V7 1 877 758-8378 www.groupegaudreau.com		✓					✓		✓			Collecte et transport de matières résiduelles, vidange de fosses septiques, collecte et transport des boues municipales	Centre de tri Plate-forme de compostage Centre de tri de matériaux secs LET	
Gestion Michel Couture 286, chemin Côté, Stoke (Québec) J0B 3G0 819 569-7551 www.gestionmichelcouture.com		✓					✓		✓			Location de conteneurs, collecte et transport de matières résiduelles	Centre de tri de matériaux secs	
Kruger Recyclage Inc (Division Turcal) 411, rue de Courcellette, Sherbrooke (Québec) J1H 3X4 819 829-2251 www.kruger.com		✓					✓		✓			Collecte, transport et recyclage de carton		
Laurentides re/sources 345, Bulstrode, Victoriaville (Québec) G6T 1P7 1 888 758-5497 www.laurentide.co		✓					✓		✓			Entreprise assurant la collecte, le tri et la valorisation des peintures post-consommation au Québec. L'entreprise est également responsable de la récupération des ampoules fluo compactes, des piles et des huiles usées, sur l'ensemble du territoire du Québec	Centre de tri et de valorisation	
Les Fibres J.C inc. 3718, chemin de la Grande Ligne, Chambly (Québec) J3L 4A7 450 359-4545 www.jcfibers.com									✓			Collecte et transport (plastique agricole)	Centre de transbordement Centre de tri	

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis hors MRC														
Les Pompages West Brome 1089, chemin Knowlton, West Brome (Québec) JOE 2P0 450 263-4751							✓		✓			Vidanges de fosses septiques		
Matériaux usagés de l'Estrie 1220, Route 222, Saint-Denis-de-Brompton (Québec) JOB 2P0 819 846-6196		✓				✓						Récupération et vente de matériaux usagés de rénovation réutilisables		
MELCC (Dir. rég. de l'Estrie et de la Montérégie) 770, rue Goretti, Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 819 820-3882 www.environnement.gouv.qc.ca	✓										✓	Politique de gestion des matières résiduelles		
Normand Brassard inc. 586, rue Principale, Saint-Georges-de-Windsor (Québec) JOA 1J0 819 828-3214		✓					✓		✓			Vidanges de fosses septiques		
Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) 1, Alexander G. Bell, Tour B, 2e étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 514 391-0861 www.opeq.qc.ca			✓			✓	✓					Récupération d'équipements informatiques via un programme national remettant à neuf les ordinateurs donnés afin de les distribuer dans les écoles, les bibliothèques, les organismes d'apprentissage sans but lucratif enregistrés et les communautés autochtones		
Plastiques cellulaires Polyform Inc (Polyvert) 454, rue Édouard, Granby (Québec) J2G 3Z3 450 378-9093 www.polyform.com		✓					✓					Récupération de plastique # 5 et # 6	Centre de recyclage	
Powell Transport 4470, route 147, Waterville (Québec) JOB 3H0 819 562-0212		✓							✓			Transport et location de conteneurs		
Rapidgaz 241, rue Saint-Charles Sud, Granby (Québec) J2G 7A7 1 877 990-4249 www.rapidgaz.net							✓		✓			Cage, baril, transport et disposition de bonbonnes de propane		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis hors MRC														
Récupex inc 2345, rue Hertel, Sherbrooke (Québec) J1J 2J1 819 820-1300 www.recupex.ca			✓			✓	✓					Entreprise oeuvrant dans le domaine de la récupération de vêtements, tissus et accessoires	Collecte, tri, récupération et transformation de vêtements et accessoires	
Recycle Gypse Québec 342, chemin Saint-François-Xavier, Delson (Québec) J5B 1Y3 450 992-0628 www.recyclegypse.com		✓					✓					Gypse		
RECYC-QUÉBEC 300, rue Saint-Paul, bureau 411, Québec (Québec) G1K 7R1 1 866 523-8290 www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	✓				✓	✓		✓		✓		Politique de gestion des matières résiduelles Transport et disposition des pneus hors d'usage		
Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie) 2180, rue Claude-Greffard, Sherbrooke (Québec) J1H 5H1 819 346-2111 www.recupestrie.com	✓				✓	✓						Tri et traitement des matières recyclables	Centre de tri de matières recyclables	
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) 1095, chemin Bilodeau, Coaticook (Québec) J1A 2S4 819 849-9479 www.enfouissementcoaticook.com	✓						✓	✓		✓		Gestion des déchets, matières organiques, boues de fosses septiques, RDD et CRD	LET Plate-forme de compostage Traitement des boues de fosses septiques Écocentre	
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) 2500 rang Saint-Joseph, Cowansville (Québec) J2K 3G6 450 263-2351 www.rigmrbm.ca	✓						✓	✓				Gestion des déchets, matières organiques	LET Plate-forme de compostage	
Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (VALORIS) 107, chemin Maine Central, Bury (Québec) J0B 1J0 819 560-8403 www.valoris-estrie.com	✓						✓	✓				Gestion des déchets et des CRD	LET Centre de tri de matériaux secs	

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée	
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre			
Établis hors MRC														
Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) 1305, rue Brière, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 6E9 450 464-6886 www.3rmcdq.qc.ca				✓	✓							Association dédiée à l'avancement et à la promotion des activités de valorisation des matériaux de CRD		
RMS Ovide Rouillard inc. (Kruger) 8750, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1S 1A1 819 875-3027		✓					✓					Broyage de bois sain et de bois contaminé	Centre de tri de matériaux secs	
Roland Thibault inc. 702, route 137 Sud, Ste-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0 450 372-2399 www.matrec.ca		✓					✓	✓				Gestion des déchets	LET Centre de tri de matériaux secs	
Sani-Estrie inc. 530, rue Édouard, Granby (Québec) J2G 3Z6 819 566-5660 www.sani-estrie.com <u>Opération</u> 405, rue Rodolphe-Racine, Sherbrooke (Québec) J1R 0S7		✓							✓			Location de conteneurs, collecte et transport de matières résiduelles	Centre de transbordement	
Sanimax 6320, boulevard Laurier Est, Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2C5 1 888 726-4629 www.sanimax.ca		✓					✓		✓			Service de récupération des huiles de cuisson usées, de sous-produits de viande et d'animaux, d'animaux morts à la ferme, de peaux et de matières organiques.		
Services Matrec inc 286, chemin Côté, Stoke (Québec) J0B 3G0 819 569-7551 140, rue Martin, Granby (Québec) J2G 8B4 450 361-3790 www.matrec.ca		✓					✓		✓			Collecte des matières résiduelles Location de conteneurs	Centre de tri de matériaux secs	
Services Sanitaires G. Campbell 1221, Route 133, Henryville (Québec) J0J 1E0 450 299-2951							✓		✓			Vidanges de fosses septiques		

Intervenant / Coordonnées	Type				Secteur d'activité							Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructure exploitée
	Public	Privé	OBNL	Regroupement	ISÉ	Réemploi	Récupération/valorisation	Élimination	Transport	Point de dépôt	Autre		
Établis hors MRC													
SLM Récupération (Sanitaire Lac-Mégantic) 9109, route 204, Frontenac (Québec) G6B 2S1 1 855 583-3831 www.slmrecuperation.com		✓					✓					Location de conteneurs, traitement de résidus de CRD	Centre de tri de matériaux secs
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) 214-1101, boul. Brassard, Chambly (Québec) J3L 5R4 1 877 987-6448 www.soghu.com			✓				✓					Organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres.	Programme SOGHU
Stanley & Dany Taylor Transport Inc. 220, chemin Laberee, Sawyerville (Québec) J0B 3A0 819 889-2893 www.sdtaylortransport.com		✓					✓		✓			Collecte et le transport des matières résiduelles. Récupération de carton et plastique agricole.	Centre de tri
Tafisa 4660, rue Villeneuve, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2C3 819 583-2930 www.tafisa.ca		✓					✓					Récupération de bois et panneaux de particules, selon les spécifications strictes de l'entreprise	
Transport Arlie C. Fearon 400, rue Queen, Sherbrooke (Québec) J1M 1K9 819 562-6996		✓							✓			Transport et collecte de matières résiduelles	
Tred'si 550, Avenue de LaTuilerie, Westbury (Québec) J0B 1R0 819 832-4898 www.tredsi.com		✓					✓		✓			Récupération de bois traité, vente et revalorisation, broyage destiné à la cogénération et aux biocarburants	Centre de traitement du bois traité
Triumvirate Environmental Inc. (ChemTECH environnement inc.) 866 224-5098 www.triumvirate.ca		✓					✓	✓	✓			Récupération et traitement des déchets dangereux	
Véolia Services à l'Environnement 316, du Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 3A7 819 822-1820 www.veolianorthamerica.com/canada/fr		✓					✓	✓	✓			Récupération et traitement des RDD	

ANNEXE 2

Fiches descriptives des mesures prévues au plan d'action 2020-2027

1. Demander au gouvernement de donner l'exemple en mettant en place, dans ses bâtiments (ex. : centre hospitalier, école), des mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par les PGMR, particulièrement en ce qui concerne les matières organiques et les matières recyclables	
Description de la mesure	
Type de mesure	◇ Information, sensibilisation, éducation
Objectif du PGMR	◇ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. ◇ Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux relatifs à la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale et locale.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Les installations en santé et en éducation demandent une gestion particulière et peuvent être d'importants générateurs de matières résiduelles. De l'avis de la MRC, il revient au gouvernement de s'assurer que ses bâtiments et institutions soient équipés adéquatement et participent à l'effort collectif visant à détourner les matières résiduelles de l'enfouissement.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◇ Adoption de résolutions.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◇ Aucun
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☐ Action récurrente ☒ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◇ Intégration de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles à l'intérieur des bâtiments relevant du gouvernement.

2. Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC concernant l'élargissement de la gamme de produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP)	
Description de la mesure	
Type de mesure	◇ Information, sensibilisation, éducation
Objectif du PGMR	◇ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. ◇ Faire part aux instances provinciales des problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale et locale.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Certaines matières (ex. : plastique agricole, matelas et rembourrés, encombrants) présentent des enjeux de valorisation importants. Une prise en charge de ces matières par les producteurs permettrait d'améliorer les taux de valorisation ainsi que les débouchés disponibles.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◇ Adoption de résolutions.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◇ Aucun
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	s/o
Échéancier	☐ Action récurrente ☒ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◇ Mise en place de nouvelles REP permettant d'améliorer et de faciliter la valorisation de certaines matières résiduelles.

3. Demander au gouvernement d'adopter des mesures favorisant une gestion optimale des matières résiduelles (ex. : révision de l'élargissement du système de consignation des contenants, bannissement des sacs de plastique à usage unique et non compostable, réduction de la fréquence des circulaires hebdomadaires, etc.)

Description de la mesure

Type de mesure	◆ Information, sensibilisation, éducation ◆ Réduction à la source
Objectif du PGMR	◆ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. ◆ Faire part aux instances provinciales des problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale et locale.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	De l'avis de la MRC, certaines mesures, pour être pleinement efficaces, devraient être mises de l'avant à l'échelle provinciale. Les pouvoirs d'action de la MRC et des municipalités peuvent être limités à certains niveaux, par exemple pour la consigne.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Adoption de résolutions.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Aucun
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	s/o
Échéancier	☐ Action récurrente ☒ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Mise en place de nouvelles stratégies ou mesures à l'échelle provinciale visant, entre autres, la réduction à la source.

4. Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données d'élimination provenant des secteurs ICI et CRD et de l'incidence de ces dernières sur les performances territoriales	
Description de la mesure	
Type de mesure	◆ Information, sensibilisation, éducation
Objectif du PGMR	◆ Faire part aux instances provinciales des problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale et locale.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	L'intégration de données dont la traçabilité ne peut être assurée dans le calcul des performances territoriales peut entraîner des impacts économiques pour les municipalités. Ces dernières ne disposent d'aucun moyen pour valider les données concernant l'élimination pour les secteurs ICI et CRD.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Adoption de résolutions.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Aucun
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☐ Action récurrente ☒ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Amélioration de la traçabilité des données pour les secteurs ICI et CRD. ◆ Révision des modalités de calcul des subventions du <i>Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles</i> .

5. Inciter le gouvernement à mettre en place des objectifs précis de valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et les accompagner d'incitatifs pour favoriser leur atteinte

Description de la mesure

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation
Objectif du PGMR	- Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. - Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. - Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et des boues de fosses septiques. - Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers les centres de tri.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Les moyens dont disposent la MRC et les municipalités pour inciter les ICI à valoriser les matières résiduelles qu'elles produisent sont limités. À l'instar de ce qui se fait au niveau municipal, le gouvernement pourrait mettre en place des incitatifs pour susciter l'adhésion des ICI à de nouveaux modes de gestion de leurs matières résiduelles.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	Adoption de résolutions.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Aucun
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	s/o
Échéancier	☐ Action récurrente ☒ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	Publication par le gouvernement d'objectifs propres au secteur des ICI et mise en place d'incitatifs.

6. Poursuivre les pressions auprès du gouvernement pour qu'il lève les restrictions imposées à l'utilisation de sacs certifiés compostables afin de favoriser la participation des citoyens et des ICI aux collectes de matières organiques	
Description de la mesure	
Type de mesure	◆ Information, sensibilisation, éducation
Objectif du PGMR	◆ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et des boues de fosses septiques. ◆ Faire part aux instances provinciales des problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale et locale.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	De l'avis de la MRC, l'intégration des ICI dans les collectes municipales du bac brun est compromise par les limitations actuelles concernant les sacs certifiés compostables. Ces restrictions peuvent aussi avoir un effet sur la participation des citoyens. Le fait que ces limitations ne s'appliquent pas à l'ensemble des plates-formes de compostage augmente également la confusion. Si le MELCC considère que l'utilisation de tels sacs a une incidence sur la qualité du compost, il y aurait lieu d'uniformiser les pratiques et de revoir la certification de ces sacs.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Adoption de résolutions.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Aucun
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités, gestionnaires de plate-forme de compostage
Échéancier	☐ Action récurrente ☒ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Modification des lignes directrices liées à l'utilisation des sacs certifiés compostables ou uniformisation des pratiques.

7. Poursuivre les activités de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E pour les différentes clientèles	
Description de la mesure	
Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation
Objectif du PGMR	- Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. - Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☒ ICI ☒ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Différents services de gestion des matières résiduelles sont disponibles sur l'ensemble du territoire, tant pour les citoyens que les entreprises. La caractérisation des déchets résidentiels réalisée en 2018 a démontré que le tri des matières peut encore être amélioré. Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sont à la base de la mise en œuvre du PGMR 2020-2027 et sont essentielles pour que tous les secteurs adoptent de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	- Publier des articles ou des capsules dans les outils de communication existants (infolettre, site Internet, bulletin municipal, etc.). - Élaborer des campagnes et des messages d'ISÉ ciblés à différents publics cibles. - Rendre disponibles auprès des partenaires les outils développés. - Tenir des activités dans les écoles ou les camps de jour. - Appuyer les campagnes de sensibilisation déployées par d'autres partenaires (ex. : Récup-Estrie, Récupex, RIGDSC, etc.).
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	- Intéresser les différentes clientèles ciblées à la gestion des matières résiduelles et les convaincre de modifier leurs pratiques. - Identifier les meilleurs outils de communication ou collaborateurs pouvant contribuer à atteindre les clientèles ciblées. - S'assurer de la diffusion des outils d'ISÉ par l'ensemble des collaborateurs.
Responsable	MRC de Memphrémagog, municipalités
Collaborateur	Organismes, régies, écoles primaires et secondaires
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne : 100 000 \$/an (MRC : 20 000 \$ Municipalités : 80 000 \$)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	- Liste des campagnes d'ISÉ et publications réalisées par la MRC. - Nombre d'activités dans les écoles et les camps de jour. - Niveau d'atteinte sur les réseaux sociaux du matériel d'ISÉ. - Augmentation de la fréquence de diffusion des messages d'ISÉ.

8. Maintenir et bonifier les programmes de réduction à la source offerts aux citoyens	
Description de la mesure	
Type de mesure	☒ Réduction à la source
Objectif du PGMR	☒ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. ☒ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Des programmes de réduction à la source (couches lavables, composteurs domestiques) sont disponibles auprès de municipalités. Ces programmes ont un impact direct sur la génération de matières résiduelles. Leur maintien et leur bonification s'inscrivent dans des mesures visant à respecter la hiérarchie des 3RV.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	☒ Maintenir le programme de subvention de la MRC pour l'achat de composteurs domestiques. ☒ Maintenir les programmes municipaux de subvention pour les couches lavables. ☒ Inciter les municipalités à mettre en place des programmes de réduction à la source lorsqu'ils ne sont pas présents. ☒ Actualiser les programmes de réduction à la source en les élargissant à d'autres articles (ex. : produit d'hygiène personnelle, culotte d'incontinence lavable, couche lavable pour la piscine, culotte d'entraînement lavable, article remplaçant des articles à usages uniques, etc.).
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	☒ Inciter les utilisateurs à opter pour les articles ciblés. ☒ Assurer la poursuite, sur plusieurs années et durant la période hivernale, de la pratique du compostage domestique.
Responsable	Municipalités, MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Maison de la famille Memphrémagog
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne : 10 000 \$/an (MRC : 500 \$ Municipalités : 9 500 \$)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	☒ Nombre de composteurs domestiques financés. ☒ Nombre et type de programmes municipaux de réduction à la source.

9. Soutenir les citoyens dans leurs efforts visant à disposer adéquatement de leurs matières résiduelles afin d'assurer un traitement optimal	
Description de la mesure	
Type de mesure	◆ Information, sensibilisation, éducation ◆ Réemploi ◆ Récupération/valorisation
Objectif du PGMR	◆ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. ◆ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. ◆ Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI. ◆ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques. ◆ Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.
Secteur ciblé	☐ Municipal ☒ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	La MRC rend disponible en ligne un outil de tri ainsi qu'un répertoire des services de récupération disponibles dans la région. Ce bottin intègre différents organismes et entreprises œuvrant dans le réemploi, la récupération ou la valorisation.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Maintenir à jour le site Internet abcdesbacs.com, son outil de tri et son répertoire des services de récupération. ◆ Faire connaître l'application « Ça va où » de Recyc-Québec. ◆ Rendre disponibles des équipements de récupération dans les lieux publics.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Faire connaître le site abcdesbacs.com auprès des citoyens. ◆ Maintenir à jour l'information sur les services de récupération. ◆ Augmenter la récupération dans les lieux publics.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne pour la MRC : 1 000 \$/an Coût variable : acquisition d'équipements pour les lieux publics
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Nombre de visiteurs sur le site abcdesbacs.com et nombre de consultations de l'outil de tri et du répertoire des services de récupération. ◆ Nombre de lieux publics disposant d'équipements de récupération. ◆ Quantité de matières résiduelles enfouies par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Taux de récupération du secteur résidentiel.

10. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres	
Description de la mesure	
Type de mesure	- Information, sensibilisation, éducation - Réemploi - Récupération/valorisation
Objectif du PGMR	- Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. - Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques. - Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☒ ICI ☒ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Sur le territoire de planification, les écocentres ou écocentres mobiles sont sous la responsabilité des municipalités. Des ententes intermunicipales existent pour certains afin de rendre accessible ce service à des citoyens d'autres municipalités. Bien que le service soit présent, il est toujours nécessaire de le faire connaître auprès des utilisateurs potentiels.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	- Maintenir les services d'écocentres et revoir les horaires, au besoin, afin de bonifier le service. - Étudier la possibilité d'accepter de nouvelles matières en fonction des débouchés disponibles. - Développer de nouvelles ententes intermunicipales pour favoriser l'accès aux écocentres existants. - Utiliser le répertoire des services de récupération de la MRC ainsi que les outils de communication des municipalités et de la MRC pour faire connaître les services disponibles.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	- Faire connaître les services d'écocentres et d'écocentre mobiles disponibles, entre autres auprès des ICI. - Capacité d'accueil de certains écocentres. - Espace disponible de certains écocentres pour accepter de nouvelles matières ou améliorer le tri.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC de Memphrémagog
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne pour les municipalités : 725 000 \$/an (inclus les coûts de transport, traitement et d'opération pour les écocentres et écocentres mobiles ainsi que les coûts d'accès aux écocentres pour certaines municipalités)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	Quantité de matières récupérées dans les écocentres du territoire.

11. Poursuivre l'application ou l'adoption de politiques municipales de réduction à la source ou d'achats écoresponsables	
Description de la mesure	
Type de mesure	☒ Réduction à la source ☒ Réemploi ☒ Récupération/valorisation
Objectif du PGMR	☒ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	La mise en application de mesures ou l'adoption de politiques de réduction à la source ou d'achats écoresponsables permettent de guider les personnes responsables des acquisitions au sein des organisations municipales. Cela favorise également une consommation responsable et permet aux organisations municipales de donner l'exemple.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	☒ Actualiser la politique environnementale de la MRC. ☒ Maintenir l'adhésion de la MRC au programme de reconnaissance ICI on recycle +. ☒ Fournir des exemples aux municipalités afin de les inciter à adopter des politiques de réduction à la source ou d'achats écoresponsables. ☒ Au besoin, actualiser les politiques municipales existantes.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	☒ Maintenir la mise en application des politiques au fil des ans.
Responsable	MRC de Memphrémagog, municipalités
Collaborateur	s/o
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☒ 2021 ☒ 2022 ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	☒ Amélioration de la gestion des matières résiduelles au sein des bureaux administratifs de la MRC. ☒ Nombre de municipalités appliquant une politique de réduction à la source ou d'achats écoresponsables.

12. Faire connaître et rayonner les réalisations des municipalités et des ICI en lien avec la gestion des matières résiduelles	
Description de la mesure	
Type de mesure	◇ Information, sensibilisation et éducation
Objectif du PGMR	◇ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	L'objectif poursuivi par cette action est de reconnaître et d'encourager les performances des municipalités et des ICI et de les inciter à effectuer une gestion responsable des matières résiduelles au sein de leur organisation. Cette action permet également de favoriser le partage d'expérience.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◇ Tenir un événement annuel au cours duquel seront soulignées les réalisations des municipalités et des ICI. ◇ Publiciser les réalisations des municipalités et des ICI via les outils de communication de la MRC.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◇ Obtenir la participation des municipalités et des ICI pour connaître et diffuser leurs réalisations.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités, ICI
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne pour la MRC : 3 000 \$/an
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◇ Nombre de projets en lien avec la gestion des matières résiduelles soulignés annuellement.

13. Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans les ICI (ex. : service d'accompagnement, publiciser le programme ICI on recycle +, etc.)	
Description de la mesure	
Type de mesure	Information, sensibilisation et éducation
Objectif du PGMR	- Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. - Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. - Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Plusieurs ICI n'ont pas les ressources nécessaires à l'interne pour évaluer la gestion des matières résiduelles au sein de leur organisation. La MRC offre un service d'accompagnement en développement durable pour les ICI, lequel comprend la gestion des matières résiduelles. L'établissement de collaborations avec des intervenants agissant directement auprès des ICI est à privilégier afin de prendre en considération les particularités de ce secteur. De plus, différents programmes de reconnaissance existent pour amener les ICI à mettre en place de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles. Dans plusieurs cas, l'intégration des ICI dans les collectes municipales permet aussi de favoriser l'implantation de meilleures pratiques.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	- Maintenir le service d'accompagnement pour les ICI. - Promouvoir les programmes de reconnaissance existants par le biais de différentes activités ou d'outils de communication. - Permettre aux ICI de participer aux collectes municipales lorsque possible.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	- Rejoindre efficacement les ICI du territoire. - Amener les ICI à s'intéresser à la gestion des matières résiduelles. - Capacité des municipalités à intégrer les ICI dans leurs collectes.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Intervenants et organismes en développement économique, municipalités
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne pour la MRC : 10 000 \$/an
Résultats attendus ou indicateur de suivi	- Nombre d'ICI ayant bénéficié du service d'accompagnement. - Nombre d'ICI inscrits au programme de reconnaissance ICI on recycle +. - Nombre de municipalités intégrant des ICI dans leurs collectes.

14. Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux

Description de la mesure

Type de mesure	◆ Réduction à la source ◆ Réemploi ◆ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	◆ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. ◆ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. ◆ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques. ◆ Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.
Secteur ciblé	☐ Municipal ☐ Résidentiel ☒ ICI ☒ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Pour implanter une démarche d'économie circulaire sur le territoire, il est nécessaire d'établir un portrait des ICI. Dans ce secteur, certaines matières résiduelles présentent des défis pour assurer leur valorisation. Des matières résiduelles d'une entreprise peuvent également servir d'intrants pour une autre entreprise. La participation de la MRC au projet régional Synergie Estrie permet d'avoir une ressource pour coordonner ce projet sur le territoire de planification.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Engager une ressource dédiée à l'implantation de l'économie circulaire sur le territoire de la MRC. ◆ Dresser un portrait plus précis de la gestion des matières résiduelles dans les ICI à l'échelle de la MRC. ◆ Participer à la démarche régionale Synergie Estrie.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Collaboration des ICI afin de dresser un portrait de la gestion des matières résiduelles. ◆ Mettre les entreprises en relation les unes avec les autres en fonction de leurs extrants et intrants.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Synergie Estrie
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☒ 2020 ☒ 2021 ☒ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne pour la MRC : 20 000 \$/an (engagement de la MRC dans le projet régional Synergie Estrie)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Portrait de la gestion des matières résiduelles pour les ICI du territoire. ◆ Nombre de synergies réalisées impliquant des ICI de la MRC.

15. Vérifier les possibilités pour optimiser le transport des matières résiduelles afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre	
Description de la mesure	
Type de mesure	- Information, sensibilisation et éducation - Réduction à la source
Objectif du PGMR	Ne s'applique pas.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Un des enjeux de la politique québécoise est de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec. Bien que cet enjeu se concrétise principalement par les mesures visant la valorisation des matières organiques, le transport des matières résiduelles relié aux différentes collectes constitue également une source d'émission de gaz à effet de serre.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	- Évaluer les possibilités d'optimiser le transport des matières résiduelles, par exemple en diminuant la fréquence de certaines collectes. - Évaluer les possibilités de prévoir des clauses dans les contrats de collecte exigeant l'utilisation sur le territoire de camions de collecte consommant moins de carburant. - Évaluer les possibilités de procéder à des co-collectes.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	- La disponibilité de camions de collecte permettant de diminuer l'émission de gaz à effet de serre liée au transport des matières résiduelles. - La présence de clauses plus contraignantes dans les devis d'appel d'offres qui auraient pour effet de limiter le nombre de soumissionnaires.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC de Memphrémagog, entreprises de collecte
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☒ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	Aucun indicateur de suivi pour cette mesure.

16. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières recyclables

Description de la mesure

Type de mesure	- Information, sensibilisation et éducation - Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	- Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. - Améliorer la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Toutes les municipalités du territoire de la MRC offrent un service porte-à-porte de collecte des matières recyclables. Certaines mettent également à la disposition de la population des points de dépôt volontaire pour certaines matières (écocentre, conteneur pour le verre). La MRC de Memphrémagog est membre de Récup-Estrie. Cette régie mène différentes activités de sensibilisation auxquelles la MRC participe.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	- Maintenir les services de collectes municipales des matières recyclables. - Poursuivre la participation de la MRC dans les activités de Récup-Estrie, dont l'organisation de présentation pour les citoyens ou ICI au centre de tri. - Maintenir une veille et transmettre de l'information aux municipalités concernant la modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables (consigne, collecte sélective) prévue par le gouvernement. - Au besoin, évaluer les possibilités de mettre en place des points de dépôt pour favoriser le recyclage de certaines matières.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Élaborer des outils d'ISÉ suscitant l'intérêt de la population et l'incitant à disposer adéquatement de ces matières recyclables.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC de Memphrémagog
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne des municipalités : 1 700 000 \$/an (environ 50 \$/logement pour la collecte, transport, tri et conditionnement) Revenu : 1 400 000 \$ (Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles).
Résultats attendus ou indicateur de suivi	- Quantité de matières recyclables récupérées par habitant. - Taux de mise en valeur du papier, carton, plastique, verre, métal.

17. Poursuivre les mesures de sensibilisation touchant l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique	
Description de la mesure	
Type de mesure	- Information, sensibilisation et éducation - Réduction à la source
Objectif du PGMR	Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.
Secteur ciblé	☐ Municipal ☒ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	En milieu rural, les pratiques de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique sont plus courantes. La situation diffère parfois en milieu urbain. Bien que le gazon et les feuilles mortes peuvent être mis dans la collecte des matières organiques, ces pratiques considérées comme une réduction à la source sont à privilégier. Conséquemment, la sensibilisation et la diffusion d'information à ce sujet doivent se poursuivre.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	- Promouvoir le programme de financement pour l'achat d'un composteur domestique disponible à la MRC. - Publier des articles ou des capsules sur ces pratiques dans les outils de communication existants (infolettre, site Internet, bulletin municipal, etc.). - Partager aux municipalités les outils développés pour maximiser leur diffusion.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	- Amener les citoyens à utiliser davantage ces pratiques. - Assurer la poursuite, sur plusieurs années et durant la période hivernale, de la pratique du compostage domestique.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne : intégré dans la mesure 7.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	Liste des publications traitant de l'herbicyclage, du feuillicyclage ou du compostage domestique.

18. Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire**Description de la mesure**

Type de mesure	◆ Information, sensibilisation et éducation ◆ Réduction à la source ◆ Réemploi
Objectif du PGMR	◆ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Le gaspillage alimentaire génère des coûts environnementaux et économiques. Une quantité importante de résidus alimentaires est collectée et gérée par les municipalités alors qu'elle pourrait être réduite à la source. La caractérisation des déchets réalisée en 2018 par la MRC a par ailleurs démontré qu'une proportion non négligeable de résidus alimentaires se retrouve toujours à l'enfouissement, ce qui a un effet sur la performance territoriale des municipalités. S'attaquer au gaspillage alimentaire est nécessaire tant pour la gestion des matières résiduelles que dans une perspective environnementale et économique.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Publier des articles, capsules et trucs pour minimiser le gaspillage alimentaire dans les outils de communication existants (infolettre, site Internet, bulletin municipal, etc.). ◆ Publiciser les bons coups réalisés par des entreprises ou des organismes à ce sujet. ◆ Encourager les citoyens à modifier leurs comportements pour réduire le gaspillage alimentaire en participant à la campagne <i>J'aime manger, pas gaspiller</i>. ◆ Faire connaître les services disponibles visant la récupération et le partage d'aliments (ex. : frigo libre-service, banque alimentaire, dons de nourriture non consommée lors d'événement, etc.). ◆ Maintenir le service d'accompagnement en développement durable pour les ICI.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Élaborer des outils d'ISÉ suscitant l'intérêt de la population et l'incitant à modifier ses comportements.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne : intégré dans les mesures 7, 12 et 13.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Quantité de matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel et du secteur ICI. ◆ Liste des publications traitant du gaspillage alimentaire.

19. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières organiques

Description de la mesure

Type de mesure	- Information, sensibilisation et éducation - Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	À l'exception de Saint-Benoît-du-Lac, toutes les municipalités du territoire de la MRC offrent un service de collecte porte-à-porte des matières organiques. Plusieurs collectes ou points de dépôt de résidus verts sont aussi disponibles. Malgré ces services, les matières organiques constituent toujours l'un des principaux défis pour poursuivre l'amélioration de la gestion des matières résiduelles. La caractérisation des déchets réalisée en 2018 par la MRC a démontré qu'une quantité importante de résidus alimentaires se retrouve toujours à l'enfouissement. À l'opposé, très peu de résidus verts étaient présents dans les déchets, ce qui indique qu'ils sont généralement bien disposés.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	- Maintenir les services de collectes porte-à-porte des matières organiques. - Maintenir les services de récupération des résidus verts. - Intensifier les efforts de sensibilisation visant à bien informer les citoyens et les ICI des services disponibles et des matières autorisées dans les collectes de matières organiques ou les points de dépôt.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	- Élaborer des outils d'ISÉ suscitant l'intérêt de la population et l'inciter à disposer adéquatement des matières organiques. - Amener les citoyens et les ICI à modifier leurs perceptions envers la collecte des matières organiques. - Capacité des municipalités à intégrer les ICI dans la collecte résidentielle des matières organiques étant donné leurs besoins parfois différents.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC de Memphrémagog
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne des municipalités : 1 500 000 \$/an (environ 50 \$/logement pour la collecte, transport, traitement)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	- Quantité de matières organiques récupérées par habitant. - Taux de valorisation des matières organiques.

20. Poursuivre l'application des programmes de vidanges des installations septiques et la valorisation des boues de fosses septiques	
Description de la mesure	
Type de mesure	◆ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	◆ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	La gestion des boues de fosses septiques est prise en charge ou encadré par les municipalités depuis plusieurs années. Elles possèdent toutes une réglementation à ce sujet. Selon les informations disponibles, l'ensemble des boues de fosses septiques recueillies sur le territoire serait valorisé. La RIGDSC a également aménagé une infrastructure pour le traitement des boues de fosses septiques. Pour les municipalités membres de la régie et celles qui utilisent ce service, cela permettra d'avoir une information plus précise concernant les quantités de boues de fosses septiques.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Maintenir la gestion et l'encadrement de la vidange des boues de fosses septiques par les municipalités. ◆ Poursuivre la valorisation des boues de fosses septiques lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	s/o
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne des municipalités : 750 000 \$/an (vidange, mesure annuelle des boues et de l'écume, transport, traitement)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Taux de valorisation des boues de fosses septiques.

21. Poursuivre la valorisation des boues municipales	
Description de la mesure	
Type de mesure	◆ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	◆ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	La majorité des stations d'épuration fonctionne avec des étangs aérés dont la fréquence de vidange est espacée dans le temps. Environ 3 000 à 3 500 tonnes de boues municipales seraient générées annuellement sur une base plus régulière par les stations utilisant un procédé de boues activées. Selon les informations disponibles, l'ensemble des boues municipales seraient valorisées lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Poursuivre la valorisation des boues municipales lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable	Municipalités ayant une station d'épuration des eaux usées
Collaborateur	s/o
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne : 210 000 \$/an (transport, traitement)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Taux de valorisation des boues municipales.

22. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de récupération des RDD offerts sur le territoire	
Description de la mesure	
Type de mesure	☒ Information, sensibilisation et éducation ☒ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	☒ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	La gestion des RDD s'adapte en fonction des ententes intermunicipales concernant l'accès à un service d'écocentre. Certains points de dépôt municipaux ont été délaissés au profit d'un service plus encadré et plus sécuritaire offert par les écocentres. Compte tenu de l'impact que ces matières peuvent avoir sur la santé et sur l'environnement, il demeure essentiel d'informer la population sur les services disponibles et sur l'importance de disposer adéquatement de ces résidus.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	☒ S'assurer, par le maintien d'un point de dépôt ou l'accessibilité à un écocentre, que l'ensemble de la population puisse se départir adéquatement des RDD. ☒ Former les employés municipaux responsables des points de dépôt et des écocentres sur la gestion et la manipulation des RDD. ☒ Utiliser le répertoire des services de récupération de la MRC ainsi que les outils de communication existant pour faire connaître les services disponibles. ☒ Sensibiliser la population à la façon de reconnaître les RDD, aux mesures à prendre pour réduire les risques reliés aux RDD et aux alternatives pour réduire leur utilisation. ☒ Rediffuser les campagnes de sensibilisation provinciales (ex. : Recyc Fluo, SOGHU, etc.) pour maximiser la portée des messages auprès des citoyens.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	☒ S'assurer que les points de dépôts sont aménagés de façon à respecter les consignes de sécurité et de protection de l'environnement. ☒ Les coûts élevés et la complexité de gestion de certains RDD (ex. : BPC).
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC de Memphrémagog
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne : intégré dans les mesures 7 et 10 (sensibilisation, écocentres)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	☒ Quantité de RDD récupérés par les municipalités. ☒ Nombre de municipalités offrant une option à leur citoyen pour la récupération des RDD.

23. Promouvoir la récupération des textiles

Description de la mesure

Type de mesure	◆ Information, sensibilisation et éducation ◆ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	◆ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts.
Secteur ciblé	☐ Municipal ☒ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Le réseau de point de dépôt est bien développé sur le territoire. En plus d'un organisme régional œuvrant à ce niveau, Récupex, plusieurs friperies et comptoirs familiaux sont présents dans la MRC. Le taux de récupération du textile peut toutefois être amélioré. C'est pourquoi il est nécessaire de bien informer la population sur les services disponibles.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Répertorier l'ensemble des points de dépôt disponible sur le territoire. ◆ Maintenir à jour le répertoire des services de récupération disponible sur le site abcdesbacs.com. ◆ Utiliser le répertoire des services de récupération de la MRC ainsi que les outils de communication existant pour faire connaître les services disponibles.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Assurer la récupération des vêtements et textiles non réutilisables. ◆ Répertorier les points de dépôt qui ne relève pas de Récupex.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne : intégré dans la mesure 7.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Quantité de textile récupéré par habitant.

24. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de valorisation des encombrants	
Description de la mesure	
Type de mesure	- Information, sensibilisation et éducation - Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	- Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques. - Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts.
Secteur ciblé	☐ Municipal ☒ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Une grande partie des municipalités de la MRC ont accès aux services d'une ressourcerie. De plus, pour la majorité des municipalités ayant toujours une collecte des encombrants, ces dernières sont séparées de la collecte des déchets. L'introduction de nouvelles REP (ex. : électroménagers) pourra aussi entraîner des modifications dans les services disponibles.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	- Prévoir des collectes pour les encombrants séparées de la collecte des déchets pour les municipalités où ce n'est pas le cas. - Maintenir les collectes et les services de ressourcerie permettant de réutiliser, récupérer ou valoriser les encombrants. - Analyser les possibilités de desservir l'ensemble des municipalités de la MRC par un service de ressourcerie. - Améliorer le tri des matières dans les écocentres pour favoriser leur valorisation et éviter que des encombrants se retrouvent à l'enfouissement. - Utiliser le répertoire des services de récupération de la MRC ainsi que les outils de communication existant pour faire connaître les services disponibles.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	Maintenir les coûts relatifs à la gestion des encombrants acceptables pour les municipalités.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	Ressourcerie des Frontières, MRC de Memphrémagog
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne des municipalités : 250 000 \$/an (collecte, transport, traitement)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	Quantité d'encombrants récupérés par habitant.

25. Maintenir les services de récupération de plastiques agricoles offerts sur le territoire et évaluer les possibilités de les bonifier	
Description de la mesure	
Type de mesure	◇ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	◇ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Les fermes sont dispersées sur le territoire de la MRC. La mise en place d'une collecte porte-à-porte a déjà été analysée, mais n'a pas été jugée viable. Par ailleurs, certaines municipalités offrent un service de récupération des plastiques agricoles. Les débouchés disponibles pour valoriser cette matière constituent un enjeu important. La récupération des plastiques agricoles est discutée avec l'ensemble des MRC de l'Estrie. La MRC souhaite demeurer à l'affût de solutions émergentes à ce niveau.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◇ Dans la mesure du possible, maintenir les services de récupération de plastiques agricoles offerts par certaines municipalités de la MRC. ◇ Poursuivre l'implication de la MRC dans les démarches régionales et évaluer les possibilités de partenariat avec l'organisme Agri-Récup. ◇ Faire valoir les besoins d'une REP spécifique pour les plastiques agricoles.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◇ Nombre de conditionneurs et de débouchés disponibles pour cette matière. ◇ Propreté du plastique agricole. ◇ Faible concentration spatiale des agriculteurs et quantité limitée de plastiques agricoles pouvant être recueillis sur le territoire de la MRC.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC de Memphrémagog
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût variable : selon les services disponibles. Les coûts sont généralement intégrés dans la collecte des matières recyclables puisque la récupération du plastique agricole est admissible au <i>Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles</i> ou tarifié à l'utilisateur.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◇ Quantité de plastique agricole récupéré sur le territoire. ◇ Nombre de municipalités offrant un service de récupération du plastique agricole.

26. Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des résidus de CRD

Description de la mesure

Type de mesure	◇ Information, sensibilisation et éducation ◇ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	◇ Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.
Secteur ciblé	☐ Municipal ☒ Résidentiel ☐ ICI ☒ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Lorsqu'ils entreprennent des travaux de construction ou de rénovation, les citoyens doivent se procurer un permis auprès de leur municipalité. Il s'agit d'un moment privilégié pour les sensibiliser sur une saine gestion des résidus de CRD en les informant, entre autres, des endroits où leurs matériaux peuvent être apportés afin qu'ils soient valorisés.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	◇ Élaborer un outil de sensibilisation sur une saine gestion des résidus de CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction. ◇ Évaluer la possibilité d'acheminer l'outil de sensibilisation aux principaux entrepreneurs œuvrant sur le territoire. ◇ Distribuer aux citoyens l'outil de sensibilisation lors de l'émission d'un permis de construction. ◇ Maintenir à jour l'outil de sensibilisation en fonction des services disponibles dans la région.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◇ Trier les résidus de CRD lors de la réalisation de travaux pour augmenter les possibilités de valorisation.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités, entreprises de récupération de résidus de CRD, APCHQ-Estrie
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☒ 2021 ☒ 2022 ☒ 2023 ☒ 2024 ☒ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027
Coût	Coût interne de la MRC : 2 000 \$ (2021) et 1 000 \$/an pour les années subséquentes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◇ Quantité de résidus de CRD récupérés dans les écocentres. ◇ Données d'élimination du secteur des CRD.

27. Évaluer la possibilité d'intégrer aux permis de construction une obligation de valoriser des résidus de CRD

Description de la mesure

Type de mesure	Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	♦ Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Le PGMR prévoit des mesures de sensibilisation en lien avec la valorisation des résidus de CRD (action 26). Advenant le cas où la sensibilisation prévue ne donnerait pas les effets escomptés, la possibilité d'obliger la valorisation des résidus de CRD par le biais des règlements municipaux pourrait être envisagée. Les services permettant la valorisation des résidus de CRD devront toutefois être accessibles.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	♦ Évaluer l'impact des activités de sensibilisation prévues au niveau de la valorisation des résidus de CRD. ♦ Le cas échéant, proposer aux municipalités un modèle de réglementation à intégrer.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	♦ L'application de la réglementation municipale doit demeurer réalisable et ne pas entraîner l'ajout de ressources.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☒ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	♦ Aucun indicateur de suivi particulier pour cette mesure.

28. Favoriser une saine gestion des résidus de CRD générés lors des travaux municipaux**Description de la mesure**

Type de mesure	◇ Information, sensibilisation et éducation ◇ Récupération / valorisation
Objectif du PGMR	◇ Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Les municipalités sont des donneurs d'ouvrage importants. L'intégration de clauses dans les contrats octroyés qui obligeraient les entrepreneurs à valoriser certaines matières favoriserait une saine gestion des résidus de CRD et permettrait de les détourner de l'enfouissement.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	◇ Évaluer les services de valorisation disponibles. ◇ Faire l'inventaire des obligations déjà existantes auprès des municipalités. ◇ Proposer aux municipalités des clauses pouvant être intégrées dans les devis d'appel d'offres obligeant la valorisation de certains résidus et prévoyant les moyens de vérification des municipalités.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◇ Le coût supplémentaire pouvant être occasionné par la valorisation de certains résidus de CRD. ◇ Faire les suivis nécessaires afin de s'assurer que les entrepreneurs respectent les obligations prévues.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☒ 2022 ☐ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☒ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◇ Nombre de municipalités intégrant des clauses obligeant la valorisation de certains résidus de CRD. ◇ Données d'élimination du secteur des CRD.

29. Maintenir les services des collectes des déchets	
Description de la mesure	
Type de mesure	◆ Élimination
Objectif du PGMR	◆ Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des différents générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☒ Résidentiel ☒ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Malgré l'ajout de nouvelles collectes, l'augmentation des services disponibles et les efforts déployés pour améliorer la gestion des matières résiduelles, les citoyens produisent toujours des déchets devant être collectés et éliminés. La collecte porte-à-porte des déchets demeure un service essentiel. Pour ces matières, l'enfouissement constitue actuellement l'option la plus accessible.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Maintenir les services de collectes porte-à-porte des déchets.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	s/o
Échéancier	☒ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne des municipalités : 2 225 000 \$/an (environ 70 \$/logement pour la collecte, transport, élimination)
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Quantité de déchets éliminés par habitant. ◆ Donnée d'élimination du secteur résidentiel.

30. Adapter, le cas échéant, la réglementation existante en vue d'interdire certaines matières dans la collecte des déchets.	
Description de la mesure	
Type de mesure	☒ Élimination
Objectif du PGMR	☒ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts. ☒ Poursuivre la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques. ☒ Favoriser l'acheminement des résidus de CRD vers des centres de tri.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Dans la politique québécoise, le gouvernement prévoit que seul le résidu ultime sera enfoui. Des objectifs de valorisation sont également prévus pour certaines matières, dont les matières recyclables et les matières organiques. La grande majorité des municipalités de la MRC possède déjà un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles. Ces règlements peuvent spécifier les matières admissibles ou interdites dans les collectes. Même si l'application de telles mesures peut s'avérer complexe pour les municipalités, cela demeure un outil de sensibilisation ou de contrôle qui peut être utilisé dans les cas d'abus.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	☒ Adopter un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités qui ne possède pas un tel règlement. ☒ Modifier, au besoin, les règlements municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles afin d'intégrer des dispositions interdisant le dépôt de certaines matières dans la collecte des déchets (ex. : matière recyclable, matière organique, CRD).
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	☒ Assurer l'application de telles mesures réglementaires. ☒ Amener les générateurs de matières résiduelles à faire un tri adéquat de leurs matières afin de respecter les mesures réglementaires.
Responsable	Municipalités
Collaborateur	MRC de Memphrémagog
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☒ 2021 ☒ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	☒ Nombre de municipalités ayant un règlement municipal relatif à la gestion des matières résiduelles contenant l'interdiction de certaines matières dans la collecte des déchets.

31. Caractériser les matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel	
Description de la mesure	
Type de mesure	◆ Élimination
Objectif du PGMR	◆ Améliorer le tri des matières résiduelles réalisé par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts.
Secteur ciblé	☐ Municipal ☒ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Dans le cadre de son PGMR 2013-2018, la MRC de Memphrémagog a procédé à deux études de caractérisation des matières résiduelles éliminées sur le territoire. Ces études ont permis d'obtenir un portrait plus précis de la situation ayant cours sur le territoire, de voir l'impact des mesures mises en place et de cibler les matières à prioriser dans les activités de sensibilisation. En prévision de la réalisation du prochain PGMR, une troisième étude de caractérisation est prévue.
Mise en œuvre	
Moyen de mise en œuvre envisagé	◆ Actualiser et adapter au besoin la méthodologie utilisée lors des études de caractérisations réalisées en 2013-2014 et en 2018. ◆ Procéder à une étude de caractérisation des matières résiduelles éliminées.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◆ Réaliser une caractérisation représentative du territoire en fonction des budgets disponibles.
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	Municipalités, RIGDSC, RIGMRBM
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☐ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☒ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût d'analyse ou d'étude : 50 000 \$
Résultats attendus ou indicateur de suivi	◆ Étude de caractérisation des matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC.

32. Adopter un règlement interdisant l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC

Description de la mesure

Type de mesure	◇ Élimination
Objectif du PGMR	Ne s'applique pas.
Secteur ciblé	☒ Municipal ☐ Résidentiel ☐ ICI ☐ CRD
Motif et éléments entourant le choix de la mesure	Dans son PGMR, la MRC de Memphrémagog annonce son intention de modifier son droit de regard afin d'interdire l'enfouissement de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de planification. Étant donné que le territoire de la MRC ne compte aucune infrastructure d'élimination de matières résiduelles en opération, l'établissement d'un droit de regard n'affectera pas les besoins en élimination des municipalités locales ou régionales situées à l'extérieur du territoire de la MRC.

Mise en œuvre

Moyen de mise en œuvre envisagé	◇ Abroger le règlement actuel concernant le droit de regard de la MRC. ◇ Adopter un règlement interdisant l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC de Memphrémagog.
Enjeu associé à la mise en œuvre de la mesure	◇ Aucun
Responsable	MRC de Memphrémagog
Collaborateur	s/o
Échéancier	☐ Action récurrente (2020 à 2027) ☐ Au besoin ☐ 2020 ☒ 2021 ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 ☐ 2027
Coût	Coût interne inclus dans les dépenses courantes.
Résultats attendus ou indicateur de suivi	Entrée en vigueur d'un règlement en lien avec le droit de regard de la MRC.

ANNEXE 3

Rapport de la consultation publique sur le projet de PGMR de la MRC de Memphrémagog

Plan de gestion des matières résiduelles



Rapport de la commission sur la consultation publique

1

Table des matières

1. Mise en contexte	2
2. Commission responsable de la consultation	2
3. Principales étapes et modalités de la consultation publique	3
3.1 Principales étapes	3
3.2 Déroulement de l'assemblée de consultation	3
4. Observations recueillies	4
5. Constats et recommandations de la Commission	8
 Annexe 1 : Résolution de la constitution de la Commission de consultation	 9
Annexe 2 : Avis public et sommaire du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027	11
Annexe 3 : Mémoire déposé	15

Projet de Plan de gestion des matières résiduelle
(PGMR) 2020-2027



1. Mise en contexte

Le 19 janvier 2019, le conseil de la MRC de Memphrémagog a adopté son projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027. Comme le prévoient les articles 53.11. à 53.15. de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Memphrémagog a soumis à la consultation publique son projet de plan.

Au cours de l'assemblée publique, la commission nommée par le conseil s'est assurée de transmettre les explications nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles. Elle a également entendu les personnes, les groupes ou les organismes désirant s'exprimer sur le projet.

À l'issue de cette démarche de consultation, la commission dépose au conseil de la MRC son rapport, lequel présente les différentes étapes franchies dans la révision du plan, les modalités de l'assemblée de consultation publique, la synthèse des propositions et commentaires émis par les citoyens et organismes ainsi que ses recommandations.

2. Commission responsable de la consultation

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. Une commission consultative a été créée par résolution du conseil de la MRC de Memphrémagog le 19 janvier 2019 afin de prendre actes des commentaires et recommandations relatifs à son projet de PGMR. La Commission est composée des membres suivants :

♦ M. Jacques Demers	Préfet, Saint-Catherine-de-Hatley
♦ Mme Lisette Maillé	Présidente de la Commission, Austin
♦ Mme Vicki May Hamm	Ville de Magog
♦ Mme Michelle Turcotte	Saint-Étienne-de-Bolton
♦ Mme Nicole-Andrée Blouin	Saint-Catherine-de-Hatley
♦ M. Richard Violette	Ogden

Pour les assister dans la réalisation de leur mandat, les commissaires comptaient sur la présence de personnes-ressources de la MRC de Memphrémagog. Il s'agit de Mme Mélanie Desautels, chargée de projets en aménagement et gestion des matières résiduelles et Mme Amélie Roy, adjointe administrative.

La Commission avait pour mandat de :

- ◆ S'assurer les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan soit fournies;
- ◆ Entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer;
- ◆ Dresser un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique;
- ◆ Rendre accessible au public son rapport de consultation dès sa transmission au conseil de la MRC.

3. Principales étapes et modalités de la consultation publique

3.1 Principales étapes

Conformément à ce que prévoit la loi, la MRC a établi le lieu d'une assemblée publique sur son territoire, soit le 22 mai 2019 à Magog.

L'avis annonçant la date et le lieu de la consultation publique a été affiché sur le site Internet de la MRC, dans les bureaux municipaux et publié dans le journal Le Reflet du Lac 55 jours avant la tenue de la consultation. Afin d'informer la population de la consultation publique à venir, des publications sur les réseaux sociaux ont également été réalisées à trois reprises.

Le projet de PGMR, l'avis d'assemblée publique et le sommaire du projet de PGMR ont également été envoyé aux MRC limitrophes et municipalités locales.

3.2 Déroulement de l'assemblée de consultation

L'ordre du jour de l'assemblée de consultation publique se présentait comme suit :

1. Mot de bienvenue, objet de la rencontre et présentation de la Commission
Mme Lisette Maillé, présidente et mairesse d'Austin
2. Présentation du déroulement de l'assemblée publique
Mme Lisette Maillé, présidente et mairesse d'Austin
3. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles
Mme Mélanie Desautels, chargée de projets en aménagement et gestion des matières résiduelles
4. Questions et commentaires du public
Grand public et commissaires
5. Conclusion et prochaines étapes
Mme Lisette Maillé, présidente et mairesse d'Austin

Compte tenu du peu de personnes présentes, la période d'intervention du public et les échanges avec les commissionnaires se sont déroulés avec souplesse et dans le respect. De plus, la Commission a permis le dépôt de commentaires écrit jusqu'au 24 mai 2019.

Tableau 1 : Principales étapes de consultation

Date	Étapes
16 janvier 2019	Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027 et des modalités de consultation publique par le conseil de la MRC.
22 mars 2019	Envoi du projet de Plan de gestion des matières résiduelles, de l'avis d'assemblée publique et du sommaire du projet de PGMR aux MRC limitrophes et municipalités locales.
27 mars 2019	Publication de l'avis d'assemblée publique dans le journal Le Reflet du Lac, sur le site Internet de la MRC et dans les bureaux municipaux. Publication du sommaire du projet de PGMR sur le site Internet de la MRC et dans les bureaux municipaux.
22 mai 2019	Assemblée de consultation publique à Magog.
24 mai 2019	Date limite pour le dépôt de commentaires écrits.
31 mai 2019	Date limite pour le dépôt de commentaires des municipalités.

4. Observations recueillies

Huit personnes ont assisté à l'assemblée publique. Un mémoire a été déposé à la suite de l'assemblée, lequel a été transmis aux membres de la Commission. Le tableau suivant fait état des remarques et propositions soulevées lors de la période de consultation.

Tableau 2 : Remarques et propositions soulevées lors de l'assemblée

Nom	Commentaires / recommandations
Lorraine Levesque Canton d'Orford <i>Intervention verbale</i>	Elle s'interroge si la sensibilisation faite par la MRC est suffisante par rapport au gaspillage alimentaire. Elle propose d'ajouter des mesures supplémentaires à celles existantes afin de conscientiser davantage au compostage et au gaspillage alimentaire. Elle exprime le souhait de voir le bannissement des matières organiques au site d'enfouissement, évitant ainsi l'émission de GES.

Nom	Commentaires / recommandations
Julie Marchessault Canton d'Orford <i>Intervention verbale</i>	Elle réclame des normes québécoises sur l'emballage en lien avec la réduction à la source. Elle indique que le bannissement des sacs en plastique doit faire partie des solutions. Elle propose de mettre en lumière les résultats positifs des actions menées, de démontrer un résultat final et d'offrir une traçabilité de ce qu'il advient des matières recyclables. Elle demande de trouver des débouchés locaux pour conserver la matière la plus proche possible du lieu de traitement. Concernant le recyclage du verre, elle suggère des points de dépôt. Concernant les initiatives en entreprise, elle suggère d'encourager la venue d'incubateurs d'entreprises vertes, par exemple par un programme de bourses. Elle suggère qu'une identité soit développée pour les entreprises qui font partie du mouvement et ainsi leur offrir une visibilité et une vitrine engageante. Elle poursuit en suggérant d'offrir un modèle clé en main d'outils. Elle croit nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation dans les écoles, mais aussi, de poursuivre les démarches de gestion des matières dans les airs publics, entre autres les parcs et les espaces verts. Elle souhaite que la participation au « Gala des bons coups » de la MRC soit ouverte au public et non seulement aux organisations.
Brigitte Blais Magog <i>Intervention verbale</i>	Elle réclame le bannissement des matières organiques dans les déchets pour 2020. Elle juge nécessaire de miser encore sur la campagne de communication du compostage qui demeure un enjeu très important. Elle soumet l'idée des accroche-portes comme outil promotionnel. Elle suggère de sensibiliser et d'informer les citoyens au sujet des matières résiduelles en démontrant l'impact de celles-ci sur les changements climatiques. Elle souhaite que le bac à recyclage soit plus gros et que le bac à déchets soit plus petit. Elle suggère qu'une demande à Recyc-Québec soit faite afin de modifier le logo du plastique numéro 6 pour ainsi mieux le différencier des autres types de plastique. Concernant les villégiateurs, elle estime qu'ils sont moins sensibilisés, ce qui influe sur la quantité de déchets produits. À propos des ICI, elle suggère de mettre en place une campagne de sensibilisation afin que chaque entreprise prenne une initiative personnelle. Concernant les épiceries, elle considère qu'elles produisent trop de déchets par le suremballage. Elle s'interroge si la MRC peut les inciter à offrir plus de produits en vrac, limiter le suremballage et avoir une influence sur les commerces « zéro déchet ». Elle mentionne que les emballages en plastique à usage unique devraient être bannis.
Claire Garon Magog <i>Intervention verbale</i>	Elle souhaite savoir si l'équipe de maitres composteurs existe toujours et si le pourcentage des redevances est demeuré le même. Relativement aux déchets électroniques, elle s'interroge si dans l'horizon 2020-2027, des mesures sont prévues à cet effet. Elle termine en encourageant la population à consommer auprès des entreprises à vocation environnementale plutôt qu'auprès des franchisés qui offrent des produits suremballés.

Nom	Commentaires / recommandations
Mélanie Turmel Magog <i>Intervention verbale</i>	Elle offre ses félicitations pour l'excellent travail de la MRC. Elle demande si la méthode « utilisateur/payeur » a été considérée afin de diminuer l'empreinte écologique de chacun.
Citoyenne Canton d'Orford <i>Intervention verbale</i>	Elle souhaiterait que les municipalités se regroupent afin de faire des demandes concrètes auprès du gouvernement et ainsi suggérer fortement certains changements par rapport à la consommation des objets à usage unique. Elle considère que de tracer des limites claires, par exemple en interdisant des bouteilles d'eau et en indiquant les produits que nous ne souhaitons plus sur le marché, devrait être des actions à privilégier.
Jacinthe Caron Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) <i>Intervention verbale</i>	Elle exprime ses félicitations à la MRC à l'égard de son leadership et souligne différentes initiatives de la MRC. Elle soulève l'importance d'être un bon modèle pour les commerces. Elle mentionne que les municipalités et la MRC peuvent agir davantage et poursuivre les efforts pour inciter et convaincre les industries de modifier leurs habitudes, entre autres, par des incitatifs municipaux. Elle suggère que soit mieux défini et expliquer les différents niveaux ou la valeur du terme « recyclage » en précisant la différence entre le recyclage à l'infini en comparaison avec le recyclage vers un nouveau produit. Elle explique l'importance de mieux renseigner les citoyens sur les débouchés réels des matières. Elle exprime le fait que la MRC devrait encourager le déploiement des incubateurs sur les technologies vertes et s'impliquer dans le concept d'économie circulaire. Elle termine en demandant à la MRC de mettre en place des mesures pour le bannissement du plastique.
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) <i>Mémoire</i>	Dans son mémoire, le CREE souligne que la MRC Memphrémagog a mis en place un nombre important de mesures et d'infrastructures visant à améliorer son bilan de gestion des matières résiduelles. Il encourage la MRC à poursuivre les efforts de sensibilisation et d'accompagnement des milieux vers une meilleure gestion des matières résiduelles en suggérant différents moyens. ◆ Inciter l'ensemble des municipalités à obtenir l'attestation « ICI ON RECYCLE+ » ou une autre désignation pour leurs établissements. ◆ Assurer la mise à jour fréquente du site ABC du bac en fournissant un maximum d'information sur les ressources disponibles dans la MRC et des informations sur les matières et leurs débouchés. ◆ Intégrer au site ABC du bac un volet complet et bien documenté sur la réduction à la source. ◆ Assurer la plus grande visibilité possible aux bilans positifs et aux initiatives porteuses. Le CREE considère que la définition de recyclage devrait être mieux établie et plus transparente quant au devenir des matières en indiquant le principal

Nom	Commentaires / recommandations
	débouché des matières recyclées, en nuanciant les différentes formes de recyclage (sous-cyclage, décyclage, recyclage à l'infini) et en présentant aux citoyens et aux ICI des analyses du cycle de vie des contenants à usage unique pour les inciter à faire des choix plus judicieux. Au niveau de la sensibilisation et de l'information, le CREE indique qu'il pourrait être intéressant de sonder les citoyens sur leur connaissance des outils et des campagnes de communication, sur leurs comportements et leurs besoins en matière de GMR. Par rapport au bilan, le CREE s'interroge à savoir s'il y a lieu de caractériser davantage la catégorie « autres résidus organiques ». Le CREE propose que soit présentée les différentes options possibles auprès des collecteurs privés et d'envisager un accompagnement individuel des gros générateurs de papier/carton pour augmenter le taux de valorisation. Le CREE suggère la mise en place de collectes spéciales ou de subventions aux bonnes pratiques pour que les restaurants ou grands générateurs de matières organiques ne soient pas pénalisés financièrement par la mise en place de collectes pour ces matières. Le CREE s'interroge à savoir s'il y a lieu d'évaluer la pertinence de mieux desservir les municipalités éloignées des 4 écocentres présents sur le territoire. Le CREE considère que les écocentres mobiles, les points de dépôt volontaire ou autres stratégies doivent continuer à être déployés pour les RDD. D'autres pistes intéressantes pourraient être explorées. Une méthode de suivi des quantités détournées pourrait également être mise en place. Le CREE s'interroge à savoir s'il est possible d'exiger davantage de la part des recycleurs de métaux, notamment pour les véhicules hors usage, en favorisant un démantèlement plus efficace. Au niveau des CRD, le CREE mentionne que la sensibilisation au bon tri et à de meilleures pratiques, incluant la déconstruction, semble être la piste la plus probante pour améliorer la situation. Le CREE recommande à la MRC de joindre le mouvement de l'économie circulaire et d'orienter les parcs industriels vers des modèles d'écoparcs industriels. De l'accompagnement individuel pourrait être offert. Le CREE propose de porter une attention particulière à l'utilisation de technologies visant à réduire la consommation de carburant des camions lors de l'octroi de contrats.

5. Constats et recommandations de la Commission

En premier lieu, la Commission tient d'abord à souligner la participation des personnes qui se sont déplacées pour l'assemblée de consultation publique. Elle constate toutefois que, malgré les moyens de communication utilisés, dont les réseaux sociaux et la télévision communautaire, le processus n'a pas permis de susciter l'intérêt de différents acteurs pouvant être impliqués ou concernés par la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

À la lumière des remarques et propositions soulevées, la Commission a établi que les participants s'interrogeaient plus particulièrement sur les thèmes suivants :

- ◆ Les matières organiques et le gaspillage alimentaire;
- ◆ La réduction à la source et le bannissement de certaines matières;
- ◆ Le devenir des matières recyclables et l'amélioration de leur gestion;
- ◆ La sensibilisation et l'éducation;
- ◆ L'application de mesures plus contraignantes;
- ◆ La mise en place de mesures auprès des entreprises permettant de déploiement d'une économie plus verte.

La Commission est d'avis que plusieurs aspects soulevés par les participants regroupent des éléments déjà inscrits dans le projet de PGMR. Elle recommande toutefois que le projet de PGMR mette davantage l'accent sur certains points, à savoir :

- ◆ Prioriser les actions concernant la réduction à la source;
- ◆ Intensifier les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation;
- ◆ Mettre en place des mesures d'accompagnement favorisant le bon tri des matières résiduelles;
- ◆ Intégrer une action visant à optimiser le transport des matières résiduelles afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

De plus, étant donné que Recyc-Québec a publié en août 2019 le document *Révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux*, la Commission recommande que le chapitre du projet de PGMR concernant l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC soit revu. Le projet de PGMR pourra ainsi prendre en considération les matières obligatoires et facultatives.

Rapport de la commission sur la consultation publique

9

ANNEXE 1

Résolution de la constitution de la Commission de consultation

Projet de Plan de gestion des matières résiduelle
(PGMR) 2020-2027



Copie de RÉSOLUTION du 16 janvier 2019

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

À la session régulière du CONSEIL de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG en la salle des délibérations de la MRC de Memphrémagog, 455 rue MacDonald, Magog, Québec, le 16 janvier 2019 à 19 h, conformément aux dispositions de la *Loi et des règlements*, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

TOUS PRÉSENTS

formant quorum sous la présidence du préfet, Jacques Demers.
M. Guy Jauron, secrétaire-trésorier, est également présent.

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2027
DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG ET MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est en vigueur depuis le 17 janvier 2014 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

Considérant qu'à cette fin, le conseil de la MRC de Memphrémagog doit adopter au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

Considérant qu'en vertu des articles 53.13 et 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Memphrémagog doit tenir au moins une assemblée de consultation publique;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU

Que la MRC de Memphrémagog procède à l'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027;

Que le projet de plan de gestion des matières résiduelles soit soumis à une assemblée publique le 22 mai 2019 à 18 h 30, à la salle du conseil de la MRC de Memphrémagog;

Que les conseillers Jacques Demers, Lisette Mailé, Vicki-May Hamm, Nicole-Andrée Blouin, Michèle Turcotte et Richard Violette soient désignés pour être membres de la Commission consultative devant agir en tant qu'intermédiaire pour la MRC de Memphrémagog, lors de toute assemblée publique nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de plan de gestion des matières résiduelles;

Que, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit d'ici le 7 avril prochain, la MRC de Memphrémagog rendra publics un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Que le projet de plan de gestion peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Que copie de la résolution et du projet de plan de gestion soient transmises aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC environnantes.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 Ce 17 janvier 2019

Guy Jauron
 Secrétaire-trésorier

455, rue MacDonald, bureau 300, Magog (Québec) J1X 1M2
 Téléphone : 819-843-9292 – Télécopieur : 819-843-7295 – Courriel : info@mrcmemphremagog.com



Projet de Plan de gestion des matières résiduelle
 (PGMR) 2020-2027

Rapport de la commission sur la consultation publique

11

ANNEXE 2

Avis public et sommaire du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027

Projet de Plan de gestion des matières résiduelle
(PGMR) 2020-2027





AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog se tiendra le :

Date : 22 mai 2019

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil, MRC de Memphrémagog
(455, rue MacDonald, Magog)

L'assemblée de consultation publique aura pour objet de fournir les explications nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog, ainsi que d'entendre les personnes, les groupes et les organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors de l'assemblée de consultation publique, les acheminer au préalable au bureau de la MRC de Memphrémagog situé au 455, rue MacDonald, Magog (Québec) J1X 1M2 ou les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : info@mrcmemphremagog.com.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027 peut être consulté durant les heures normales d'ouverture, au bureau de chacune des municipalités du territoire de la MRC de Memphrémagog et au bureau de la MRC. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com).

Donné et signé à Magog, ce 21 mars 2019.
Guy Jauron, secrétaire-trésorier



Projet de Plan de gestion des matières résiduelle
(PGMR) 2020-2027



SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2027 DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

La *Loi sur la qualité de l'environnement* indique que toutes les MRC doivent élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR sert à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le premier PGMR de la MRC de Memphrémagog a été adopté en 2004 et le second en 2013. La démarche de révision débutée en 2018 permet à la MRC de se livrer à un troisième exercice de planification en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des générateurs, soit le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, construction et démolition (CRD). Il doit également contribuer à l'atteinte des objectifs et répondre aux orientations inscrites dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Le contenu du PGMR intègre les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il est élaboré dans le souci d'identifier des solutions avantageuses, tant du point de vue de l'environnement que des aspects sociaux et il présente :

- ◆ Une description du territoire de planification;
- ◆ Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;
- ◆ Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles;
- ◆ Un inventaire des matières résiduelles produites pour l'année 2017;
- ◆ Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés;
- ◆ Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés;
- ◆ Un programme de suivi et de surveillance.

Sur le territoire de la MRC, les municipalités sont responsables de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle, alors que les industries, commerces et institutions tout comme le secteur de la construction, rénovation et démolition sont majoritairement desservis par les entreprises privées.

Aucun lieu d'enfouissement technique n'est en exploitation sur le territoire de la MRC. Les matières résiduelles destinées à l'élimination sont donc enfouies à l'extérieur du territoire. Pour ce qui est des infrastructures de valorisation, la MRC est membre d'une régie intermunicipale qui possède un centre de tri des matières recyclables localisé à Sherbrooke. On retrouve également quatre écocentres permanents sur le territoire de la MRC ainsi que plusieurs points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux.

Dans la MRC, il se produit environ 94 000 tonnes de matières résiduelles par année, dont 31 % proviennent du secteur résidentiel, 22 % du secteur industriel, commercial et institutionnel et 47 % du secteur de la construction, rénovation et démolition. Le taux de mise en valeur global atteint 62 %.

...2

Les orientations et objectifs de la MRC ont été élaborés en prenant en considération le pouvoir d'action réel des instances municipales. Ils se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et enjeux locaux identifiés, tout en tenant compte du contexte, des limites et des capacités régionales d'agir. Dans le cadre de son PGMR, la MRC a privilégié trois orientations :

- ◆ Poursuivre les efforts de réduction de l'enfouissement et matières résiduelles;
- ◆ Parfaire la gestion des matières résiduelles au sein des différents secteurs;
- ◆ Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Les objectifs qui en découlent permettent l'établissement d'un plan d'action visant à améliorer la performance globale du territoire. Ces objectifs concernent, notamment, la promotion de la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E, l'amélioration du tri des matières résiduelles et de la qualité des matières recyclables récupérées, la poursuite de la valorisation des matières organiques, des boues municipales et des boues de fosses septiques ainsi que la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition.

Le plan d'action se divise en une série de mesures touchant différents aspects :

- ◆ Demandes aux instances gouvernementales;
- ◆ Mesures générales portant sur plusieurs matières;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières recyclables;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières organiques;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières nécessitant un traitement particulier;
- ◆ Mesures spécifiques aux résidus de CRD;
- ◆ Mesures spécifiques aux déchets.

Bon nombre des mesures concernent l'information, la sensibilisation et l'éducation, l'acquisition de connaissances ainsi que les services en gestion des matières résiduelles. D'autres touchent la réglementation ou la gouvernance. Certaines ciblent différents générateurs de manière particulière. Dans bien des cas, les mesures sont la continuité de celles déjà mises en application sur le territoire au cours des dernières années. Le plan d'action ne prévoit pas l'implantation de nouvelle infrastructure en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Le comité responsable du suivi et de la mise en œuvre du PGMR poursuivra son mandat. Il est aussi prévu que la MRC publiera annuellement un rapport faisant état des avancées du PGMR, comme elle le fait depuis 2008.

Rapport de la commission sur la consultation publique

15

ANNEXE 3

Mémoire déposé

Projet de Plan de gestion des matières résiduelle
(PGMR) 2020-2027



**ON PASSE À L'ACTION**
pour le climat!



Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2020-2027 de la MRC de Memphrémagog

Commentaires et recommandations du
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Préparé par : Jacinthe Caron, Directrice générale
Révision : Alexandre Demers, adjoint à la transition énergétiques et matières résiduelles, Michel
Bélanger, administrateur et directeur adjoint d'ADDERE Service-conseil

Déposé le 24 mai 2019

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - 2019

	ON PASSE À L'ACTION pour le climat!	
Tables des matières		
Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	3	
Présentation du contexte	4	
Une MRC qui prend à cœur la gestion de ses matières résiduelles	5	
Un travail sur les définitions et la transparence dans la présentation du portrait réel de la récupération.	6	
La sensibilisation et l'éducation, oui c'est encore nécessaire !.....	7	
Beaucoup de chemin à faire pour détourner la matière organique et le carton de l'enfouissement	7	
Faciliter la récupération des matières problématiques	8	
Le secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)	9	
L'économie circulaire : une autre façon de régler les problèmes plus localement	9	
En conclusion	10	
	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - 2019 Page 2	



ON PASSE À L'ACTION
 pour le climat!



Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Défenseur de l'environnement et d'une société éco-responsable basée sur une conscience sociale et un développement durable, le CREE a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs. Les valeurs qui encadrent les actions du CREE sont le respect, l'engagement, l'excellence, le partage et la responsabilité.

Le CREE s'implique dans la gestion des matières résiduelles en Estrie depuis de nombreuses années, notamment par l'organisation de nombreux rassemblements sur le thème de la GMR, l'animation de tables de concertation sur la GMR, la publication de rapports sur la GMR et par la présentation de mémoires dans le cadre d'audiences publiques. En outre, la 3^e orientation du plan d'action annuel du CREE est de « *tendre vers le zéro déchet en Estrie et proposer des actions visant l'atteinte des cibles ministérielles de 2015 pour la récupération du bois, carton, papier, plastique, verre, métal matières organiques et résidus de construction.* » Cette approche exige la concertation de plusieurs intervenants.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de plan de gestion des matières résiduelles et que nous vous transmettons nos commentaires et recommandations.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - 2019
 Page 3



ON PASSE À L'ACTION
 pour le climat!



Présentation du contexte

La MRC fait état de la difficulté à proposer un PGMR présentant des objectifs chiffrés, en accord avec le plan national de gestion des matières résiduelles, dont les résultats et la mise à jour sont attendus depuis 2015.

“Au moment de la rédaction du présent projet de PGMR, le gouvernement n’avait pas encore fait connaître le bilan de la mise en œuvre de son plan d’action 2011-2015, ni déposer son prochain plan d’action quinquennal identifiant les objectifs à atteindre. Dans ce contexte, où le gouvernement n’est pas en mesure d’assurer le leadership requis en temps utile, la MRC de Memphrémagog compte concentrer ses actions sur un plan de gestion adapté à sa réalité et répondant aux enjeux de la politique québécoise”

Le CREE appuie l’approche de la MRC et constate également le manque de cohérence gouvernementale en gestion des matières résiduelles qui devrait permettre de doter les différents acteurs des outils nécessaires à l’évaluation et à l’élaboration des PGMR. Ce contexte a pour résultat de décourager plusieurs intervenants qui ne se sentent plus appuyés dans leurs démarches visant à atteindre la réduction des matières résiduelles des ménages et des industries, commerces et institutions.

À la lumière de ce triste constat auquel s’ajoute une pression citoyenne grandissante pour une amélioration drastique de notre bilan environnemental, il est primordial d’agir là où il est possible d’agir sans attendre que les solutions à grande échelle se déploient. Ainsi, miser sur la réduction à la source, sur la réglementation pour réduire l’utilisation de certaines matières, sur les points de dépôts volontaires pour assurer un meilleur traitement des matières problématiques sont des solutions de plus en plus revendiquées par les citoyens et pour lesquelles la MRC et les municipalités ont un pouvoir d’action réel.

Nous avons basé nos recommandations sur ce contexte.



Conseil régional de l’environnement de l’Estrie - 2019
 Page 4

ICI ON PASSE À L'ACTION pour le climat!



Une MRC qui prend à cœur la gestion de ses matières résiduelles

Nous trouvons important de souligner que la MRC Memphrémagog a mis en place un nombre important de mesures et d'infrastructures visant à améliorer son bilan GMR. Le bilan 2018 démontre que la réalisation des actions s'est concrétisée en une amélioration de la performance, ce qui est une très bonne nouvelle. La collecte de la matière organique résidentielle disponible sur tout le territoire (sauf SBDL) en 2018; les attestations « ICI On recycle » de la MRC Memphrémagog et de quelques établissements concentrés dans les municipalités de Magog, Austin et Eastman; le Gala des bons coups qui récompense et fait rayonner les actions environnementales des municipalités et entreprises de la MRC; la campagne « Compostez sans bougonner! » qui a été déployée dans les médias traditionnels ainsi que sur les réseaux sociaux et qui a valu à la MRC la Plume d'Or de la catégorie « Nouveaux médias », à l'occasion du Gala des Plumes d'Excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec et qui a récemment été reprise par la MRC Des Sources; l'offre de subvention à l'accompagnement individuel d'organismes par ADDERE qui a permis d'offrir des modèles de bonne gestion des matières compostables dans les établissements de restauration (Pub Memphré); l'implication active de la MRC dans la concertation régionale sur la GMR sont quelques exemples des initiatives mises en place par la MRC et qui ont contribué à améliorer le bilan GMR sur son territoire.

Nous encourageons la MRC à poursuivre ces efforts de sensibilisation et d'accompagnement des milieux vers une meilleure gestion des matières résiduelles :

- Inciter l'ensemble des municipalités à obtenir l'attestation « ICI ON RECYCLE+ » ou une autre désignation pour leurs établissements afin de devenir un modèle à suivre pour leurs commerçants et obtenir la fierté de leurs citoyens. La MRC de Memphrémagog et la municipalité d'Austin sont les deux seules qui ont obtenu une attestation pour leurs bureaux; une compétition amicale entre les municipalités pourrait les stimuler à s'engager plus rapidement!
- Assurer la mise à jour fréquente du site web l'ABC du bac en fournissant un maximum d'information à jour sur les ressources disponibles dans la MRC et des informations sur les matières et leurs débouchés.
- Intégrer au site web l'ABC du bac un volet complet et bien documenté sur la réduction à la source, le véritable pouvoir d'agir des citoyens. Le mouvement « zéro déchet », bien que niché, propose des solutions qui peuvent être adoptées à la carte par des citoyens désireux de faire leur part, à la mesure de leurs limites.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - 2019
Page 5



ON PASSE À L'ACTION pour le climat!



- Assurer la plus grande visibilité possible aux bilans positifs et aux initiatives porteuses afin d'envoyer un message positif et encourageants aux citoyens et commerçants démobilisés.

Un travail sur les définitions et la transparence dans la présentation du portrait réel de la récupération.

Nous constatons de manière générale beaucoup de désinformation et de flou par rapport à la définition du recyclage et par ricochet, au devenir de nos matières récupérées. De plus en plus de citoyens sont à l'affût du chemin des matières récupérées par la collecte sélective et veulent être mieux informés sur la 2^e vie de ces matières soigneusement mises au bac.

Pour donner un exemple très concret, en page 75 du projet de PGMR, le tableau 35 présente un taux de mise en valeur de 89 % du verre récupéré par la collecte sélective, ce qui peut sembler très satisfaisant. Or, il est omis de mentionner que ce verre récupéré a été utilisé principalement comme matériau de recouvrement au site d'enfouissement. **Par mesure de transparence, et parce que de plus en plus de citoyens sont informés sur la situation du verre, mais également du devenir d'autres matières comme le papier et certains plastiques, nous suggérons d'indiquer le principal débouché des matières recyclées.**

Par mesure de transparence, il serait ainsi intéressant de nuancer les différentes formes de recyclage, notamment le « sous-cyclage » ou « décyclage » (qui consiste à transformer une matière résiduelle en un nouveau matériau de valeur moindre) et le recyclage à l'infini, comme il est possible de le faire pour des matières comme le métal ou le verre, qui, si bien récupérés, peuvent se recycler des milliers de fois.

Présenter aux citoyens et aux ICI des analyses du cycle de vie des contenants à usage unique peut les inciter à faire des choix plus judicieux au point de vue environnemental.

Des ressources externes, telles que les étudiants du Centre universitaire de formation en environnement et le CREE, peuvent travailler avec la MRC sur une telle initiative visant à mieux informer les citoyens.



Conseil régional de l'environnement de l'Estrie - 2019

Page 6

ICI ON PASSE À L'ACTION pour le climat!



La sensibilisation et l'éducation, oui c'est encore nécessaire !

Le document dévoile, sans grande surprise, que la plus grande dépense liée à la gestion des matières résiduelles est la gestion des déchets ultimes, soit un peu plus de 30 %. Faire prendre conscience aux citoyens du coût de leurs déchets et de la répercussion sur leur taxe pourrait être un incitatif pour changer ses habitudes.

Le bilan du dernier PGMR n'a pas fait état de l'impact des mesures de sensibilisation sur la réduction des matières vouées à l'enfouissement. Nous savons qu'il est pratiquement impossible de lier des mesures de sensibilisation à la performance en matière de GMR. Or, il demeure intéressant de sonder les citoyens sur leur connaissance des outils et des campagnes de communication, sur leurs comportements et leurs besoins en matière de GMR, notamment afin de mieux évaluer l'impact des campagnes, et pour arriver à cibler encore plus directement la sensibilité des citoyens en axant les messages sur leurs préoccupations. Nous avons constaté que la campagne « Composter sans bougonner » semble un très bon exemple en ce sens.

Beaucoup de chemin à faire pour détourner la matière organique et le carton de l'enfouissement

Considérant que 16 municipalités de la MRC offrent maintenant la collecte de la matière organique aux citoyens (14 en 2017) et que les quantités de matières récupérées dans le bac brun ont quadruplé depuis la mise en place des premières collectes en 2008, il est très surprenant de constater que seulement 13 % des résidus alimentaires prennent le chemin du bac brun. Le prochain bilan permettra d'évaluer l'impact des récentes campagnes d'information visant à inciter les citoyens à participer à la collecte du compost, mais il semble qu'encore beaucoup d'effort devra être consenti au dossier.

Le bilan fait état qu'environ 25 % des matières organiques sont regroupées sous le vocable « autres résidus organiques » et prennent, pour la très grande majorité, le chemin de la poubelle. Y a-t-il lieu de caractériser davantage ces résidus organiques s'il y a moyen de mieux récupérer cette matière qui prend présentement le chemin de l'élimination?

Au niveau des ICI, un taux de valorisation de 53 % du papier et carton (et donc un enfouissement de 3,5 tonnes) est décevant, étant donné la facilité de trier cette matière et les gains économiques pour les organisations de modifier leur collecte (lorsque celle-ci est effectuée par le privé). Lorsqu'on sait que cette matière triée à la source dans les entreprises possède une grande valeur

ICI ON PASSE À L'ACTION pour le climat!



de par son taux de contamination très bas comparativement à la collecte pêle-mêle, on comprend qu'on a tout intérêt à nous y intéresser. Un travail auprès des collecteurs privés afin que les options soient présentées, ainsi qu'un accompagnement individuel des gros générateurs de carton pourrait être envisagé. Notons également que Récup-Estrie achète le carton des entreprises.

Il est clair que la mise en place d'options efficaces pour la collecte des résidus alimentaires dans le secteur commercial représente un enjeu de taille. En effet, tel qu'observé à la page 90, 2 293 tonnes y sont générées et prennent la route du site d'enfouissement. Il est impératif que les restaurants, grands générateurs, qui ne peuvent pas joindre la collecte résidentielle même si elle est offerte et doivent se tourner vers la collecte privée, ne soient pas pénalisés financièrement pour la mise en place de la collecte de cette matière. La mise en place de collectes spéciales (comme prévu à Magog à un certain moment pour le centre-ville) ou la subvention aux bonnes pratiques pourraient être considérées.

Faciliter la récupération des matières problématiques

Les écocentres sont des infrastructures efficaces pour permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières résiduelles non acceptées dans la collecte sélective ou le bac brun. Elles sont d'autant plus pertinentes lorsque situées à proximité des milieux de vie et offrent des heures d'ouverture adaptées à la réalité des citoyens.

Reprenons une citation intéressante du PGRM (p.65) : *“en 2011, la municipalité d'Ayer's Cliff a ouvert un mini-écocentre pour certaines matières. L'objectif est de rapprocher le service des résidents.”* Afin d'encourager cette proximité et éviter les longs déplacements, y aurait-il lieu d'évaluer le succès de ce mini-écocentre ainsi que la pertinence de mieux desservir les municipalités éloignées des 4 écocentres présents sur le territoire ?

La gestion des résidus domestiques dangereux est un enjeu important pour les municipalités. Les écocentres mobiles, les points de dépôt volontaire ou autres stratégies doivent continuer à être déployées pour amener les citoyens à se départir de façon sécuritaire des RDD et autres résidus particuliers.

D'autres pistes intéressantes pour les RDD à notre avis sont d'encourager les ateliers automobiles à obtenir la certification *Clé Verte* et d'inciter les pharmacies à gérer efficacement les médicaments périmés et de faire une promotion active de leur bonne gestion auprès des citoyens. Une méthode de suivi des quantités détournées pourrait également être mise en place à ce niveau.

ICI ON PASSE À L'ACTION pour le climat!



Enfin, est-il possible d'exiger mieux de la part des recycleurs de métaux, notamment pour les véhicules hors usage, en favorisant un démantèlement plus efficace des matières?

Le secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)

Ce secteur recèle de nombreux défis, que ce soit au niveau de la fiabilité des données sur le gisement ou du devenir des matières résiduelles issues des chantiers CRD. La sensibilisation au bon tri et à de meilleures pratiques, incluant la déconstruction (plutôt que la démolition), semblent donc encore les pistes les plus probantes pour assurer une amélioration de la situation.

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais a publié il y a quelques années un [guide de gestion des résidus de construction](#) qui vise à orienter les entreprises CRD dans leur volonté de mieux récupérer leurs résidus, qui pourrait être distribué ou duquel la MRC pourrait s'inspirer pour mener sa propre campagne de sensibilisation.

L'économie circulaire : une autre façon de régler les problèmes plus localement

Bien que la plupart des mesures prévues au dernier PGMR aient été réalisées en partie ou totalement, le bilan 2018 mets en évidence que plusieurs mesures visant les ICI ont été abandonnées ou non réalisées. Celles-ci visent des activités axées sur une meilleure connaissance du gisement de matières résiduelles des ICI et d'une animation plus étroite permettant aux ICI d'échanger sur leurs problématiques.

Avec la présence de 3 parcs industriels d'importance dans la MRC, la quantité d'enjeux liés à la collecte ou à la recherche de débouchés pour plusieurs matières recyclables issues du milieu industriel, et considérant les objectifs gouvernementaux pour le bannissement du papier, carton et bois de l'enfouissement, nous recommandons à la MRC de joindre Synergie Estrie, organisme nouvellement établi sur le territoire et orchestré par la MRC des Sources et la Ville de Sherbrooke, mais ayant comme vision à court terme d'intégrer l'ensemble des MRC de la région, afin de maximiser les possibilités d'échanges d'information, de matières et de services et ainsi favoriser l'émergence de l'économie circulaire en Estrie.

Nous reconnaissons la participation de la responsable GMR de la MRC Memphrémagog aux activités du comité régional de Synergie Estrie. Toutefois, nous recommandons à la MRC de joindre le réseau et d'y nommer un animateur (coordonnateur) afin de bénéficier des outils développés par le réseau Synergie Québec, mais également de ses liens à travers le Québec et

ICI ON PASSE À L'ACTION pour le climat!



des nombreuses données amassées auprès des ICI. À court terme, assurer une représentation du secteur économique au sein du comité régional, étant donné l'orientation de Synergie Estrie vers le secteur industriel et manufacturier, fortement présent à Magog.

De plus il nous semblerait porteur d'orienter les trois parcs industriels vers des modèles d'éco-parcs industriels, ce qui implique notamment un virage des entreprises vers une prise en compte active de leurs impacts environnementaux, notamment leur gestion des matières résiduelles. De l'accompagnement individuel dans ce cadre pourrait être une clé pour des modifications durables de pratiques. ADDERE est notamment une entreprise collective estrienne à considérer pour ces approches.

Au niveau de l'impact local, ne passons pas sous silence celui de la quantité importante de GES émises par les camions de collecte. En collaboration avec l'écoleleader régional qui sera sous l'égide de Synergie Estrie, une attention particulière à l'utilisation de technologies visant à réduire la consommation de carburant des camions (ex. camions écoénergétiques ou électriques) pourraient être portée lors de l'octroi de contrats privés.

En conclusion

Les consommateurs, les citoyens et les ICI sont de plus en plus alertes et sensibles aux questions environnementales et s'insurgent de constater la stagnation en matière de GMR. La réduction à la source offre un grand pouvoir d'action et parions que ce sera l'enjeu des prochaines années.

Peu à peu des commerces, des municipalités, et même des MRC se mobilisent et prennent les devants pour changer, à leur échelle, le cours des choses. Magog a mis en place une politique sévère pour l'écoresponsabilité des événements sur son territoire; la MRC du Val-Saint-François va bannir les sacs à usage unique sur l'ensemble de son territoire; cette même MRC, ainsi que les municipalités de Orford, Eastman, et Magog offrent à leurs citoyens de détourner le verre de la collecte sélective, sachant qu'il sera mieux recyclé; l'Université Bishop's a banni l'usage des bouteilles d'eau à usage unique sur son campus; un nombre grandissant d'épiceries proposent à leur clientèle d'acheter en vrac, d'autres récompensent leurs clients qui fournissent leurs contenants. Si d'un côté le temps semble s'être arrêté à Québec, de l'autre, le mouvement est lancé par la population. La MRC doit profiter de la vague et proposer des mesures originales et convaincantes pour assurer un véritable tournant dans le taux des matières détournées de l'enfouissement et pour maintenir son leadership et la confiance de ses citoyens.